

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS
D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2013-2014

DOSSIER : R-3814-2012

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Mme SUZANNE KIROUAC
M. PIERRE MÉTHÉ

AUDIENCE DU 13 DÉCEMBRE 2012

VOLUME 5

ROSA FANIZZI et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureure de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) et
Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ);

Me CLAUDE TARDIF
Me ISABELLE DEMERS
procureurs de Coalition canadienne de l'énergie
géothermique (CCÉG);

Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR
procureur de Corporation des propriétaires
immobiliers du Québec inc. (CORPIQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me JOSÉANE CHRÉTIEN
procureure de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques (SÉ) et
Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me STEVE CADRIN
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS. . .	5
LISTE DES PIÈCES. . .	6
 PREUVE HQD PANEL 3 - PRÉVISION DES VENTES, APPROVISIONNEMENTS ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (suite) HERVÉ LAMARRE HANI ZAYAT STÉPHANE DUFRESNE MARCEL CÔTÉ FRANÇOIS G. HÉBERT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CLAUDE TARDIF.. .	8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ISABELLE DEMERS :.. .	21
CONTRE-INTERROGÉS Me ANDRÉ TURMEL. . .	38
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET. . .	66
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER..	105
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY.. .	151
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :. .	175
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD.. .	222
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL. . .	239

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-10 (HQD) : Durée moyenne de rétention des dépôts, commercial et industriel (demandé par FCEI).. .	62
E-11 (HQD) : Indiquer quelles sont les études réalisées à ce jour et la progression des études par rapport aux ensembles de conversion à DEL (demandé par le GRAME). . .	69
E-12 (HQD) : Nombre de térawattheures d'économie d'énergie de CATVAR prévues d'ici au 31 décembre 2015...	187
E-13 (HQD) : Indiquer votre position quant aux calculs des économies d'énergie et des coûts des récupérateurs de chaleur par logement compte tenu du fait qu'il peut y avoir plusieurs logements raccordés à un même système.. .	241

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
C-GRAME-0019 :	Réponses d'Hydro-Québec Distribution à la demande de renseignements numéro 1 du GRAME (R-3648-2007 - HQD-3, Doc.6). 89
C-GRAME-0020 :	Extrait d'une présentation d'OC-3776.. . 102
C-ROEEÉ-0011 :	Extrait du plan global en efficacité énergétique - Budget 2012 (R-3776-2011).. . 106
C-ROEEÉ-0012 :	Document HQD-8, Document 8, Annexe A du dossier R- 3776-2011. . . 121
C-ROEEÉ-0013 :	Document HQD-8, Document 8, Annexes du dossier R- 3740-2010. . . 121
C-ROEEÉ-0014 :	Extrait de la décision D-2012-024 (R-3776-2011) du 8 mars 2012. 127
C-ROEEÉ-0015 :	Extraits de la pièce HQD- 15, document 2, annexe E, provenant du dossier R- 3610-2006... 136
C-RNCREQ-0016 :	Paramètres généraux utilisés dans les calculs des tests de rentabilité (R-3671-2008 - AEE-8, Document 1, Annexe B - Page 266). . . 171

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce treizième (13e) jour du
2 mois de décembre :

3
4 LA GREFFIÈRE :
5 Protocole d'ouverture. Audience du treize (13)
6 décembre deux mille douze (2012), dossier R-3814-
7 2012, demande relative à l'établissement des tarifs
8 d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014.
9 Poursuite de l'audience.

10 LA PRÉSIDENTE :
11 Merci, Madame la Greffière. Alors, nous allons donc
12 poursuivre l'audience avec le contre-interrogatoire
13 des membres du panel numéro 3. Tel que la Régie l'a
14 précisé dans une correspondance datée d'hier, après
15 ce panel, nous allons faire revenir les membres du
16 panel numéro 2 afin de terminer le contre-
17 interrogatoire pour ce panel. Alors, nous allons
18 donc poursuivre avec la CCÉG, Maître Demers. Et
19 Maître Tardif.

20
21 PREUVE HQD
22 PANEL 3 - PRÉVISION DES VENTES, APPROVISIONNEMENTS
23 ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (suite)

24
25

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce treizième (13e) jour du
2 mois de décembre, ONT COMPARU :

3
4 HERVÉ LAMARRE,
5 HANI ZAYAT,
6 STÉPHANE DUFRESNE,
7 MARCEL CÔTÉ,
8 FRANÇOIS G. HÉBERT,

9
10 lesquels témoignent sous la même affirmation
11 solennelle :

12
13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me CLAUDE TARDIF :
14 Bonjour. Claude Tardif de Rivest Schmidt. Je
15 m'excuse, hier, je n'ai pas pu être présent pour le
16 contre-interrogatoire, vous avez changé deux fois,
17 j'ai essayé de m'ajuster, mais la troisième, je
18 n'étais pas capable. Ce matin, j'ai quelques
19 questions que je vais adresser. Ma collègue maître
20 Demers continuera le contre-interrogatoire parce
21 que de prendre à pied levé, ça devient assez
22 difficile.

23 Si la Régie m'autorise, j'aurai quelques
24 questions à poser. Et je veux immédiatement
25 indiquer au banc qu'il y a une préoccupation

1 importante du client, à savoir : est-ce qu'on va
2 demander ou non une ordonnance de sauvegarde eu
3 égard à la terminaison du programme? Et donc il y a
4 des questions que je vais adresser qui sont en
5 relation avec cet alignement possible. Et on va
6 demander à la Régie de nous donner des indications
7 ou des directives dans le cadre de ce dossier-ci,
8 comment on peut procéder pour que cette demande-là
9 soit adressée.

10 Est-ce que, moi, j'aurais... Je pense qu'il
11 serait plus facile ou plus utile qu'on le fasse
12 dans le cadre de la preuve qu'on fera. On fera
13 cette demande-là. Et on pourra en discuter à ce
14 moment-là. Et si la Régie requiert une requête
15 écrite avec des conclusions recherchées, on peut le
16 faire. Il s'agit juste de trouver la façon correcte
17 de le faire dans le temps imparti pour le faire
18 avant la fin des audiences.

19 Pour nous, ce n'est que ça que je
20 veux... On a eu cette demande-là de la part de
21 notre client. Donc, il faut trouver une façon de
22 l'adresser à la Régie, une façon qui va permettre à
23 tout le monde de pouvoir réagir et qui va permettre
24 à tout le monde de pouvoir faire ce qu'il y a à
25 faire sur cette requête-là qu'on va adresser fort

1 probablement.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Si je comprends bien, c'est une requête pour
4 demander au Distributeur...

5 Me CLAUDE TARDIF :

6 De maintenir le programme en place tant et aussi
7 longtemps que la décision de la Régie n'est pas
8 rendue.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K. Bon. Éventuellement...

11 Me CLAUDE TARDIF :

12 J'ai des vieux réflexes.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 En fait, il faudrait que vous précisiez...

15 Me CLAUDE TARDIF :

16 Par écrit?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... le plus rapidement possible si cette demande
19 sera adressée. Il aurait été souhaitable que vous
20 nous informiez de cette demande au début des
21 audiences. On va voir, là, comment maître Fraser va
22 réagir à ça. Mais je vous invite à être précis le
23 plus tôt possible.

24 Me CLAUDE TARDIF :

25 Ça, c'est sûr. Et on est conscient dans tout ça

1 qu'une demande de cette nature-là doit être
2 adressée le plus rapidement possible. On est
3 conscient de ça. Sauf que les gens qui croyaient
4 que c'était possible de le faire dans le cadre de
5 leur preuve, et lorsqu'on a eu une préparation plus
6 pointue, je leur ai indiqué que ce n'est pas comme
7 ça qu'on arrive à la Régie, à savoir qu'il faut
8 faire une demande, il faut en aviser les parties
9 pour faire en sorte que ce sujet-là soit adressé et
10 qu'on ait une plage pour pouvoir l'adresser. Ça a
11 été... à partir de ce moment-là, on veut s'assurer.
12 Et il y avait certaines précisions qu'on a besoin
13 d'obtenir eu égard, et c'est des questions que je
14 vais adresser à la Régie ce matin... au panel qui
15 est ici, avec votre permission. Ça va.

16 Bonjour, Messieurs. C'est rare qu'on a un
17 panel juste des hommes. Ça change. Il va falloir
18 que Charest fasse quelque chose. D'habitude, il y
19 avait plus de femmes qu'on nous a dit.

20 Q. [1] Ceci étant, j'ai lu la lettre qui a été
21 envoyée, je crois qu'on l'a produite hier, je ne
22 sais pas la cote qu'on lui a accordée... 0015.
23 Merci, Madame la Greffière. Pour quelle raison,
24 Hydro-Québec a fait... le Distributeur a fait
25 parvenir cette lettre-là avant que le programme

1 soit discuté devant la Régie, qu'il y ait une
2 décision qui soit rendue eu égard à la pertinence
3 de maintenir ou non le programme?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Je vais peut-être revenir dans le fond sur le
6 processus. C'est une... En fait, ce qu'on demande à
7 la Régie, c'est des budgets pour faire de
8 l'efficacité énergétique. C'est ce que le
9 Distributeur demande. C'est une enveloppe avec des
10 objectifs pour atteindre en gigawattheures. Et
11 après ça, la répartition avec des indications
12 évidemment par programme de comment on... par
13 marché, par programme pour l'année suivante. Et ce
14 qui est proposé, c'est une terminaison dans le fond
15 du programme de géothermie au trente et un (31)
16 décembre deux mille douze (2012). Ça fait partie,
17 ça rentre dans la gestion fine de l'exploitation
18 des programmes d'efficacité énergétique. Et la fin
19 du programme d'aide financière pour la géothermie
20 fait partie de cette gestion-là.

21 Q. [2] Quand vous dites...

22 R. Tout comme quand on augmente...

23 Q. [3] Excusez!

24 R. Tout comme quand l'aide financière a été augmentée,
25 ça a été fait aussi de la même façon à l'intérieur

1 de la gestion du programme.

2 Q. [4] Est-ce que je dois comprendre de votre
3 témoignage, je m'excuse, je n'ai pas... je n'ai pas
4 entendu votre nom...

5 R. Hani Zayat.

6 Q. [5] Est-ce que je dois comprendre de votre
7 témoignage que, pour vous, chez le Distributeur, il
8 n'y a pas lieu de demander l'autorisation à la
9 Régie de cesser le maintien de ce programme-là, que
10 c'est tout simplement un programme qui s'inscrivait
11 dans le cadre d'autres programmes et que c'est une
12 question de budget qui a été autorisé jusqu'au
13 trente et un (31) décembre deux mille douze (2012)
14 et que, par la suite, on peut y mettre un terme en
15 fermant la clé, comme on veut? Est-ce que c'est ça
16 la vision de chez vous?

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Question de droit. On la plaidera. Mais,
19 effectivement, la loi est assez claire. Nous, on
20 demande des budgets à chaque année. On ne demande
21 pas des autorisations à faire. On demande les
22 sommes nécessaires pour réaliser des activités.
23 Donc, s'il a à aller plus loin là-dedans, on
24 l'abordera en plaidoirie.

25

1 Me CLAUDE TARDIF :

2 Je vais répondre. Ce que je recherche, ce n'est pas
3 une question de droit. Je sais bien que maître
4 Fraser va très bien faire les représentations
5 juridiques. Ce que je veux savoir, c'est au niveau
6 du Distributeur quelle est sa vision des choses,
7 comment il pense qu'il traite avec les gens et
8 que... C'est parce qu'il y a des humains dans le
9 processus, il y a un côté juridique qui est
10 important. Mais il y a un processus. Il y a des
11 attentes que les gens peuvent avoir. Et il y a
12 une dynamique. Il y a un programme qui a été mis en
13 place, qui se développe, qui prend un certain temps
14 à s'introduire, que des gens ont des projets en
15 cours, et caetera. Parce que je vais aborder toute
16 la question, qu'est-ce que vous avez pensé; est-ce
17 que vous avez fait... est-ce que vous avez pensé
18 aux projets qui sont en cours; est-ce qu'il y a des
19 mesures transitoires qui ont été envisagées ou pas.
20 C'est ces questions-là que je vais adresser au
21 panel.

22 (9 h 10)

23 Me CLAUDE TARDIF :

24 Ça va?

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Si c'est des questions de fait sur les mesures
3 transitoires puis comment qu'on a géré la chose.
4 Évidemment, on reste à l'intérieur des limites.

5 Me CLAUDE TARDIF :

6 Très bien.

7 Q. [6] Donc, voulez-vous que je répète la question?

8 R. Oui.

9 Me CLAUDE TARDIF :

10 Q. [7] Est-ce que chez Hydro-Québec, le Distributeur,
11 on a pensé avant de terminer, avant d'annoncer la
12 terminaison du programme est-ce que l'on a pensé au
13 niveau des impacts que ça pouvait avoir sur les
14 projets en cours?

15 R. Je pense qu'effectivement ça fait partie de
16 l'ensemble des paramètres que l'on regarde lorsque
17 les programmes sont modifiés. Et d'ailleurs, quand
18 vous regardez la... la... ce que vous appelez la
19 lettre, le document qui a été déposé hier, qui est
20 dans le fond un info courriel que l'on me dit que
21 ça s'appelle, qui était adressé au... qui était
22 adressé aux installateurs. Et ce que l'on dit dans
23 le fond c'est que les aides financières sont
24 acceptées jusqu'au trente et un (31) août deux
25 mille treize (2013). Évidemment, ça suppose que les

1 installations seront terminées au trente et un (31)
2 décembre deux mille douze (2012).

3 9 h 16

4 Me CLAUDE TARDIF :

5 Écoutez, j'ai annoncé où est-ce qu'on s'en allait.
6 Je n'ai pas... je pense que c'est clair, les
7 questions visent à comprendre qu'est-ce qui a été
8 fait et pourquoi qu'on l'a fait et les
9 conséquences. C'est bien évident que, pour nous,
10 les conséquences sont dramatiques au niveau de la
11 situation dans le marché. C'est bien évident que,
12 si on annonce qu'il y a une terminaison d'un
13 programme, qu'il y a des gens qui vont réagir en
14 conséquence et que, de le faire avant que la date
15 du trente et un (31) décembre soit atteinte, c'est
16 un peu se faire justice à soi-même « nous, on pense
17 que ce n'est plus bon, que c'est correct. Et bien,
18 voici, on envoie ça une couple de temps avant et
19 peu importe qu'est-ce qui arrive dans le marché ».

20 Et donc, pour nous, il m'apparaît important
21 que ces questions-là puissent être adressées aux
22 gens du Distributeur pour voir si la raison, s'il y
23 a une seule et bonne raison qui a pu faire de
24 l'envoyer avant le trente et un (31) décembre deux
25 mille douze (2012) parce que, encore faut-il, quand

1 on nous dit « bien là, on voulait les prévenir
2 parce qu'il n'y a rien qui nous dit que les budgets
3 allaient être maintenus ou pas maintenus parce que,
4 nous, on ne veut plus que ce programme-là existe ». Mais,
5 il n'y a pas juste eux autres ici. Il y a un
6 client que je représente que, lui, qui veut que le
7 programme soit maintenu et qui va intervenir et qui
8 va faire une preuve pour que le programme soit
9 maintenu. Donc, les deux sont en opposition dans
10 une certaine mesure. C'est ce que le Distributeur
11 veut, ce n'est pas nécessairement ce que la Régie
12 va ordonner.

13 Et ça, il me semble que, de prendre pour
14 acquis et d'envoyer dans le marché une lettre à
15 l'effet que « voici notre position », bien, ça va
16 faire quoi? Nous, l'intervenant que je représente,
17 qu'est-ce qu'il doit faire? Est-ce qu'il doit aller
18 dans le marché pour dire « bien, regardez, la Régie
19 va nous entendre et elle va décider ». Et c'est là
20 que je veux savoir, et c'est là que je cherche
21 uniquement à... Les questions que je vise, c'est de
22 savoir la raison qui a motivé Hydro-Québec de
23 l'envoyer le ou vers le douze (12) novembre ce
24 communiqué-là.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Si vous me permettez, je vais... je vais juste
3 ajouter un commentaire et j'y tiens. La décision a
4 été annoncée quand on a déposé la preuve au mois
5 d'août. La CCÉG le savait au mois d'août. Cette
6 lettre-là a été envoyé au marché le douze (12)
7 novembre. S'ils avaient une crainte et s'ils ont
8 l'ombre d'une urgence à déposer une ordonnance de
9 sauvegarde, je vous dirais déjà que le premier
10 critère n'est pas respecté, on est rendu à la fin
11 du mois de décembre et là on se réveille.

12 J'ai des sérieux problèmes à ce qu'on
13 embarque - et je le réitère - à ce que la CCÉG
14 introduise, de manière très tardive, à la lumière
15 de l'ensemble de la preuve, un débat qu'ils
16 auraient dû faire bien avant. Il y a deux choses,
17 hein, il y a vraiment deux questions : l'ordonnance
18 de sauvegarde et les tarifs. Ici, on est dans les
19 tarifs, et l'ordonnance de sauvegarde, je suis
20 désolé, mais ils sont trop tard. Ils sont trop tard
21 parce qu'ils n'ont pas déposé, donc on n'en discute
22 pas ici et je crois que, de manière générale -
23 mais, ça, ce sera plaidé le cas échéant.

24 Alors, je vous soumetts l'ensemble de ces
25 arguments-là et je crois que, pour la bonne tenue

1 du dossier, il y a lieu de mettre un terme à cette
2 ligne. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Tardif, je pense, je vais accueillir les
5 objections formulées par maître Fraser. Si votre
6 client désire déposer une demande de sauvegarde, il
7 faudrait que cette demande soit officiellement
8 déposée pour qu'on puisse en débattre.

9 Vous dites que la principale préoccupation
10 que vous avez, c'est de connaître les raisons pour
11 lesquelles le Distributeur a pris cette décision.
12 Je pense qu'ils l'ont énoncée clairement la raison.
13 Peut-être qu'on peut ne pas être d'accord avec
14 cette raison-là, c'est tout à fait légitime, mais
15 pour déterminer s'il y a urgence, s'il y a des
16 dommages qui pourraient être occasionnés à votre
17 client si une demande de sauvegarde n'est pas
18 accordée, ça se fera, le cas échéant, ce débat-là
19 dans le cadre d'une demande officielle.

20 Me CLAUDE TARDIF :

21 Je m'en remets à la décision de la Régie, bien
22 évidemment. L'objet de la question - et avec grand
23 respect - je n'ai pas entendu pourquoi on avait cru
24 nécessaire de le faire le douze (12) novembre deux
25 mille douze (2012), c'était l'objet des questions.

1 Mais, c'est une chose que de le mettre dans notre
2 preuve...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Bien, écoutez, peut-être que j'ai compris la
5 réponse que, compte tenu que, pour eux, le
6 programme se termine le trente et un (31), ils ont
7 jugé opportun d'aviser les clients avant de la fin
8 du programme selon leur planification...

9 Me CLAUDE TARDIF :

10 À eux.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... à eux. Est-ce qu'ils avaient raison de le faire
13 ou pas? C'est un débat, mais pour le moment, c'est
14 la réponse qu'eux... que les témoins vous donnent.

15 Me CLAUDE TARDIF :

16 Merci. Je vais prendre les instructions plus
17 formelles du client sur cette question-là et vous
18 serez... la Régie sera avisée et mon collègue, bien
19 entendu, dans les heures qui suivent.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Tardif.

22 Me CLAUDE TARDIF :

23 Au revoir.

24 Donc, il y a une gestion de la... une
25 gestion de la transition, une gestion de la... de

1 la sortie qui permet que les projets qui sont
2 entamés soient terminés d'ici la fin de l'année. Et
3 après ça, ils ont quelques mois pour... pour
4 demander l'aide financière. Ça fait partie des
5 mesures d'adaptation dans le fond que l'exploitant
6 du programme a jugé utiles et réalistes pour
7 respecter les orientations.

8 9 h 21

9 Me ISABELLE DEMERS :

10 Alors, rebonjour, Madame la Présidente, bonjour les
11 Régisseurs, bonjour aux membres du panel. Maître
12 Isabelle Demers, encore une fois, pour la CCÉG.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ISABELLE DEMERS :

14 Q. [8] Alors, je vais débiter où est-ce qu'on a laissé
15 hier. On venait de déposer en preuve, sous la cote
16 0016, si je me souviens bien le rapport de la firme
17 SOM, le rapport d'évaluation pour les années deux
18 mille sept (2007) à deux mille neuf (2009). Alors,
19 les membres du panel ont beaucoup mis l'accent sur
20 la rentabilité du programme, sur le TCTR, mais
21 j'aimerais savoir, si on prend la page 8 du
22 rapport, dans les conclusions de l'évaluateur, au
23 point 1.4, au premier point, on nous parle de la
24 qualité des systèmes et de la structuration de
25 l'industrie comme d'autres objectifs du programme.

1 Est-ce que le Distributeur a tenu compte, avant de
2 mettre fin au programme, de ces autres
3 recommandations-là?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Je pense, si on reprend l'historique depuis deux
6 mille sept (2007), un des objectifs du Distributeur
7 était justement la structuration du marché, la
8 structuration des interventions en géothermie. Il y
9 a eu des expériences qui ont été vécues ailleurs et
10 le Distributeur souhaitait que l'offre de
11 géothermie au Québec soit... soit mieux encadrée,
12 dans le fond, et qu'elle permette une implantation
13 ordonnée, je vais dire, je vais le dire comme ça.
14 Et, je pense, nos relations, avec la CCÉG
15 notamment, visaient cet objectif-là. Donc, visaient
16 une... elles visaient et elles visent toujours, une
17 certification de systèmes de géothermie, de
18 l'information quant à la... quant au
19 dimensionnement des systèmes, quant à la qualité
20 des systèmes, à la façon de les installer. Donc, de
21 mettre, dans le fond, une... de l'ordre, d'une
22 certaine façon, ou une standardisation dans les
23 systèmes de géothermie. Ça s'inscrivait dans le
24 cadre d'une relation avec la CCÉG, ça s'inscrivait
25 à l'intérieur d'offres d'aide financière, à

1 condition que les systèmes soient certifiés,
2 normalisés, disons. Et donc, oui, ça fait partie
3 d'un des enjeux du Distributeur.

4 Q. [9] Je comprends très bien tout ça, Monsieur Zayat,
5 mais depuis la sortie de ce rapport qu'est-ce que
6 vous avez fait? Parce que je comprends que, la
7 certification, c'est des mesures qui étaient
8 envisagées avant le rapport également. Donc, depuis
9 cette recommandation-là, qu'est-ce que vous avez
10 fait?

11 R. C'est ce que je dis, je pense qu'on a réussi, cette
12 étape-là a été franchie avec succès, dans la mesure
13 où le... l'offre, il n'y a pas eu de plainte, on
14 peut l'illustrer comme ça. Les systèmes qui sont
15 installés, qui bénéficient de l'aide financière
16 sont des systèmes certifiés et il n'y a pas eu
17 de... il n'y a pas eu de... à ma connaissance en
18 tout cas, de mauvais cas. On va l'exprimer de cette
19 façon-là. Donc, pour cette partie-là, je pense que
20 les interventions du Distributeur, depuis deux
21 mille sept (2007) jusqu'à deux mille douze (2012),
22 ont porté fruits.

23 Et, d'ailleurs, on a beaucoup focussé...
24 vous avez mentionné qu'on a focussé sur
25 l'économique. Je voudrais être un peu plus large

1 que ça. L'économique, est une composante, c'est sûr
2 que c'est une partie importante de notre
3 intervention jusqu'à aujourd'hui, mais notre
4 intervention est plus large que l'aide financière.
5 Et ce qu'on fait aujourd'hui ce n'est pas retiré le
6 support à la géothermie mais, tout simplement,
7 retirer l'aide financière à la géothermie.

8 Q. [10] D'accord.

9 R. Il y a d'autres façons de supporter une mesure,
10 telles la promotion, ça peut-être de la visibilité,
11 de l'encouragement, de la structuration. Il y a
12 toute une série de mesures qui peuvent... qui vont
13 rester en place; ce qu'on retire, par contre, c'est
14 l'aide financière.

15 Q. [11] Parfait. Je vous remercie. Donc, j'aimerais
16 procéder au dépôt d'un autre document. Cette fois-
17 ci se sont des extraits des notes sténographiques
18 de l'année... en fait, de la tarifaire de l'année
19 dernière, du dossier R-3776-2011, l'audience du
20 quatorze (14) décembre. Donc, j'en dépose des
21 extraits sous la cote C-CCÉG-0017, si je...

22
23 C-CCÉG-0017 : Extraits des notes
24 sténographiques de l'audience du
25 14 décembre 2001 dans le dossier

1 R-3776-2011.

2

3 9 h 26

4 Me ISABELLE DEMERS :

5 Je peux continuer? Parfait.

6 Q. [12] Donc, j'aimerais vous amener à la page... aux
7 pages 120 et 121 du contre-interrogatoire de
8 l'année dernière de maître Stéphanie Lussier de la
9 CEFO à madame Michèle Labrecque, où elle demande à
10 madame Labrecque :

11 Est-ce que le distributeur est
12 d'accord avec le fait que l'aide
13 financière du programme devrait plutôt
14 être éliminé, justement au profit de
15 stratégies d'interventions non
16 financières qui viseraient une
17 transformation de ce segment de
18 marché?

19 Et madame Michèle Labrecque de répondre :

20 Pour l'instant, nous croyons que le
21 marché n'est pas mature pour ça.
22 Éventuellement, effectivement, le
23 distributeur, comme il est préoccupé
24 par la pression sur les tarifs du
25 PGEÉ, il rêve toujours de pouvoir

1 faire des mesures qui n'ont pas d'aide
2 financière, parce qu'on sait que ce
3 sont les aides financières qui coûtent
4 cher. Donc, dès que la marché sera
5 prêt, le cas échéant, oui c'est sûr
6 qu'on aimerait bien. Mais pour
7 l'instant, le marché a besoin d'être
8 soutenu. La mesure n'est pas très bien
9 connue, les constructeurs sont
10 rébarbatifs, les institutions
11 financières ne la connaissent pas
12 vraiment non plus. Donc, ce serait
13 prématuré et ce serait utopique de
14 croire qu'on le peut, juste par de la
15 sensibilisation, se retrouver avec,
16 dans le fond, une personne au niveau
17 de la géothermie.

18 Donc, vous ce que vous nous dites, c'est que vous
19 voulez contribuer avec d'autres mesures que des
20 aides financières.

21 L'année dernière, madame Labrecque nous
22 mentionnait que le marché était... que c'était
23 prématuré et que le marché n'était pas prêt. Là je
24 voudrais savoir, est-ce que vous avez réalisé des
25 études entre l'année dernière, au mois de décembre

1 deux mille onze (2011) et aujourd'hui, qui vous
2 permettent de croire que le marché est prêt au
3 retrait d'une aide financière?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Effectivement, dans la réponse de madame Labrecque
6 l'année dernière, elle mentionne dans le fond la
7 situation telle qu'elle la voyait l'année dernière.
8 Ce qu'on dit aujourd'hui, puis je ne voudrais pas
9 porter un jugement sur l'état du marché, mais que
10 ça reste un marché relativement limité, et ce qu'on
11 constate c'est que nos actions ne permettent pas un
12 élargissement significatif de ce marché-là. On
13 donne de l'aide financière, on donne des montants
14 significatifs d'aide financière. Je pense que c'est
15 important de le mentionner, une aide significative,
16 donc, qui avait été... qui était l'aide d'Hydro-
17 Québec initiale, et où on est venu par la suite
18 combler l'aide financière, le retrait du
19 gouvernement fédéral, on est venu combler l'aide
20 financière qui était fournie par le fédéral. Et
21 donc, ça devient, c'est des montants qui sont
22 importants à donner pour chacun de ces systèmes-là.
23 Et quand on regarde en pratique ce que ça donne en
24 termes de systèmes installés, évidemment ça reste
25 un marché qui est extrêmement limité. On parle de

1 trois cents (300) ou quatre cents (400) systèmes
2 par année qui sont installés, dont la moitié ou
3 près de la moitié auraient été installés de toute
4 façon.

5 Donc, notre capacité d'influencer le
6 marché, pour toutes sortes de raisons, est, je ne
7 dirais pas qu'elle est limitée, je dirais, là où on
8 a réussi à influencer le marché, c'est justement
9 par sa structuration, par des démarches de
10 certification, par une... en donnant, en évitant
11 justement des systèmes qui sont installés de façon
12 non professionnelle.

13 Donc, je pense qu'en donnant cette
14 crédibilité-là aux installations, ça peut être tout
15 aussi porteur qu'une aide financière qui bénéficie
16 une fois sur deux à des personnes qui ne comptaient
17 pas sur l'aide financière.

18 Q. [13] Vous me parlez beaucoup du une fois sur deux,
19 donc je comprends que vous parlez du taux
20 d'opportunisme de quarante-neuf pour cent (49 %).
21 Ce taux d'opportunisme-là, c'était le même l'année
22 dernière. Donc, dans le fond, vous ne voyez pas
23 vraiment de changement par rapport à ça?

24 R. Évidemment, le taux d'opportunisme, on peut parler,
25 ce n'est pas quelque chose qui change du jour au

1 l'endemain. C'est quelque chose qui fait partie de
2 la structure du marché, de la structure de ce
3 système-là. On parle donc de systèmes qui sont
4 coûteux, où il y a un surcoût par rapport aux
5 alternatives, qui est une technologie... je ne
6 dirais pas une technologie, la technologie n'est
7 pas nouvelle, par contre c'est... Premièrement, le
8 coût est un frein à l'entrée et fait en sorte que
9 les opportunistes, comme on les appelle, sont... En
10 fait, je vais le dire autrement, les gens
11 installent la géothermie pas à cause de l'aide
12 financière. Ils ont d'autres motivations, et ça ce
13 n'est pas... ça n'a pas évolué. On parle de l'année
14 dernière, je vais vous parler depuis deux mille
15 sept (2007), on est toujours dans les mêmes
16 univers. Et je pense, c'est très conforme à ce qui
17 se vit ailleurs dans le monde. On n'est pas
18 complètement différents.

19 Q. [14] O.K. Si on se limitait à l'année dernière?

20 R. On n'est pas complètement à côté de ce qui se fait
21 ailleurs dans le monde, je pense. C'est ça que ça
22 veut dire.

23 (9 h 32)

24 Q. [15] Parfait. Donc, je vous remercie. J'aurais une
25 autre question. Cette fois-ci j'aimerais que l'on

1 prenne les réponses du Distributeur à la DDR numéro
2 1 de la CCÉG, la question 1.5 à la page 4.

3 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

4 R. À quelle page, Maître?

5 Q. [16] Page 4. Oui, page 4. Pardon. Est-ce que je
6 peux y aller? Donc, à la question 1.5 on vous
7 demandait comment les opportunistes et les
8 bénévoles sont considérés dans le calcul du TCTR.
9 Vous nous répondiez avec le tableau 1.5, R1.5,
10 qu'ils étaient inclus. Je voudrais savoir c'est
11 quoi la méthodologie qui a été utilisée pour
12 identifier ces bénévoles.

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. La méthodologie qui a été identifiée? Pouvez-vous
15 répéter votre question, je m'excuse?

16 Q. [17] La méthodologie qui a été utilisée pour
17 identifier les bénévoles, comment vous avez fait
18 pour les contacter, le cas échéant, ou comment vous
19 avez fait pour identifier ces personnes-là qui sont
20 bénévoles, si vous me dites qu'ils sont inclus?

21 R. Je ne dirais pas qu'on les a contactés. Par contre,
22 ça fait partie de l'analyse de...

23 Q. [18] Oui, je comprends que ça fasse partie de
24 l'analyse.

25 R. ... de l'analyse de sommes, donc c'est basé sur

1 des... toutes les évaluations sont basées sur une
2 méthodologie qui est semblable. Donc, soit par des
3 sondages ou par des références à des... à des bases
4 de données. Donc, c'est les évaluateurs qui
5 identifient aussi bien le... qui identifient, qui
6 évaluent plutôt la portée de notre... de nos
7 programmes, qui évaluent dans le fond la... notre
8 capacité d'influencer le marché. C'est ça que...
9 C'est à ça que ça revient. Et donc, qui permettent
10 aussi d'évaluer les impact énergétiques, de dire
11 quels sont les gens qui ont été motivés par nos
12 interventions sur le marché, quels sont les gens
13 qui sont... qui seraient intervenus de toute façon
14 sans nos interventions et quels sont les gens qui
15 sont intervenus grâce à nos interventions, mais qui
16 n'ont pas fait les démarches pour demander d'aide
17 financière.

18 Q. [19] Ma question se limitait vraiment à savoir
19 comment vous alliez chercher ces personnes-là. Je
20 comprends que vous me parlez de sondages,
21 d'évaluations, de références. Vous me parlez de
22 quels sondages, quelles évaluations, quelles
23 références?

24 R. Je veux parler des évaluations, notamment dans le
25 cas de la géothermie, si on veut s'en tenir à ça,

1 on a un rapport d'évaluation qui a été déposé
2 l'année dernière et c'est... ce sont les résultats
3 de l'évaluation qui ont été utilisés.

4 Q. [20] J'aimerais savoir où est-ce que vous voyez
5 dans le rapport d'évaluation que l'on parle de
6 bénévoles. Puis, le cas échéant, quel est le taux
7 de bénévolat utilisé dans la computation du TCTR?

8 9 h 37

9 Me ISABELLE DEMERS :

10 Est-ce que je peux y aller?

11 Q. [21] À la réponse à la question 18.2 où on vous
12 demandait de nous fournir les résultats du TCTR
13 pour les marchés où le Distributeur met fin au
14 programme, la nouvelle construction et le bâtiment
15 existant, vous nous fournissez les résultats de
16 moins sept cent treize mille dollars (-713 000 \$)
17 et moins un million trois cent vingt et un mille
18 (1 321 000 \$). Je voudrais pour le calcul de TCTR-
19 là par segment de marché, c'est quoi respectivement
20 les taux d'opportunités qui ont été utilisés?

21 M. STÉPHANE DUFRESNE :

22 R. Bonjour. Donc, comme on l'a mentionné hier, pour le
23 calcul du TCTR, donc on a utilisé les taux qui ont
24 été présenté dans le rapport. Donc, je le répète
25 là, on avait soixante pour cent (60 %) au niveau de

1 la nouvelle construction, trente-quatre pour cent
2 (34 %) au niveau des bâtiments existants et on
3 avait inséré là, intégré depuis cette année, pour
4 deux mille douze (2012), le taux de dix pour cent
5 (10 %).

6 Q. [22] Oui, je comprends, mais pour ce calcul-là,
7 est-ce que justement vu qu'on parle de nouvelles
8 constructions, on utilise le taux de soixante pour
9 cent (60 %) ou le nouveau taux de quarante-trois
10 pour cent (43 %) ou celui de quarante-neuf pour
11 cent (49 %), c'est vraiment ça ma question.

12 R. Oui, c'est ça. Donc, dans la nouvelle construction
13 là, c'est au niveau de... c'est à ce niveau-là
14 qu'on a intégré le dix pour cent (10 %), donc ça
15 intègre... le sept cent treize mille dollars
16 (713 000 \$) intègre le nouveau segment qui est le
17 volet constructeur.

18 Q. [23] Donc, les deux, c'est avec un taux moyen de
19 quarante-trois pour cent (43 %) ?

20 R. Oui. Oui.

21 Q. [24] Parfait. Merci.

22 M. HANI ZAYAT :

23 R. Moi aussi, je vais me permettre... Je pense qu'on
24 tourne autour des segments depuis un certain temps.
25 Vous vous rappelez que déjà le marché de la

1 géothermie est un marché qui - je pense, ça fait
2 quelques fois que je le dis - qui est un marché
3 très limité. Si en plus on devait le segmenter par
4 sous-catégories, en fait, c'est un programme de
5 géothermie. On essaie de faire ça de façon le plus
6 large possible, de la façon la plus englobante
7 possible, même à l'intérieur des contraintes et des
8 difficultés qu'on a.

9 Les tests économiques qu'on fait, on le
10 fait pour l'ensemble. On a été jusqu'à donner
11 les... répondre à la question, en fait, que vous
12 posez, mais il faut quand même voir le programme
13 dans sa totalité. Ça devient de plus en plus
14 difficile dans un programme qui est déjà fort
15 limité, de le sous-segmenter, c'est presque... la
16 prochaine étape, c'est de donner une liste de noms,
17 ce qui ne serait certainement pas souhaitable.

18 Q. [25] D'accord. J'aurais une dernière question pour
19 vous. Je vous demanderais de prendre la réponse
20 59.1 aux demandes de renseignements de la Régie, à
21 la page 139, de mémoire, 139, 140. Je voudrais vous
22 amener à la partie où vous nous réferez au tableau
23 R.2.5 d'une pièce... d'une demande de
24 renseignements l'année dernière, dans le fond, où
25 vous nous réferez au TCTR qui est d'une valeur de

1 moins un virgule soixante-huit sou par
2 kilowattheure (1,62 ¢/kWh). Je voudrais juste
3 savoir, dans ce taux-là, est-ce que c'est le taux
4 de quarante-neuf pour cent (49 %) aussi qui a été
5 utilisé?

6 R. Oui.

7 Q. [26] Parfait. Merci. Et aussi par rapport à cette
8 réponse-là, vous nous disiez que, dans la cause
9 tarifaire de l'année dernière, bon, les hausses
10 financières que vous aviez projetées, elles
11 entraient en vigueur au premier (1er) avril deux
12 mille douze (2012). Suite à la mise en application-
13 là de ces mesures, est-ce que vous avez procédé à
14 l'évaluation de leurs impacts réels, après la mise
15 en application, avant de procéder... avant de
16 mettre fin au programme lors du dépôt du PGEÉ de
17 deux mille treize (2013)?

18 M. STÉPHANE DUFRESNE :

19 R. Donc, on revient toujours sur le rapport.
20 Évidemment, le rapport qui est au dossier, c'est
21 celui qui a été déposé en deux mille onze (2011)
22 là, celui qui couvre la période deux mille sept
23 (2007), deux mille neuf (2009). Donc, évidemment,
24 depuis le premier (1er) avril il n'y a pas eu de
25 nouveau rapport qui a été émis. Je vous rappellerai

1 peut-être que c'est dans le dossier de l'année
2 passé qu'on a intégré le nouveau segment qui...
3 C'est suite à une demande de la Régie dans le
4 fond...

5 Q. [27] Oui.

6 R. ... dans une décision du dossier 3740 là qu'ils
7 nous demandaient d'aller dans les secteurs plus
8 rentables. Et comme je disais hier, c'est suite à
9 des consultations avec les contracteurs, les
10 entrepreneurs qu'on a établi ce taux-là à dix pour
11 cent (10 %). Évidemment, il n'y a pas de rapport
12 sur ça parce que, comme je l'ai mentionné,
13 lorsqu'il n'y a pas d'évaluation, on doit prendre
14 notre meilleure estimation. Bon. Dans des cas,
15 c'est sept (7 %), dans ce cas-ci, on l'a établi à
16 dix (10 %).

17 Q. [28] Votre estimation, vous faites ça comment?

18 R. Bien, c'est... comme je l'ai mentionné, c'est suite
19 à des discussions qui ont eu lieu dans le courant
20 de deux mille onze (2011). Donc, il y a eu des
21 consultations avec les gens sur le terrain, donc
22 les entrepreneurs, ceux qui voulaient mettre en
23 place de projets domiciliaires, donc ça s'est fait
24 au cours de deux mille onze (2011). C'est aussi
25 basé sur... je vous rappellerais qu'on a quand même

1 cinq ans d'historique au niveau de la géothermie,
2 donc c'est l'appréciation de la lecture qu'on fait
3 du marché. Ça, c'est quelque chose qu'on fait de
4 façon régulière, hein. L'efficacité énergétique, ce
5 n'est pas né d'hier là, c'est depuis deux mille
6 trois (2003) que ça existe. Le programme est en...
7 je parle du programme dans l'ensemble, le PGEÉ.
8 Donc, il y a des gens qui connaissent le marché pas
9 mal mieux que vous et moi là. Donc, ils font ces
10 évaluations-là, ils consultent le marché. Et le
11 sept pour cent (7 %) dans des cas génériques, dans
12 ce cas-ci là, c'est la même appréciation. Je vous
13 rappellerai que le sept pour cent (7 %) a été
14 présenté dans le plan trois ans, après ça on l'a
15 augmenté à vingt-cinq (25 %). Et là on n'avait pas
16 d'étude encore en main, mais encore là c'était basé
17 sur l'appréciation que les gens qui gèrent les
18 programmes, qui opèrent les programmes, les
19 connaissances qu'ils ont du marché, c'est basé sur
20 ces éléments-là. Et ça, c'est quelque chose qui
21 évolue constamment.

22 Q. [29] D'accord. Je vous remercie. Donc, ça complète
23 mes questions, je vous remercie.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Demers. Alors, nous allons poursuivre

1 avec le contre-interrogatoire de maître Turmel de
2 la FCEI.

3 9h46

4 CONTRE-INTERROGÉS Me ANDRÉ TURMEL:

5 Q. [30] Alors, bonjour à tous. André Turmel pour la
6 FCEI. Bonjour aux membres du panel et bonjour aux
7 témoins. Nos questions ce matin sont surtout des
8 questions de clarification relatives aux
9 prévisions. Alors, nous allons travailler avec deux
10 documents principaux. Bien sûr, le HQD-0013,
11 Document 7, réponses aux questions de la FCEI.
12 HQD-0013, Document 7, ce sera principalement les
13 pages 4 à 7. Donc, sortez-le de vos cartables si
14 vous ne l'avez pas. Et le deuxième document c'est
15 HQD-0002, Document 2, aux pages 7 et 8. Vous me
16 dites quand vous y êtes.

17 M. FRANÇOIS G. HÉBERT :

18 R. Juste un instant.

19 Q. [31] Oui.

20 M. MARCEL CÔTÉ :

21 R. Oui.

22 Q. [32] Oui, ça va. Alors donc, au document HQD-0013,
23 Document 7, évidemment, c'est le complément 2, là,
24 excusez-moi, peut-être le dire, c'est le complément
25 numéro 2. Donc, HQD-0013, complément 2, à la page

1 4, on vous posait des questions... 3 et 4, des
2 questions relatives aux prévisions des ventes. Et,
3 principalement à la page 4, la question 1.2, 1.1,
4 on vous demandait de présenter la liste des
5 variables explicatives retenues pour chacun des
6 modèles de régression; que vous avez déposée, là,
7 au tableau R-1.2.1, intitulé « Variables
8 explicatives retenues pour les modèles par secteurs
9 de consommation ». Alors, je comprends que ça c'est
10 des variables explicatives qui sont utilisées pour
11 faire les prévisions. Ma question... on voit près
12 de huit, neuf secteurs avec variables explicatives
13 différentes. Ma question c'est, sont-ce... cela
14 c'est vos propres prévisions pour toutes ces
15 variables ou certaines sont faites par d'autres?

16 M. MARCEL CÔTÉ :

17 R. Ce sont nos prévisions à nous.

18 Q. [33] Complètement?

19 R. Oui.

20 Q. [34] Pour l'ensemble de ce qu'on...

21 R. Oui.

22 Q. [35] Pardon?

23 R. Oui.

24 Q. [36] D'accord. Maintenant, si vous allez... prenez
25 également la pièce HQD-0002, Document 2, aux pages

1 7 et 8. Dans un premier temps, allez à la page 7.
2 Vous fournissez, encore là, des prévisions des
3 ventes mais par catégories ou par secteurs
4 d'activités. Et on voit donc, au tableau 2, à la
5 page 7, dans les principaux secteurs d'activités,
6 on voit, notamment, « Divers manufacturiers »,
7 « Commerce, institutions et autres ». Vous voyez
8 ça, Monsieur...

9 R. Oui.

10 Q. [37] Oui.

11 R. Oui.

12 Q. [38] Et maintenant, si je regarde également à la
13 page 8, la page suivante, au tableau 3, on voit
14 également, bon, le détail des prévisions de ventes
15 par catégories de consommateurs. Alors, ma question
16 c'est comment faites-vous pour apparier, là, les
17 prévisions que l'on voit au tableau 1.2.1 de
18 HQD-0013, Document 7, complément 2, là, ce qu'on
19 a... là où il y avait les variables explicatives,
20 et celles que vous faites ici, un peu plus, je
21 dirais, détaillées ou ciblées, par catégories de
22 consommateurs? Il s'agit juste de comprendre
23 comment on doit lire ces prévisions.

24 R. O.K. Mais je pense que je vais prendre un petit peu
25 de temps ici pour expliquer...

1 Q. [39] Parfait.

2 R. ... comment on fait la prévision... la prévision à
3 la demande, comme telle.

4 Q. [40] C'est ça l'objectif.

5 R. C'est une activité que j'ai depuis cette année, en
6 fait, j'ai commencé l'année avec cette nouvelle
7 activité-là. L'objectif que j'avais c'était de
8 revoir, justement, le processus de prévisions qu'on
9 avait. Et j'ai, évidemment, fait le tour de toutes
10 les... j'ai reculé dans les dossiers tarifaires,
11 voir quelles étaient les préoccupations de la Régie
12 et des intervenants. Il y avait beaucoup de
13 questions aussi sur la façon qu'on faisait les
14 prévisions comme telles. Puis je vois également,
15 cette année, dans les questions, on a également
16 encore beaucoup de préoccupations de la Régie et
17 des intervenants, on en a eu beaucoup de vous
18 autres également. Et puis le constat que je fais
19 avec tout ça... qu'on a fait avec tout ça c'était
20 que les modèles qu'on avait jusqu'à présent,
21 c'était des modèles qui avaient atteint leur... qui
22 avaient fait leur temps, si vous voulez. Ça fait
23 qu'on s'est tourné vers des nouveaux modèles. Donc,
24 c'est pour ça que... vous me posez des questions
25 sur les différents secteurs puis ces choses-là,

1 donc c'est une nouvelle façon de faire à court
2 terme. Avant, ce qu'on avait, c'est qu'on avait un
3 modèle long terme, technico économique, sur lequel
4 on prenait la première année et on calibrant cette
5 première année-là avec, notamment, des provisions
6 puis ces choses-là. Ça fait que ça, ce qu'on fait
7 maintenant plutôt c'est qu'on utilise... on a pris
8 une approche plutôt économétrique en utilisant des
9 modèles de régressions multiples. Et, évidemment,
10 quand je dis ça, là, la plupart des personnes dans
11 la salle, s'ils ne sont pas mathématiciens,
12 statisticiens ou économètres, vont s'arracher les
13 cheveux de sur la tête, notamment, probablement,
14 les avocats. Mais les autres sont très réjouis de
15 ça parce que ce qu'on fait, essentiellement, c'est
16 qu'on amène toutes ces variables-là, la liste des
17 variables que vous avez mentionnées, on les
18 amène... on les compare aux ventes puis on essaie
19 d'établir des corrélations avec ces ventes-là.
20 Donc, c'est ça qu'on fait, essentiellement, dans ce
21 nouveau modèle-là.

22 Donc, la liste des variables que j'ai
23 utilisée actuellement est présentée, justement,
24 dans le complément de réponse, que vous avez
25 mentionné. La sélection des variables est réalisée

1 à partir d'un grand nombre de variables économiques
2 selon les critères et statistiques, ainsi que leur
3 pertinence et leur importance. C'est ça qui est
4 important.

5 9 h 52

6 C'est : est-ce qu'elles sont significatives, est-ce
7 qu'elles expliquent quelque chose dans nos ventes?
8 C'est comme ça qu'on fait la sélection de ces
9 variables-là. Puis évidemment, ce qui est important
10 dans ce modèle de court terme-là, c'est de
11 s'assurer, puis la cassette je vais peut-être la
12 reprendre à quelques reprises, c'est de bien
13 comprendre le passé. O.K.? Bien comprendre qu'est-
14 ce qui s'est passé à partir de nos variables pour
15 avoir un bon point de départ puis être capable,
16 lorsqu'on fait la prévision, d'aller dans la bonne
17 direction. Donc, quand on a donné les réponses à la
18 FCEI, notamment, parce qu'ils nous ont posé cette
19 question-là, je retourne à la pièce...

20 Q. [41] Pages 5 et 6, sans doute?

21 R. Je vais retourner plutôt sur... pas le complément
22 de réponses, mais plutôt sur la pièce HQD-13,
23 document 7, à la page 5 et 6.

24 Q. [42] Du complément ou de...

25 R. Non, ce n'est pas... La première.

1 Q. [43] D'accord.

2 R. La première. Est-ce que vous y êtes? Ça va? Donc,
3 ce que vous voyez, tous les petits graphiques qu'on
4 a présentés ici, c'est qu'on voit dans le premier
5 point que je vous ai mentionné, c'est de bien
6 expliquer le passé. Les variables qu'on a
7 identifiées, qui sont pertinentes et importantes,
8 permettent avec les petits graphiques que vous
9 voyez, pour les années deux mille six (2006), deux
10 mille sept (2007), deux mille huit (2008), deux
11 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), elles
12 expliquent les modèles. O.K.? Donc, elles
13 expliquent le réel. Donc, lorsque je prends ces
14 variables-là et que je les mets dans mes modèles,
15 ça me donne le réel comme tel. Pour deux mille onze
16 (2011), ce qu'on a fait c'est qu'on a fait une
17 simulation d'une année prévisionnelle comme telle,
18 comme cette année comme telle. Ça fait qu'on s'est
19 mis en début d'année, comme un cycle tarifaire. On
20 s'est mis en début d'année, on a fait nos
21 prévisions, puis on a regardé les résultats que ça
22 donne. Puis c'est ça que vous avez en bas, le petit
23 pointillé en vert sur les graphiques. Les résultats
24 de cet impact-là c'est dans le complément de
25 réponses qu'on vous a donné, vous avez ça à la

1 pièce HQD-13, document 7, complément numéro 2, à la
2 page 7. O.K.? Donc, vous avez ici les résultats
3 qu'on a obtenus pour chacun des secteurs comme
4 tels. C'est ça qui vous donne au total moins trois
5 cent quarante (340). Donc, la prévision qu'on
6 aurait faite en deux mille onze (2011), avec ces
7 modèles-là, aurait été légèrement en dessous de la
8 réalité. O.K.? C'est ça que me dit le modèle. Puis
9 en termes relatifs, on parle de point deux pour
10 cent (0,2 %). Donc, c'est ce qui me dit que mes
11 modèles sont performants, puis la prévision est
12 centrée, elle me donne le résultat que... Parce que
13 c'est un modèle probabiliste, c'est ce qu'on
14 recherche comme tel.

15 Q. [44] O.K. Merci. D'ailleurs, je suis content que
16 vous nous emmeniez à ce tableau-là, parce que
17 c'était l'objet de ma prochaine question. Donc,
18 HQD-13, document 7, complément 2, à la page 7, le
19 tableau, qui est un tableau effectivement
20 intéressant, qui s'intitule « tableau 1.5.,
21 coefficient de détermination et performance
22 prévisionnelle ». Puis évidemment, je pense, vous
23 avez bien relaté que dans les dernières années il y
24 avait une préoccupation de la Régie et des
25 intervenants sur les prévisions. Je comprends que

1 le distributeur a fait un effort, je dirais
2 additionnel, cette année, pour renouveler sa
3 vision, son approche. Et là, vous nous présentez
4 notamment ce tableau, qui est un peu... et j'avais
5 des questions sur ce tableau-là, qui vient un peu
6 présenter un peu votre prévision sur la prévision,
7 comment vous allez entre guillemets, comment vous
8 pourriez, passez-moi l'expression, « scorer ». Est-
9 ce que c'est comme ça qu'on doit le comprendre?

10 R. C'est un exemple, on a fait l'exercice en deux
11 mille onze (2011) comme tel.

12 Q. [45] Oui.

13 R. Donc, ça c'est les résultats de l'année deux mille
14 onze (2011). Vous avez aussi les R-carré, donc ça
15 vous donne un peu la performance des modèles, leur
16 capacité à pouvoir expliquer. Prenez l'exemple
17 résidentiel et agricole à quatre-vingt-dix-neuf
18 point huit pour cent (99,8 %), j'explique toutes
19 les variations, la variabilité des ventes qu'on a
20 dans l'année deux mille onze (2011) comme telle, et
21 toutes les autres années.

22 Q. [46] Et donc, si pour un non-économètre, pour un
23 simple avocat, si on voulait comprendre le R-carré
24 pour commercial et institutionnel à quatre-vingt-
25 dix-neuf point cinq pour cent (99,5 %), le message

1 qu'on devrait comprendre c'est que vos prévisions
2 deux mille onze (2011) se sont avérées à quatre-
3 vingt-dix-neuf point cinq pour cent (99,5 %) des
4 cas, est-ce que c'est comme ça qu'on doit le
5 saisir?

6 R. Non, non, non, ce n'est surtout pas ça. C'est la
7 capacité des modèles à être capables de faire... de
8 prévoir la variabilité des ventes comme telle.
9 O.K.? Et notamment, juste sur le plan académique,
10 si vous allez voir dans les universités où les
11 professeurs vont dire : « Est-ce que c'est un bon
12 modèle? » Eux autres, lorsqu'ils sont au-dessus de
13 soixante-dix pour cent (70 %), ils disent que c'est
14 un excellent modèle. Donc, on peut facilement
15 qualifier les performances d'excellentes.

16 Q. [47] O.K. Je comprends, c'est le succès du modèle.
17 Donc, on vient expliquer la volatilité ou la
18 variation, mais qui s'explique par le modèle en
19 lui-même, là? C'est à l'égard du modèle?

20 R. C'est ça.

21 Q. [48] O.K. J'ai compris. Je crois avoir compris.
22 Attendez-moi un instant.

23 9 h 58

24 Q. [49] Revenons simplement à quelques pages avant,
25 toujours dans HQD-13, Document 7, complément numéro

1 2. Aux pages 5 et 6, parce que... Donc, en sus de
2 vos modèles que vous venez d'expliquer, je
3 comprends que vous... Et je suis à la page 6
4 notamment. Attendez un instant! Voilà! Comment
5 faites-vous pour intégrer les informations,
6 notamment que vous glanez ici et là sur les projets
7 de développement, arrêt de production ou fermeture,
8 t'sais, que vous obtenez ici et là, dans ces
9 modèles? Est-ce qu'il y a une intégration qui est
10 faite, premièrement?

11 R. Donc, il y a les modèles. Vous avez vu la précision
12 de ces modèles-là, performance, une excellente
13 performance de tous ces modèles-là. Il y a
14 évidemment tout le côté analytique qui se faisait,
15 qu'on continue de faire parce qu'on a de
16 l'information, comme vous mentionnez, micro,
17 t'sais, au niveau des industries comme telles
18 directement. Puis ces informations-là sont
19 colligées puis elles sont vérifiées également.
20 Donc, tout ce qui n'est pas utilisé. On a fait une
21 liste des variables.

22 Je pense, c'est à la question 1.2.2 dans
23 le... toujours dans votre même... les questions que
24 vous nous posiez. Je parle de HQD-13, Document 7.
25 Il y a un paquet d'autres variables. Au fur et à

1 mesure que le... Ce que je veux aussi ramener sur
2 le modèle, c'est au fur et à mesure que le modèle
3 avance, au fur et à mesure que j'ai de la nouvelle
4 information, au fur et à mesure, on vérifie, on
5 vérifie la qualité de nos modèles. O.K.

6 Puis, évidemment, chacune des variables qui
7 sont utilisées, leur poids, leur importance peut
8 changer au fur et à mesure. Il y a également
9 d'autres variables qui ne sont pas, peut-être pas
10 nécessairement intégrées dans le modèle, mais qui
11 sont constamment vérifiées à l'intérieur du modèle.
12 Est-ce qu'elles vont devenir significatives? Est-ce
13 qu'elles vont devenir pertinentes? Est-ce qu'elles
14 vont avoir de l'importance? Et, ça, c'est un
15 processus en continu qu'on a actuellement.

16 Évidemment, des événements circonstanciels
17 viennent même, deviennent même des variables qu'on
18 va mettre dans nos modèles. Par exemple, s'il y a
19 un événement important qui marque les ventes, cette
20 variable-là peut être intégrée à même le modèle
21 pour être en mesure que le modèle puisse continuer
22 à expliquer qu'est-ce qui s'est passé, parce qu'il
23 y a un événement qui s'est produit à ce moment-là
24 comme tel.

25 Q. [50] Merci. C'est très clair. Mais comment faites-

1 vous quand même pour vous assurer que les variables
2 explicatives qu'on voit à la page 4, le tableau
3 dont on a parlé, ne prennent pas déjà en compte les
4 différentes mesures, par exemple, d'un PIB? Donc,
5 l'information n'est pas déjà, n'est pas comme
6 capturé deux fois?

7 R. Oui, oui. Donc, il y a ce modèle-là. Et pour faire
8 la prévision de tous ces paramètres, on a un autre
9 modèle économétrique qui nous permet de faire le
10 lien entre chacune de ces variables-là. C'est ça
11 qui est important. Et la particularité qu'on a, vu
12 qu'on est... En fait, on explique l'économie du
13 Québec avec tous ces paramètres-là. Parce que
14 lorsqu'on explique les ventes au Québec, on
15 explique en gros l'économie du Québec.

16 Il faut être en mesure d'expliquer chacun
17 de ces paramètres-là, établir les liens qu'il y a
18 entre chacune de ces variables-là. Et lorsqu'il y a
19 un événement, oui, ça peut affecter une des
20 variables, puis, oui, on va peut-être mettre à jour
21 à ce moment-là une de ces variables-là. C'est pour
22 ça que je dis que quand on fait nos prévisions
23 comme telles, il faut être en mesure de tenir
24 compte de tous les événements qui se passent.

25 Et compte tenu qu'on a également de

1 l'information qui va nous venir directement des
2 industries, là, à ce moment-là, on peut intégrer ça
3 puis on peut justement anticiper dans nos
4 paramètres, mais il n'y a pas de double comptage
5 là-dedans. C'est soit que le paramètre ne le
6 prévoyait pas. Il y a eu un événement. On tient
7 compte de l'événement. Si on le met dans le
8 paramètre, on l'enlève dans le paramètre.

9 Ce qui est surtout important, c'est de
10 toujours être capable d'expliquer avec les
11 variables qu'on a les résultats qu'on a. C'est ça
12 qui est important. Puis c'est ça le travail des
13 statisticiens, économètres puis mathématiciens
14 constamment en regard de ça. Puis prendre ce que
15 les économistes ont dans leur tête, puis les amener
16 puis les années se suivent puis c'est reflété dans
17 les modèles comme tels.

18 (10 h 03)

19 Q. [51] Je sais que dans la tête des économistes il y
20 a des formules, il y a des variables. Et la
21 question c'est dans les modèles que vous nous
22 parlez, les prévisions, est-ce que ça... vous
23 confirmez que vous incluez ça dans les constantes,
24 au sens d'une constante dans les formules selon ce
25 qu'on m'a expliqué, là? Est-ce que dans vos modèles

1 les constantes sont prises en compte?

2 R. Qu'est-ce que vous entendez par constantes?

3 Q. [52] Écoutez, si on fait une formule simple, il va
4 toujours y avoir des variables, là.

5 R. Oui.

6 Q. [53] Puis il peut parfois y avoir aussi des données
7 qui, elles, sont constantes.

8 R. Oui. Donc, il peut y avoir comme un événement,
9 comme je disais tantôt, un événement ponctuel
10 pendant une certaine période de temps pour laquelle
11 je vais mettre une constante justement pour pouvoir
12 faire le traitement.

13 Q. [54] Donnez-moi un instant, je vais quand même
14 vérifier. Non. O.K. Ce que l'on me dit, on ne fait
15 pas référence à un événement ponctuel, mais à une
16 constante, à une donnée qui serait par ailleurs...

17 R. La réponse c'est oui.

18 Q. [55] ... constamment constante.

19 R. Oui. La réponse c'est oui. Constamment constante.

20 Q. [56] Oui.

21 R. La réponse c'est oui.

22 Q. [57] Parfait. Donc, la réponse, excusez, je veux
23 vérifier que oui. Vous me confirmez que vos modèles
24 n'incluent pas de constantes?

25 R. C'est juste... C'était oui, qui incluent des

1 constantes. Ils incluent des constantes.

2 Q. [58] O.K. Pardon. Alors attendez un instant, je
3 pense qu'on est correct. Dernière question puis ça
4 sera terminé, Madame la Présidente. On a besoin
5 d'une clarification, tout à l'heure on a parlé, là,
6 de la vérification du modèle à quatre-vingt-dix-
7 huit (98 %), quatre-vingt-dix-neuf point huit pour
8 cent (99,8 %). Pour deux mille onze (2011), est-ce
9 que vous avez utilisé des données réelles pour
10 arriver à ces...

11 R. Pour les résultats comme tels?

12 Q. [59] Pour la prévision.

13 R. La prévision, c'est-à-dire que le modèle, lui, le
14 modèle avec les données réelles me donne ces
15 résultats-là. O.K. Les résultats que vous avez en
16 termes de gigawattheures c'est le résultat, c'est
17 l'écart que j'ai obtenu entre la prévision que
18 j'avais faite au préalable par rapport au réel
19 qu'on a obtenu.

20 Q. [60] O.K.

21 R. Puis j'aimerais ça... j'aimerais ça juste
22 mentionner un élément qui est peut-être... qui
23 n'est peut-être pas en rapport avec ce que vous
24 avez parlé, là, mais c'est au niveau des variables
25 comme telles. Vous avez dans la liste des variables

1 vous avez la variable température, les aléas
2 climatiques comme tels. Et ça c'est le risque, ça
3 c'est l'élément le plus important, le plus
4 important du modèle.

5 Lorsque je... Puis c'est surtout le
6 changement qu'il y a principalement dans ce modèle-
7 là c'est que, justement, on prend cette variable-là
8 la température et lorsqu'on le met dans nos modèles
9 économétriques, elle permet d'expliquer quatre-
10 vingt-quinze pour cent (95 %) de la variabilité.
11 O.K. Ça c'est très important parce que si je n'ai
12 pas une bonne lecture de l'aléa climatique, je n'ai
13 pas une bonne lecture de l'aléa de la demande, ce
14 qui en suit. L'ampleur des erreurs que je peux
15 faire sur l'aléa climatique se répercute de façon
16 exponentielle si vous voulez sur l'autre. Donc, ça
17 c'est important.

18 Et quand j'ai eu ce... quand j'ai eu cette
19 charge de travail-là, j'avais au préalable l'unité
20 coût et caractéristiques de la consommation. Et on
21 a un programme de mesurage des usages qu'on a. Et
22 c'est avec ces informations-là qu'on a intégré ça
23 dans nos modèles qui nous permettent de faire
24 une... une très bonne prévision en matière d'aléas
25 climatiques comme tels.

1 Je sais que je vais avoir d'autres
2 questions sur la question du compte de nivellement
3 plus tard, là, puis on a présenté notamment, j'ai
4 présenté ces résultats-là à un groupe de travail
5 auquel je fais partie, un groupe américain. On a
6 regardé ces résultats-là. Puis il y a dans ce
7 groupe-là, il y a des... en fait c'est tous des
8 experts en fait, là, qui sont dans ce domaine-là.
9 Et ce qu'ils m'ont dit c'est qu'essentiellement ils
10 n'ont jamais vu, excusez l'expression anglaise,
11 mais ils n'ont jamais vu un « fit » aussi bon que
12 celui-là. O.K.

13 Puis ces personnes-là, elles font des
14 prévisions dans toutes les plus grandes entreprises
15 américaines actuellement en utilisant ces modèles
16 économétriques-là puis en réussissant... en
17 réussissant à intégrer ces températures-là on... ça
18 nous permet de... de libérer le reste et être en
19 mesure de faire une prévision sur les aléas de la
20 demande qui est beaucoup plus précise. Donc, ça
21 c'est un point qui était très très très important.

22 Q. [61] O.K. Vous venez de dire des choses
23 intéressantes. Donc, au début de mon contre-
24 interrogatoire, j'avais des questions sur ce
25 tableau-là à la page 4, là, les variabilités,

1 variables explicatives retenues pour le modèle par
2 secteur de consommation et le lien avec les autres
3 prévisions par secteur. Je vous demandais un peu,
4 là, de voir comment le tout s'appariait. Vous venez
5 de répondre un peu plus au sens... En effet, les
6 variables que l'on voit au tableau à la page 4, là,
7 on voit bien que la moitié et moins de celles-ci
8 sont relatives à des degrés/jour ou à des...

9 Mais, malgré ceci, bien que ça soit la
10 moitié, ce que vous me dites c'est que quatre-
11 vingt-quinze pour cent (95 %) de la variabilité et
12 est associé aux variables reliées au volet
13 climatique là-dedans, là.

14 R. Exactement.

15 Q. [62] O.K. Et donc le reste, cinq pour cent (5 %),
16 se perd dans le reste des prévisions autres ou des
17 variables autres...

18 R. Je n'utiliserais pas le mot « perdre » là...

19 Q. [63] Bien, en tout cas.

20 R. ... parce que là on a vraiment... on peut vraiment
21 cibler et focuser sur ce qui est vraiment de
22 l'aléa de la demande et être capable d'expliquer
23 avec... Vous voyez au tableau la multitude de
24 variables qui nous permet de faire ça. L'autre
25 particularité, c'est vous avez vu également qu'on a

1 segmenté - parce que le deuxième élément important,
2 il y a l'aléa climatique, mais dans le cinq pour
3 cent (5 %) qu'il me reste, c'est l'industriel. O.K.
4 Et dans l'industriel, vous avez vu qu'on a séparé -
5 et je retourne, je pense, c'est dans ma preuve
6 comme telle. Oui, oui. Donc, oui. Donc, dans le
7 document HQD-2, Document 2, page 7, on donne tous
8 les sous-secteurs, tous les sous-secteurs. Pour
9 tous ces sous-secteurs-là, on a fait des modèles
10 spécifiques pour chacun de ces secteurs-là, donc
11 c'est important de bien comprendre l'industriel,
12 c'est important d'aller séparer ces secteurs-là
13 pour être en mesure de faire justement des modèles
14 dans chacun de ces secteurs-là, O.K., chose qu'on
15 n'avait pas évidemment auparavant.

16 Q. [64] Somme toute, ce que vous nous annoncez cette
17 année, c'est un peu une mini-révolution, là, en
18 termes de prévisions. Et donc, est-ce que vous
19 allez témoigner l'année prochaine? Vous serez...

20 R. À moins qu'on me donne d'autres fonctions là,
21 mais...

22 Q. [65] O.K.

23 R. Je les accumule, en fait, je garde... je garde les
24 anciennes, puis on m'en donne d'autres. Ça fait
25 que, essentiellement, ce qu'on a ici, surtout sur

1 la performance, les résultats qu'on a pour la
2 performance, oui, ça va être... on va pouvoir
3 fournir cette information-là parce que c'est
4 justement modélisé comme tel. Le modèle est
5 complet, il est cohérent, O.K., il est intégré.
6 Tous les éléments sont là-dedans. Ça fait qu'on
7 explique tout avec ça, t'sais. On arrive...

8 Et en passant, j'aimerais... notre pièce,
9 notre preuve comme telle à chaque année était
10 toujours à peu près représentée de la même façon.
11 J'avais toujours la même liste de questions qui
12 revenaient année après année. L'année prochaine, on
13 va peut-être modifier ça pour être... probablement
14 pour donner plus d'informations et éviter que les
15 questions reviennent toujours comme à chaque fois.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [66] Je me permets de vous faire un commentaire à
18 cet effet-là. Je trouve que c'est une réflexion
19 très intéressante pour la Régie parfois d'éviter
20 les demandes de renseignements qu'on se rend compte
21 qu'il y a des demandes qui reviennent à chaque
22 année, de prendre les devants, c'est une démarche
23 qui est fort appréciée.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Q. [67] Si vous me permettez donc une dernière...

1 R. Changement de processus...

2 Q. [68] Pardon.

3 R. ... c'est ce qu'on fait, amélioration des
4 processus.

5 Q. [69] D'accord. Donc, une dernière question, c'est
6 un peu plus long, mais c'est parce qu'on a des
7 réponses qui m'apparaissent... qui nous
8 apparaissent intéressantes. Toujours dans le même
9 tableau, on souligne, par exemple, le tableau à la
10 page 4 là, les variables. Quand je regarde, par
11 exemple, commercial institutionnel, là il y a un
12 secteur, le secteur commercial institutionnel avec
13 ses variables que vous utilisez. Mais, comment
14 faites-vous pour... parce que quand on regarde vos
15 autres prévisions qui sont nombreuses par catégorie
16 de consommation, qui sont très nombreuses là par...
17 GG9 et tout ça. Comment faites-vous pour apparier
18 le tout?

19 R. Une nuance.

20 Q. [70] Oui.

21 R. Donc, quand on fait la prévision, c'est par secteur
22 de consommation.

23 Q. [71] Pardon!

24 R. On fait la prévision par secteur de consommation.

25 Q. [72] Oui.

1 R. O.K. Lorsqu'on... après ça, on prend notre
2 prévision de... la prévision de nos ventes et après
3 ça, quand on passe en dollar, on regarde cette
4 prévision-là et dans quels tarifs que ça s'applique
5 ces tarifs-là. C'est pour ça, t'sais. Le
6 commentaire que je faisais, c'est que tous les
7 tableaux sont présentés en... avec les tarifs, mais
8 en réalité, la prévision commence par les secteurs
9 de consommation. Et après en million de dollars, on
10 traverse sur les tarifs parce qu'on a d'autres
11 modèles économétriques à cet endroit-là qui soit
12 dit en passant, le fait que j'aie toutes les
13 unités, caractérisation, tarification et prévision,
14 on a refait les modèles sur les... au niveau du
15 revenu pour être en mesure de dire lorsque je...
16 une fois que j'ai fait la prévision au niveau des
17 secteurs de consommation et que je transpose ces
18 ventes-là dans chacun des tarifs, quels sont les
19 tarifs qui vont s'appliquer. Là, également, il y a
20 des modèles qui sont développés pour justement bien
21 refléter les revenus dans chacun des secteurs de
22 consommation.

23 La tâche n'est pas moindre au niveau des
24 cents par kilowattheure, elle est aussi importante
25 comme telle. Et puis il y a des paramètres,

1 notamment lorsqu'il y a du... Juste pour donner
2 quelques exemples. Si je regarde au niveau du réel,
3 s'il a fait très chaud, il y a peut-être... je
4 donne l'exemple, dans le Tarif D, on a plus de
5 consommation dans la première tranche, moins dans
6 la deuxième tranche, ça a un impact sur le prix
7 unitaire.

8 Donc, quand je parlais tantôt de bien
9 comprendre le passé, on regarde nos cents par
10 kilowattheure dans chacune de ces années-là
11 précédentes, mais il faut être capable de faire une
12 prévision aussi à température normale. Parce que le
13 Distributeur est rémunéré en fonction d'un niveau
14 de consommation normale et les comptes de
15 nivellement et les comptes de « pass on » qui
16 s'occupent des aléas climatiques comme tels. Donc,
17 ça, c'est... un, ça, c'est important, mais au
18 niveau de ces modèles-là il est très important de
19 bien faire une prévision.

20 Q. [73] D'accord. Je vous remercie. Ça termine mes
21 questions sur ce point. J'avais un point autre là
22 qui est relatif à la... Vous vous rappelez au début
23 de semaine, on avait fait la demande de
24 l'engagement 1. Le Distributeur nous est revenu
25 hier ou avant-hier en disant qu'il ne pouvait pas

1 faire la demande telle qu'on l'avait demandée.
2 Maintenant, je sais que, évidemment, ce n'est pas
3 le bon panel là, mais je m'adresse à maître Hébert
4 si... Nous avons demandé l'engagement 1, mais il
5 nous a dit : « On n'est pas capable, nos systèmes
6 ne peuvent pas avoir l'information ». Soit, on en
7 prend acte. On se demandait simplement si le
8 Distributeur était capable de fournir, s'il l'a, de
9 donner la durée de réparation moyenne des dépôts.
10 C'est une information que l'on n'a pas et qu'on
11 aimerait obtenir. Et si on peut vérifier là, je ne
12 ferai pas tellement de contentieux, mais c'est une
13 information qui nous apparaîtrait important
14 d'avoir.

15 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

16 On va vérifier si c'est disponible, Maître.

17 Q. [74] Donc, la durée moyenne de rétention des
18 dépôts, commerciale, institutionnelle, qui serait
19 l'engagement 1 « prime » ou... plutôt, pas 1
20 «prime» mais la 10. Durée moyenne de rétention des
21 dépôts, commercial et institutionnel. Merci.

22
23 E-10 (HQD) : Durée moyenne de rétention des dépôts,
24 commercial et industriel (demandé par
25 FCEI)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Turmel. Alors, nous allons poursuivre
3 avec le GRAME, maître Paquet. Vous aviez annoncé à
4 peu près vingt (20) minutes, donc on va prendre une
5 pause après votre contre-interrogatoire.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Madame et
8 Messieurs les Régisseurs. Comme je vous avais
9 annoncé, par contre, avant-hier, on avait réservé
10 le temps du panel 2, donc c'est plus autour de
11 trente-cinq (35) minutes pour le contre-
12 interrogatoire. Merci.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Madame la Présidente, si c'est trente-cinq (35)
15 minutes, peut-être qu'il serait préférable de
16 prendre la pause tout de suite parce que... c'est
17 une demande des témoins, si on veut qu'ils soient à
18 leur meilleure forme, je pense que ça serait peut-
19 être préférable. Alors, si cela vous convient.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K., il n'y a pas de problème. On va donc prendre
22 une pause de quinze (15) minutes, de retour à dix
23 heures trente-cinq (10 h 30).

24 Me ÉRIC FRASER :

25 Parfait, je vous remercie.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4 (10 h 42)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Paquet, juste avant de poursuivre avec votre
7 contre-interrogatoire, parfois les pauses portent
8 fruit, et j'aimerais, Maître Fraser, vous faire
9 part d'une réflexion qu'on a eue concernant le
10 fameux programme de géothermie. On est peut-être
11 dans une situation un peu particulière où le
12 distributeur désire mettre fin à un programme, mais
13 des intervenants s'y objectent et font des
14 représentations devant la Régie pour justifier le
15 maintien de ce programme-là. On est peut-être dans
16 un contexte un peu différent où le distributeur met
17 fin à un programme mais qu'il n'y a aucune
18 contestation.

19 Alors, avant peut-être d'entendre la
20 demande de sauvegarde qui pourrait être déposée par
21 le CCÉG, j'aimerais peut-être qu'on débâte
22 brièvement, peut-être après le lunch, de cette
23 préoccupation qu'on a, et si dans un contexte comme
24 celui qu'on vit présentement il ne serait pas plus
25 approprié d'attendre la décision de la Régie avant

1 de mettre fin au programme de géothermie. Et on
2 comprend que les dates, malheureusement, ne
3 coïncident pas. On rend des décisions au mois de
4 mars pour des tarifs qui sont applicables à compter
5 du premier (1^e) avril. Ces décisions-là incluent le
6 budget qui est alloué au programme d'efficacité
7 énergétique, mais il y a comme une espèce de trois
8 mois qui chevauche la décision de la Régie et le
9 début, en théorie, du programme.

10 Alors peut-être, j'aimerais que vous
11 puissiez y réfléchir afin d'éviter un débat de
12 fond, et ça fait partie un peu de nos
13 préoccupations. Je dois vous dire que quand on a vu
14 la lettre hier, on s'est aussi un peu questionnés.
15 Bon, on met fin au programme, on est en train d'en
16 débattre. Et si on met fin et que dans notre
17 sagesse on décide, à la lumière de tous les
18 arguments qui nous auront été présentés, que ce
19 n'est peut-être pas une bonne idée de mettre fin
20 tout de suite à ce programme-là, bien là, ça veut
21 dire qu'il faudrait le reprendre après une pause de
22 trois mois. Est-ce que c'est la meilleure façon de
23 fonctionner? Je ne suis pas certaine. Alors, je
24 vous laisse cette réflexion-là. On pourrait y
25 revenir tout de suite après le lunch. Et vous en

1 prenez note, et on verra s'il est opportun
2 d'entendre également les représentations de CCÉG à
3 cet effet-là. Alors, Maître Paquet, à vous la
4 parole.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Alors, merci Madame la Présidente. Rebonjour, et
7 bonjour aux membres du panel, Geneviève Paquet pour
8 le GRAME.

9 Q. [75] Donc, la plupart de mes questions sont des
10 questions de précision par rapport aux réponses à
11 la demande de renseignements du GRAME. Donc, vous
12 pouvez consulter la pièce HQD-13, document 8, qui
13 est la pièce B-0089 pour la cote de la Régie. Donc,
14 concernant le réseau intégré, le PGEÉ en réseau
15 intégré, je vous réfère à la réponse 3.11 de la
16 demande de renseignements du GRAME, aux pages 16 et
17 17. Donc, à la page 16, la question 3.11, le GRAME
18 demandait :

19 Prévoyez-vous également opter pour les
20 Retrofit DEL dans vos mesures de
21 sensibilisation et de formation?

22 Et le distributeur nous indique que :

23 Le programme actuel ne cible que des
24 luminaires neufs. Pour le moment, le
25 Distributeur n'a pas assez

1 d'information pour établir la
2 performance typique des luminaires
3 convertis à l'aide des ensembles de
4 conversion à DEL.

5 Et à la toute fin de la réponse, il nous indique :
6 Toutefois, le Distributeur étudie la
7 possibilité d'ajouter certains
8 ensembles de conversion à DEL aux
9 produits admissibles.

10 Donc, l'année dernière, au dossier, lors du dossier
11 tarifaire 3776-2011, on obtenait la même réponse
12 des témoins, entre autres monsieur Lemay et madame
13 Labrecque. Donc, pourriez-vous nous indiquer
14 quelles sont à ce jour les études qui ont été
15 réalisées par rapport aux ensembles de conversion,
16 les « retrofits » qui peuvent être utilisés?

17 (10 h 47)

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Oui, peut-être juste mettre brièvement le contexte.
20 Dans le fond, les raisons pour lesquelles l'équipe
21 de « Retrofit », comme on les appelle, ne sont pas
22 encore admissibles. Je vais reprendre un petit peu
23 l'argumentation de ce matin. Avant d'accepter un
24 produit, un programme, on veut juste s'assurer que
25 ça répond aux normes et que c'est un produit qui

1 est acceptable et qu'on va pouvoir déployer à
2 grande échelle dans le fond avant de mettre le
3 sceau et de le recommander à... dans ce cas-ci, on
4 parle des municipalités, c'est pour de l'éclairage
5 public.

6 Donc, ce sont ces démarches qui sont en
7 train d'être faites pour valider que le produit,
8 que l'équipe de conversion dans le fond vont faire
9 la même... vont donner les mêmes résultats aussi
10 bien en termes d'économies d'énergie qu'en termes
11 aussi de... qu'en termes d'éclairage, donc en
12 termes de rayon d'éclairage, et caetera. De
13 technicalités d'éclairage.

14 Q. [76] Oui, merci. Mais c'est exactement la même
15 réponse qu'on avait eue l'année dernière. Donc, on
16 se demandait est-ce qu'il y a eu des études. Dans
17 la réponse au GRAME on nous indique que le
18 Distributeur étudie la possibilité de les ajouter,
19 donc est-ce que c'est effectivement il y a des
20 études qui sont réalisées, là, quelle est la
21 progression de ces études-là?

22 R. Je pense qu'il y a un pilote aux Îles-de-la-
23 Madeleine pour... Non, excuse. Je me suis trompé
24 de... Non, ce n'est pas le cas. Je ne pourrais pas
25 vous répondre, je pourrais vous revenir par contre

1 avec la réponse.

2 Q. [77] Donc, vous pourriez prendre un engagement.

3 Donc, ça serait l'engagement numéro?

4 LA GREFFIERE :

5 11.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Q. [78] 11. Donc, d'indiquer quelles sont les études
8 réalisées à ce jour et la progression des études
9 par rapport au kit de « Retrofit » ou plutôt les
10 ensembles de conversion à DEL.

11

12 E-11 (HQD) : Indiquer quelles sont les études
13 réalisées à ce jour et la progression
14 des études par rapport aux ensembles
15 de conversion à DEL (demandé par le
16 GRAME)

17

18 Q. [79] Donc, hier avec votre réponse, le Distributeur
19 n'est pas en mesure, là, de nous indiquer à quel
20 moment ces ensembles de conversion pourront être
21 des produits admissibles soit au marché affaires,
22 produit efficace ou soit marché institutionnel pour
23 le programme de soutien, là, au projet d'efficacité
24 énergétique le volet éclairage public à DEL?

25 R. Je pourrait juste être plus... Je vais revenir.

1 Donc, il y a des évaluations qui sont en cours, on
2 va être plus spécifique sur quelles sont les
3 évaluations qui sont... qui sont en cours. C'est
4 évidemment suite à ces évaluations-là qu'on pourra
5 aller de l'avant ou pas dans l'acceptation de ces
6 kits de « Retrofit ».

7 Q. [80] Oui. Mais en ce moment vous ne pouvez pas...
8 vous ne pouvez pas nécessairement répondre à ma
9 question, là, dans quel laps de temps est-ce que
10 ces kits-là vont être admissibles. Merci.

11 Maintenant concernant les mesures
12 d'étanchéité à l'air. Je vous demanderais de
13 consulter la réponse 3.26 du Distributeur à la
14 demande de renseignements du GRAME, à la page 24.
15 Donc, on parle des mesures d'étanchéité à l'air. À
16 la réponse 3.26, le Distributeur nous indique
17 toujours qu'il est en train d'évaluer

18 ... présentement la possibilité
19 d'intégrer ce type de mesures à
20 l'approche axée sur la performance
21 globale d'un bâtiment.

22 Donc, un peu le même genre de question. Pouvez-vous
23 nous indiquer, là, qu'est-ce qui est évalué
24 présentement, quelle est la progression de votre
25 évaluation par rapport à ces mesures-là?

1 R. Je vais être obligé de donner le même genre de
2 réponse que dans l'autre cas. Encore une fois pour
3 ce qui est de l'étanchéité il faut être capable de
4 mesurer la performance ou les infiltrations d'air
5 dans le fond dans le bâtiment, avant la mesure et
6 après la mesure, pour pouvoir évaluer la... pour
7 pouvoir évaluer la... l'efficacité de la mesure et
8 les économies d'énergie qui sont... qui sont
9 apportées.

10 Quand c'est des... Quand c'est des
11 questions de fenêtres neuves, quand c'est des
12 changements de fenêtres, évidemment on connaît,
13 c'est des fenêtres qui sont justement
14 standardisées, qui sont homologuées, et on connaît
15 les performances des fenêtres installées par
16 rapport à la norme, à la norme minimale. Donc, il y
17 a une... on est capable de... de standardiser et
18 d'évaluer facilement l'économie d'énergie que ça...
19 que ces mesures-là apportent.

20 Quand on parle d'étanchéité, évidemment il
21 n'y a pas de... il n'y a pas de standards. Donc,
22 c'est des mesures qui deviennent du cas par cas et
23 à ce moment-là l'évaluation de la... de la
24 pertinence et de l'efficacité de nos interventions
25 est beaucoup plus difficile à... à mesurer.

1 Q. [81] Merci. Maintenant, toujours à la question
2 3.26, il y a une partie en fait qui avait peut-être
3 échappé au Distributeur. On demandait, comme
4 l'approche est basée sur un outil restrictif pour
5 le calcul des kilowattheures admissibles et l'appui
6 financier, des mesures comme le reconditionnement
7 des fenêtres et des portes-patios, l'étanchéisation
8 des bâtiments pourraient-elles s'intégrer à ce
9 programme, mais sans avoir à modifier les méthodes
10 d'attribution du financement ou la méthode de
11 calcul des économies d'énergie générées par celles-
12 ci?

13 Donc, à votre connaissance, pouvez-vous
14 préciser s'il sera possible d'intégrer les mesures
15 décrites, là, d'étanchéisation et de
16 reconditionnement, mais sans avoir à modifier la
17 méthode de calcul des économies d'énergie?

18 (10 h 53)

19 R. Je ne suis pas sûr de saisir le sens de la
20 question. Si c'est pour dire, dans le fond, qu'on
21 peut promouvoir, la sensibiliser, promouvoir
22 l'étanchéisation, mais sans verser... sans verser
23 d'aide financière ou sans évaluer, sans intégrer
24 les économies d'énergie que ça apporte, ça pourrait
25 être quelque chose d'envisageable. Mais, à partir

1 du moment où on inscrit ça dans un programme avec
2 des mesures spécifiques, donc avec une
3 composante... avec une composante financière, une
4 composante reconnaissance des économies d'énergie
5 qui sont réalisées, bien, il faut être capable de
6 mesurer. Et dans les mesures d'étanchéisation,
7 évidemment il faut être capable de mesurer avant et
8 il faut être capable de mesurer après pour évaluer
9 la portée de nos interventions.

10 Q. [82] Mais, pour le moment, Monsieur Zayat, c'est
11 ÉnerCible qui gère le programme OIEB, c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. [83] Et est-ce qu'ÉnerCible dispose de méthodes de
14 calcul préautorisées pour les mesures d'étanchéité
15 des bâtiments?

16 R. Non, pour l'instant, ça ne fait pas partie des
17 mesures qui sont évaluées.

18 Q. [84] Est-ce que le Distributeur pourrait envisager
19 d'utiliser une méthode de calcul qui serait
20 prédéterminée, comme dans le cas de Gaz Métro, pour
21 son programme PE-223 Rénovation qui utilise une
22 méthode prédéterminée pour le calcul des économies
23 de mesure d'étanchéité à l'air avec surface de
24 fonte estimée? Avez-vous connaissance de cette
25 méthode?

1 R. Je n'ai pas connaissance... connaissance des
2 programmes de Gaz Métro. Par contre, je peux rester
3 sur le principe, dans le fond. Ce qu'on veut, c'est
4 de promouvoir, dans le fond, les mesures qui
5 apportent des économies d'énergie et, par contre,
6 d'être en mesure d'arriver avec des estimations,
7 des évaluations de la portée de nos interventions.
8 La difficulté d'y aller avec un cas moyen, c'est
9 que ça donne lieu à des distorsions dans le marché
10 où, évidemment, ceux qui en bénéficient ne sont pas
11 nécessairement toujours ceux qu'on vise ou ça donne
12 lieu à des écarts qui peuvent être... qui peuvent
13 être importants. C'est sûr que nos programmes
14 aujourd'hui sont plus basés sur des évaluations qui
15 regardent l'ensemble des interventions qui sont
16 faites sur le client et les économies que ça
17 apporte chez le client.

18 Q. [85] Je vais vous référer au rapport du GRAME, la
19 pièce C-GRAME-0010, à la page 70, on retrouve
20 l'Annexe 8. Et on retrouve un examen, l'examen
21 administratif deux mille dix (2010) des rapports
22 d'évaluation de programmes du PGEÉ et du FEÉ de Gaz
23 Métro.

24 R. Excusez-moi, vous êtes à la page?

25 Q. [86] 70 du rapport C-GRAME-0010, le deuxième

1 rapport qui a été déposé par le GRAME. Et c'est
2 l'Annexe 8, est-ce que vous l'avez?

3 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

4 Nous l'avons.

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Parfait. Merci.

7 Q. [87] Donc, on retrouve un extrait d'un rapport
8 d'évaluation de la firme Éconoler qui avait été
9 fait pour... dans le cadre d'un dossier de Gaz
10 Métro. Donc, je vous réfère au quatrième paragraphe
11 où la firme recommande :

12 Compte tenu des différences
13 d'approches, d'hypothèses et de
14 méthodes de calculs utilisées pour les
15 calculs d'économies dues à
16 l'amélioration de l'étanchéité à l'air
17 de l'enveloppe, il est recommandé que
18 les gestionnaires du programme
19 fournissent aux clients et à leur
20 consultant un court devis présentant
21 les exigences de calculs des économies
22 ainsi que les références à consulter
23 pour les données météorologiques et
24 pour les formules de calculs
25 recommandées par l'American Society of

1 Heating, Refrigerating and Air

2 Conditioning Engineers [...]

3 Donc, à votre avis, est-ce que la firme Econoler
4 qui administre les programmes OIEP du Distributeur
5 devrait fournir des exigences de calcul des
6 économies d'énergie ou des méthodes de calcul
7 d'économies prédéterminées pour les mesures
8 d'étanchéité à l'air, tel que recommandé par la
9 firme Econoler?

10 R. Je veux juste être sûr de... Cette annexe-là, c'est
11 la recommandation qu'Econoler a faite à Gaz Métro.
12 Dans notre cas, on n'est pas... ce qu'on dit, c'est
13 que, dans le fond, ces mesures-là ne sont pas
14 admissibles, point.

15 Q. [88] Mais, si les mesures ne sont pas admissibles,
16 ce ne serait pas en raison du fait qu'il n'y a pas
17 de méthode justement de calcul des économies
18 d'énergie qui est approuvée? Ce n'est pas en lien
19 avec ça?

20 R. C'est en lien au fait qu'il n'y a pas de... on ne
21 va pas sur un cas moyen, mais que ça prend des
22 évaluations pour pouvoir justement estimer la
23 portée de nos... la portée de nos interventions. Et
24 on pense que d'y aller, sous toute réserve, d'y
25 aller avec un cas moyen ou quelque chose de

1 standard, alors que dans les bâtiments, les
2 variations peuvent... les mesures d'étanchéisation
3 peuvent être très variables d'un édifice à l'autre,
4 en fonction évidemment de l'entretien qui a été
5 fait de l'édifice, de sa situation, de l'âge, et
6 caetera. Ça peut être assez important.

7 Par ailleurs, il est aussi à considérer
8 jusqu'à quel point les mesures d'étanchéisation ne
9 font pas partie d'un entretien normal d'un édifice
10 et c'est sûr que c'est dans cette perspective-là
11 aussi qu'on a plus misé sur, je veux dire, de la
12 rénovation, des changements de portes et fenêtres
13 où là ce sont des mesures qui sont plus
14 structurantes, alors que l'étanchéisation est
15 une... je dirais, une activité d'exploitation
16 courante, jusqu'à un certain point. On peut la
17 recommander, on peut la suggérer, mais d'aller à la
18 subventionner, c'est une autre étape.

19 11 h 00

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Si on revient à la réponse 3.26, que vous nous avez
22 fournie, en réponse à notre demande de
23 renseignement. Il y aurait quand même une petite
24 ouverture de la part du Distributeur à la de la
25 réponse où il y indique que :

1 Le cas échéant, les immeubles
2 résidentiels à logements multiples,
3 d'au moins 4 étages, pourraient être
4 couverts.

5 Donc, on voudrait une précision par rapport à cette
6 réponse-là. Est-ce que le Distributeur retient la
7 possibilité d'intégrer ce type de mesure pour
8 l'ensemble des immeubles de plus de quatre étages
9 ou seulement pour les immeubles résidentiels à
10 multiples logements?

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. C'est à évaluer. Je ne pourrais pas me commettre
13 aujourd'hui. Mais dans la mesure où on peut arriver
14 avec des mesures qui sont évaluables, qui sont
15 économiques et qui peuvent être mises en place ou
16 qui peuvent être structurantes pour le marché, ça
17 pourrait être... je n'ai pas d'idées préconçues sur
18 le fait est-ce que c'est juste des immeubles
19 résidentiels ou si c'est pour tout le monde.

20 Q. [89] Ce ne serait pas nécessairement seulement les
21 immeubles résidentiels, c'est ce que vous me dites?

22 R. À priori, non. Mais ça fera certainement l'objet
23 d'analyses plus poussées pour voir un petit peu
24 c'est quoi les enjeux qui sont associés à chaque
25 type d'immeubles et à chaque type de... de

1 bâtiments.

2 Q. [90] Il pourrait y avoir, éventuellement, des tours
3 à condominiums ou des immeubles du secteur
4 institutionnel, comme les hôpitaux ou les écoles?

5 R. Ça fera l'objet d'analyses de marché. Dans le fond,
6 avant de mettre en place un programme, on regarde
7 l'ensemble du potentiel, le marché, les endroits où
8 nos interventions sont intéressantes et,
9 évidemment, la rentabilité des mesures, en lien
10 avec le potentiel. Aussi bien le potentiel de
11 marché que le potentiel en termes d'économie
12 d'énergie.

13 Q. [91] D'accord. Merci. Maintenant, je vous
14 demanderais de consulter la réponse 3.2, à la
15 demande de renseignements du GRAME, à la page 13.
16 Donc, on traitait des lampes fluocompactes, page
17 13, question 3.2.

18 Donc, le Distributeur nous indique qu'il
19 mettait son approche de sensibilisation bien qu'il
20 n'offre plus d'aide financière pour les lampes
21 fluocompactes. Est-ce que le Distributeur est au
22 courant des intentions du gouvernement fédéral de
23 limiter la teneur en mercure des produits comme les
24 lampes fluocompactes?

25 R. Si c'est public et c'est dans la réglementation,

1 oui.

2 Q. [92] Puis est-ce que le Distributeur fait la
3 promotion de tous les produits d'éclairage de
4 lampes fluocompactes sans distinction de la teneur
5 en mercure de ceux-ci?

6 R. Je ne pourrais malheureusement pas vous répondre,
7 je n'ai pas le fin détail. À ma connaissance, on
8 fait la promotion des lampes fluocompactes, je ne
9 crois pas qu'il y a des spécificités sur la teneur
10 en mercure dans notre sensibilisation.

11 Q. [93] Merci. Maintenant, vous indiquez également que
12 le Distributeur travaillait actuellement à
13 recueillir les données nécessaires pour mesurer
14 l'impact énergétique des lampes fluocompactes.
15 Donc, est-ce que les travaux qui sont faits à cet
16 égard sont faits en comparaison avec les ampoules
17 au sodium?

18 R. Je vais peut-être juste resituer nos interventions,
19 dans le fond, en termes d'éclairage. Je pense que
20 le marché résidentiel, ce qui était le plus
21 populaire, ce qu'on connaît tous, c'est la petite
22 ampoule incandescente. Dans un premier temps, on a
23 les ampoules fluocompactes qui permettaient des
24 mesures d'économie d'énergie et étaient quelque
25 chose qui pouvait être... où on pouvait intervenir

1 de façon intéressante, qui avait une diffusion
2 relativement... qui pouvait être relativement
3 large. Et c'est pour ça qu'on voyait les lampes
4 fluocompactes comme étant... je ne sais pas si, à
5 l'époque, on le voyait comme une première étape
6 mais c'était certainement une première étape vers
7 de l'éclairage plus efficace que l'incandescent. À
8 mesure que la réglementation change, les normes
9 changent, la société change, aujourd'hui on peut
10 continuer à... on choisit plutôt de sensibiliser,
11 donc pour quelqu'un qui a de l'incandescence c'est
12 sûr que les fluocompactes sont une première étape.
13 C'est certainement mieux que l'incandescent du
14 point de vue économie d'énergie.

15 Mais, par contre, en termes... ultimement,
16 notre option c'est plutôt d'aller vers le DEL et
17 de... plus que de sensibiliser et d'aider les gens
18 à passer au DEL, qui est une sorte d'éclairage qui
19 est plus efficace d'un point de vue énergétique et
20 qui est plus recommandable pour un programme
21 d'économie d'énergie. Donc, il ne faut pas voir les
22 LFC comme étant nécessairement une alternative au
23 DEL mais certainement comme une transition, une
24 mesure transitoire entre l'incandescent et le DEL.

25 Q. [94] Oui, d'accord. Merci.

1 11 h 06

2 Q. [95] Donc, un peu dans la même ligne par rapport
3 aux DEL, j'aborde le projet pilote aux Îles-de-la-
4 Madeleine quant à l'éclairage public aux DEL.
5 Premièrement, pouvez-vous nous expliquer quelle est
6 la différence entre ce projet pilote et le
7 programme qui existe déjà de la catégorie OIEÉB,
8 volet éclairage public? Donc pourquoi, vu que vous
9 avez déjà un programme d'éclairage aux DEL, donc
10 pourquoi vous avez décidé de faire un projet
11 pilote?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Je pense que les problématiques des Îles-de-la-
14 Madeleine sont un peu plus particulières. Dans le
15 fond, c'est un réseau autonome, donc sans vouloir
16 être très précis, c'est en lien avec les conditions
17 du réseau des Îles-de-la-Madeleine et les coûts
18 évités qui peuvent être présents aux Îles-de-la-
19 Madeleine. Donc, c'est plus en termes d'évaluation
20 de la mesure éclairage public dans un contexte des
21 îles.

22 Q. [96] Puis considérant les conditions qui sont plus
23 rigoureuses, en fait les conditions d'exploitation
24 qui sont plus rigoureuses aux Îles-de-la-Madeleine,
25 ce n'est pas dans les intentions du distributeur de

1 tester justement les « retro-fits » dans ce
2 contexte du projet pilote aux Îles-de-la-Madeleine?
3 Ça ne serait pas un bon forum pour les tester,
4 étant donné que c'est des conditions qui sont
5 rigoureuses comme dans d'autres, peut-être, réseaux
6 autonomes?

7 R. Bien, est-ce que c'est le meilleur endroit pour
8 tester les « retro-fits », c'est les Îles-de-la-
9 Madeleine? Je ne pourrais pas vous... Je ne peux
10 pas être aussi spécifique. Mais si c'est possible
11 de le tester avant, même en réseau intégré, ça
12 pourrait être le cas. Autrement dit, on va
13 commencer par évaluer la pertinence des « retro-
14 fits » et leurs effets en réseau intégré, et
15 éventuellement ça pourrait être testé ailleurs.
16 Mais notre connaissance des « retro-fits » pour
17 l'instant ne nous amène pas à vouloir le tester aux
18 Îles-de-la-Madeleine.

19 Q. [97] Merci. Maintenant, je vous demanderais de
20 passer à la réponse 4.10 de la demande de
21 renseignements du GRAME, où on demandait si le
22 distributeur prévoyait offrir le programme
23 « Chauffe-eau à trois éléments » bonifié pour la
24 clientèle des autres réseaux autonomes. Et puis le
25 distributeur nous indique que :

1 Pour les autres réseaux autonomes, la
2 faisabilité commerciale doit être
3 prise en compte, par exemple la
4 présence sur place de distributeurs.

5 Donc, d'une manière générale, pour tous les
6 produits du programme « Mieux consommer », avez-
7 vous étudié des alternatives à ce manque de
8 distributeurs en régions éloignées?

9 R. Écoutez, pour être plus précis, ce qu'on dit dans
10 le fond c'est que nos programmes s'appliquent
11 partout, y compris en réseaux autonomes. Par
12 contre, les problématiques de réseaux autonomes
13 sont des fois, sont souvent particulières. Donc,
14 par définition, des endroits qui sont plutôt isolés
15 ou lointains, je ne sais pas quel... et avec peut-
16 être une masse critique insuffisante pour avoir des
17 chauffe-eau trois éléments. Est-ce qu'il y a des
18 alternatives? Je ne pense pas qu'on en ait évalué
19 des particulières. Par contre, dans bien des cas le
20 chauffage n'est pas nécessairement, n'est pas
21 électrique, donc les mesures du type chauffe-eau
22 trois éléments ne s'appliquent pas. C'est un peu ce
23 que dit notre réponse, dans le fond. Plutôt que
24 d'aller vers des produits électriques, ce qu'on
25 veut c'est que ces réseaux-là utilisent une forme

1 alternative d'énergie.

2 Q. [98] Ma question portait aussi sur tous les
3 produits du programme « Mieux consommer », pas
4 seulement le chauffe-eau à trois éléments, mais je
5 vais prendre la réponse comme elle est. Par contre,
6 seriez-vous ouvert peut-être à réaliser certaines
7 démarches pour livrer les produits, faciliter leur
8 entreposage en régions éloignées? Avez-vous pensé à
9 cette solution-là?

10 R. Je dirais qu'a priori, on n'est pas dans cette
11 business-là. On veut favoriser les démarches, mais
12 on n'est pas là. On n'est pas des détaillants en
13 termes de produits.

14 Q. [99] D'accord. Maintenant, la question 4.11 de la
15 demande de renseignements du GRAME, en fait à la
16 réponse 4.11, le distributeur nous fournit un
17 tableau avec les programmes d'utilisation efficace
18 de l'énergie et tarification en réseaux autonomes.
19 Donc, une petite question de clarification par
20 rapport à ce tableau. Dans la colonne
21 « compensation », vous indiquez que, pour chacun
22 des réseaux autonomes, le prix de référence, là on
23 voit à la note 1, correspond au prix de référence
24 au premier (1^e) mai deux mille douze (2012).^r
25 Pouvez-vous m'indiquer en quoi consiste le prix de

1 référence exactement, à quoi vous faites allusion?

2 (11 h 13)

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. Je ne pourrais pas vous fournir une réponse
5 précise. Donc, je ne pourrais pas vous dire à quoi
6 fait référence spécifiquement la note ici. Je peux
7 vous donner une indication. C'est probablement le
8 prix de marché au premier (1er) mai deux mille
9 douze (2012) qui a servi de référence pour faire
10 les balises de compensation.

11 Q. [100] Maintenant, toujours dans la colonne -
12 Compensation, on constate en Haute-Mauricie, par
13 exemple, dans le réseau Opitciwan, qu'il y a un
14 remboursement de trente pour cent (30 %) pour le
15 marché affaires qui correspond à une compensation
16 de quarante-cinq point neuf sous le litre
17 (45,9 ¢/l), alors que pour le marché résidentiel,
18 il y a une compensation de trente pour cent (30 %)
19 mais qui correspond à trente-neuf point quarante-
20 neuf sous le litre (39,49 ¢/l).

21 M. MARCEL CÔTÉ :

22 R. Je pourrais avoir votre question s'il vous plaît?

23 Q. [101] Oui, j'attendais juste que vous ayez terminé
24 votre conversation.

25 R. C'est parce que c'est une question de tarification,

1 c'est à l'autre panel. Mais je peux peut-être
2 répondre à votre question.

3 Q. [102] Mais en fait, c'est seulement pour confirmer
4 que le Distributeur, si on arrive à cet écart-là
5 entre le marché affaires et le marché résidentiel,
6 c'est parce que le Distributeur utilise un
7 calcul... en fait, le calcul du Distributeur
8 utilise un tarif d'électricité différent pour le
9 marché affaires du marché résidentiel, est-ce que
10 c'est pour ça?

11 R. La seule information que j'ai pour Obedjiwan,
12 c'était le tarif interruptible qu'on a parlé sans
13 préavis. Donc, on ne parle pas de ça du tout à ce
14 moment-là. Ça fait que je n'ai pas d'information
15 sur le document que vous parlez, là. Je n'ai pas de
16 réponse pour ça.

17 Q. [103] Mais est-ce que vous pouvez expliquer
18 pourquoi, en fait, on arrive à un prix, une
19 compensation différente, là? On a le même trente
20 pour cent (30 %) en fait. Donc, j'imagine que c'est
21 basé sur le calcul du tarif d'électricité. Est-ce
22 que vous pourriez élaborer là-dessus?

23 M. HANI ZAYAT :

24 R. Il y a la note 4 au tableau qui semble indiquer que
25 la compensation varie en fonction des tarifs

1 d'électricité. Je présume que c'est ça.

2 Q. [104] Donc, vous me confirmer que, pour le marché
3 affaires, étant donné qu'on utilise un tarif
4 d'électricité qui est plus élevé, il va y avoir une
5 compensation qui est plus élevée également?

6 R. C'est l'objectif, on va reprendre l'objectif du...

7 Q. [105] Excusez-moi! Donc, c'est le contraire, je
8 pense. Le marché affaires a un tarif qui est moins
9 élevé. Donc, il va y avoir une compensation plus
10 élevée?

11 M. MARCEL CÔTÉ :

12 R. Donc, le tarif, si vous me parlez de tarif
13 commercial, tarif G ou... c'est probablement G ou
14 M. Dans ce cas-là, c'est G. Ces tarifs-là sont plus
15 élevés que les tarifs domestiques, O.K. en général.
16 Si on parle des tarifs dissuasifs, il y a un prix
17 plus élevé lorsque ça va au-delà des besoins de
18 base comme tels. Donc, ça, c'est les tarifs... Je
19 n'ai pas mes documents de tarification,
20 malheureusement, avec moi. Mais c'est des prix qui
21 sont plus élevés. Il y a des tarifs dissuasifs à ce
22 moment-là.

23 Q. [106] Bon. Pour clarifier cette question-là,
24 j'aimerais déposer en preuve une réponse du
25 Distributeur qui avait été donnée au dossier

1 R-3648-2007, sous la cote C-GRAME-0019.

2

3 C-GRAME-0019 : Réponses d'Hydro-Québec
4 Distribution à la demande de
5 renseignements numéro 1 du GRAME
6 (R-3648-2007 - HQD-3, Doc.6).

7

8 Bon. Et je vous demanderais de vérifier, c'est à la
9 réponse 16.7 où on retrouve, en fait le GRAME
10 demandait la méthode de calcul utilisée pour
11 appliquer la compensation. Et puis... Donc, on a
12 une explication du Distributeur.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Je vais demander à ma consœur d'aller droit au
15 but, parce que ça fait comme vingt (20) minutes
16 qu'on tourne autour du pot, alors que la réponse
17 était ici. Je ne veux pas la restreindre dans son
18 contre-interrogatoire, mais on a quand même une
19 audience à terminer puis à gérer ici. Donc, s'il y
20 a des enjeux comme tangibles qu'elle pose la
21 question directement, et on verra si les témoins
22 sont capables d'y répondre.

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Je vais aller droit au but.

25 Q. [107] Au point 2 de la réponse qui traite de la

1 méthode, donc :

2 Le client assume les coûts en énergie
3 correspondant à un montant plafond
4 déterminé par la méthode suivante...

5 Je suis à la page 39, excusez-moi, du document. Et
6 puis au point 2, on indique que :

7 2) Les tarifs d'électricité en
8 vigueur...

9 premièrement, c'est les tarifs au sud du 53e
10 parallèle,

11 ... applicables selon la clientèle
12 visée sont la 2e tranche pour les
13 clients résidentiels et la 1re tranche
14 pour les clients affaires.

15 M. MARCEL CÔTÉ :

16 R. O.K. Oui.

17 Q. [108] Donc, est-ce que ça change votre réponse à
18 l'effet qu'on n'utilise pas le même tarif
19 d'électricité pour le marché affaires et pour le
20 marché résidentiel?

21 R. Le marché résidentiel, c'est un tarif à deux
22 tranches. On parle ici d'un client qui va consommer
23 au prix de la deuxième tranche alors que, dans le
24 tarif G, la majorité et la plupart des clients sont
25 tous à la première tranche comme telle. Puis c'est

1 seulement lorsqu'on applique le prix de la
2 puissance dans la deuxième tranche qu'on a un tarif
3 différent. C'est parce que je suis un peu hors
4 contexte ici. Je ne sais pas à quoi fait référence
5 le document. Mais que les tarifs en vigueur, tarifs
6 au sud du 53e parallèle applicables selon la
7 clientèle visée sont la deuxième tranche. Donc, je
8 présume, c'est un client qui consomme dans le prix
9 de la deuxième tranche puis ici, la première
10 tranche pour la clientèle affaires. Je ne sais pas
11 qu'est-ce que je peux apporter de plus comme
12 information. Donc, la réponse ce serait... Est-ce
13 que vous pouvez confirmer que la différence est
14 vraiment à cause de la méthode de calcul?

15 (11 h 20)

16 M. MARCEL CÔTÉ :

17 R. La différence de quoi?

18 Q. [109] La différence, là, étant donné... on
19 considère que la clientèle affaires a une
20 compensation qui est pas mal plus élevée que la
21 clientèle résidentielle. Donc, c'est en lien
22 avec...

23 R. Parce qu'ils utilisent un tarif différent.

24 Q. [110] D'accord. Merci. Donc, maintenant je vais
25 vous référer à l'Annexe 2 du rapport... du deuxième

1 rapport du GRAME, c'est GRAME-0010, à la page 52.
2 C'est l'Annexe 2, puis on a un extrait ici d'un
3 programme de la compagnie ONCOR. Donc,
4 premièrement, est-ce que le Distributeur connaît la
5 compagnie d'électricité ONCOR, qui offre ce
6 programme?

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Moi, je ne connais pas le programme.

9 Q. [111] Est-ce que vous connaissez la compagnie
10 ONCOR?

11 R. Personnellement, non, je ne la connais pas.

12 Q. [112] Donc, vous n'êtes pas au fait des programmes
13 qui sont offerts, non plus, par cette compagnie?

14 R. Non.

15 Q. [113] Puis est-ce qu'il y a un autre membre du
16 panel qui connaît cette compagnie. Là, Maître
17 Hébert, qui était présent lors du projet LAD, donc
18 ça ne vous évoque rien le nom de la compagnie
19 ONCOR?

20 M. FRANÇOIS G. HÉBERT :

21 R. Il s'est discuté de beaucoup de choses lors du
22 projet LAD, moi, je n'en ai pas souvenir.

23 Q. [114] D'accord. Je vais quand même...

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. Je vais reprendre... juste replacer les choses dans

1 leur contexte, je pense que je peux répondre pour
2 les questions qui... pour notre preuve dans la
3 tarifaire. Je peux parler pour moi,
4 personnellement, je ne connais pas la compagnie
5 ONCOR, je suis convaincu qu'il y a des gens dans
6 l'entreprise qui doivent la connaître qui doivent
7 la connaître. Donc, je...

8 (11 h 24)

9 Q. [115] D'accord. Je vais aller plus droit...

10 R. Je vais juste être plus...

11 Q. [116] C'est correct. C'étaient des questions plus
12 introductives. Je vais aller droit au but avec ma
13 question.

14 R. Je ne voudrais surtout pas m'improviser spécialiste
15 de tous les sujets. C'est surtout ça.

16 Q. [117] D'accord. Mais il y a d'autres membres qui se
17 sentent à l'aise de répondre, là, vous êtes les
18 bienvenus. Donc, à la page 54, l'annexe 2, on
19 indique que la compagnie ONCOR justement offre des
20 mesures incitatives pour les économies d'énergie
21 qui sont réalisées à la pointe, et on parle de deux
22 cent vingt-cinq dollars (225 \$) le kilowattheure
23 quand c'est à la pointe. Donc, est-ce que le
24 Distributeur pourrait envisager d'offrir ce genre
25 d'incitatif financier, par exemple pour le

1 programme OIEÉB pour les réseaux autonomes?

2 R. Ça je peux répondre à ça. Dans le fond ce que ça
3 reflète c'est les coûts évités. Je vais vous parler
4 de nos coûts évités. Les coûts évités que l'on
5 utilise dans l'évaluation des programmes
6 d'économies d'énergie sont basés sur notre... sur
7 notre réalité et donc sont mesurés en fonction de
8 nos... nos besoins ou nos surplus d'énergie et nos
9 besoins de puissance. Et ils reflètent donc les
10 coûts marginaux qu'on a, aussi bien pour l'énergie
11 et la puissance, et sont traduits dans un coût...
12 dans un coût unitaire, dans un signal global.

13 Donc, quand on dit qu'il y a une mesure,
14 qu'elle soit éclairage ou qu'elle soit autre,
15 implicitement elle contribue aussi à la réduction
16 de la pointe. On a présenté, en fait on a toujours
17 présenté nos programmes d'économies d'énergie en
18 énergie, évidemment, donc en térawattheures. Mais,
19 par contre, ces programmes-là ont aussi des
20 incidences sur la pointe et elles sont... leur
21 contribution à la réduction de la pointe est
22 intégrée dans la prévision de la demande. Donc, on
23 en tient compte.

24 De la même façon quand on donne de l'aide
25 financière ou quand on analyse de façon plus large

1 la rentabilité des programmes d'efficacité
2 énergétique, c'est basé, entre autres, sur les
3 coûts évités du Distributeur. Et ces coûts évités-
4 là reflètent la... le prix de l'énergie et le prix
5 de la puissance et est dosé en fonction de la
6 contribution de chacun des programmes en énergie et
7 en puissance.

8 Donc, on n'offre pas de crédits spécifiques
9 pour dire à cette heure-ci c'est plus élevé et à
10 cette heure-là c'est moins. Mais ça se reflète dans
11 la moyenne globale. Si on prend un programme
12 d'éclairage, ça tient compte du fait qu'un
13 programme d'éclairage amène tant de gigawattheures
14 en énergie tout au long de l'année. Et est tenu
15 compte aussi dans le calibrage du programme que les
16 mesures d'éclairage contribuent à la réduction de
17 la pointe avec un coût en puissance qui est basé
18 sur nos coûts évités.

19 Donc, on ne le fait pas de la même façon,
20 mais si la question c'est est-ce qu'on... est-ce
21 qu'on tient compte de la contribution à la
22 réduction de la pointe de nos programmes
23 d'économies d'énergie, la réponse est oui, à
24 travers les coûts évités.

25 Q. [118] D'accord. Merci. Je vous amène maintenant à

1 la réponse 5.11 du Distributeur à la demande de
2 renseignements du GRAME où on traite, là, du projet
3 pilote aux Îles-de-la-Madeleine. Et puis j'aurais
4 une question par rapport à la réponse 5.11. Le
5 Distributeur nous indique que :

6 Les mesures d'éclairage public au DEL
7 peuvent contribuer à la réduction de
8 l'appel en puissance.

9 Est-ce que le Distributeur a prévu de mesurer
10 l'appel, en fait l'impact de l'appel en puissance
11 de la conversion à l'éclairage DEL dans le cadre du
12 projet pilote aux Îles-de-la-Madeleine?

13 R. Les impacts, les impacts en puissance sont... sont
14 tenus compte, ont évolué pour l'ensemble des
15 programmes. À partir du moment où on évalue un
16 programme et on le calibre, on le calibre, donc il
17 est calibré en fonction des coûts évités. Donc, on
18 a nécessairement tenu compte de son impact en
19 puissance et des particularités qu'il peut... qu'il
20 peut avoir en termes de coïncidence de la pointe,
21 des effets de diversité de la charge, et caetera.

22 Donc, oui, ça fait partie des évaluations
23 intrinsèques de ces programmes-là. Ce n'est peut-
24 être pas toujours explicites dans nos programmes,
25 mais c'est certainement présent. Puis quand je dis

1 « explicite » c'est par opposition au programme de
2 gestion de la demande en puissance où là, c'est...
3 le but premier est d'avoir une... une réduction
4 dans le fond de la contribution à la pointe.

5 Pour les programmes d'efficacité
6 énergétique, le but... le but premier c'est d'avoir
7 de l'énergie, mais la contribution en puissance est
8 certainement évaluée aussi et est une composante
9 intéressante. Il y a quand même des... quand on
10 regarde l'ensemble du programme du PGEÉ, il a amené
11 des... des économies en puissance qui sont fort
12 importantes.

13 Q. [119] Donc, vous êtes confiant que ce projet
14 pilote-là pourra avoir un impact à la baisse, par
15 exemple lors de la journée de la pointe annuelle?

16 R. Oui, mais ça reste quand même il faut quand même
17 placer ça dans le contexte. On parle d'éclairage.
18 Donc est-ce que ça contribue à la réduction de la
19 pointe, oui, mais de façon marginale par rapport à
20 des programmes... à des mesures qui sont plus...
21 qui sont plus contributives à la pointe du type
22 chauffage, chauffage des locaux, chauffage de
23 l'eau, hein. Ça reste notre réalité et
24 essentiellement ça.

25 Les heures de pointe sont essentiellement

1 caractérisées par de la chauffe, principalement de
2 la chauffe de l'espace. Est-ce qu'il y a de
3 l'éclairage à ce moment-là? Certainement. Mais la
4 contribution à la pointe est plus faible,
5 évidemment.

6 Donc, nos mesures d'efficacité énergétique
7 d'éclairage contribuent à la réduction en
8 puissance, mais de façon beaucoup moins importante
9 que des mesures qui sont plus... plus liées à la
10 température.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Paquet, juste vous informer qu'il est déjà
13 onze heures trente (11 h 30).

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Je vais élaguer, je vais passer à mes dernières
16 questions les plus importantes.

17 M. MARCEL CÔTÉ :

18 R. Peut-être juste un petit commentaire suite à ce que
19 monsieur Zayat vient de dire. J'ai mentionné au
20 panel 4 que tout l'éclairage public dans les
21 réseaux autonomes représente moins d'un pour cent
22 (1 %). Donc, c'est quand même important à tenir
23 compte là-dedans.

24 (11 h 31)

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Q. [120] Donc, par rapport au complément de réponse
3 qui avait été fourni au GRAME suite à la décision
4 D-2012-147, je vous réfère à la pièce HQD-13,
5 Document 8C, qui est la pièce B-0104. Donc, à la
6 page 5, il y a des tableaux en réponse à la
7 question 5.19 du GRAME qui sont assez... qui sont
8 assez difficiles à lire. Donc, j'aurais quelques
9 questions là, par rapport aux données qu'on
10 retrouve.

11 Premièrement, est-ce que le Distributeur
12 est en mesure d'identifier quels sont les éléments
13 de la consommation qui créent des pointes horaire
14 et les pointes de charge?

15 M. MARCEL CÔTÉ :

16 R. Je peux vous donner les informations sur les
17 profils là. Vous faites référence à la question
18 5.19, c'est bien ça?

19 Q. [121] 5.19, oui.

20 R. Bon. On vous a donné deux graphiques, les deux
21 graphiques... en fait, vous avez quatre graphiques,
22 il y en a un qui est en énergie, l'autre en
23 puissance, un pour le... un instant. Il y en a un
24 que c'est pour Cap-aux-Meules et l'autre, c'est
25 pour Obedjiwan, hein, c'est bien ça?

1 Q. [122] Oui.

2 R. Bon. Donc, si vous regardez Cap-aux-Meules, c'est
3 un profil qui ressemble plus à un profil comme
4 celui du Distributeur parce qu'il y a beaucoup plus
5 de monde à Cap-aux-Meules qu'à Obedjiwan. Ça fait
6 que... donc de façon évidente, le profil Obedjiwan,
7 c'est un profil qui est... il y a moins de
8 complémentarité des charges, là. On le voit moins,
9 donc on voit plus... Donc, de toute évidence, c'est
10 conditionné par le profil de consommation du
11 résidentiel. Donc, des consommations en période de
12 pointe le matin et des consommations en période de
13 pointe le soir, essentiellement. Et on voit
14 évidemment que c'est un petit peu plus durant la
15 période d'hiver versus la période d'été. C'est ce
16 qu'on voit dans ce profil-là à Obedjiwan, c'est de
17 façon beaucoup plus claire et évidente dans un
18 profil, je dirais, au Cap-aux-Meules où c'est,
19 comme je mentionnais, ça ressemble à un profil des
20 municipalités qu'on dessert, ou c'est le profil du
21 Distributeur comme tel.

22 Q. [123] Donc, à Cap-aux-Meules, étant donné que
23 l'électricité... le chauffage est permis, on
24 retrouve une courbe aussi de consommation,
25 j'imagine, qui est semblable à celle en réseau

1 intégré.

2 R. Oui. Exact, oui.

3 Q. [124] Par contre, à Obedjiwan, considérant que le
4 chauffage n'est pas permis, là, à l'électricité,
5 est-ce qu'on remarque, dans une courbe de
6 consommation d'une journée, est-ce qu'on remarque
7 vraiment un abaissement de la consommation la nuit?

8 R. Bien, évidemment. Je regarde, en général, pas juste
9 à Obedjiwan. Tous les profils de consommation sont
10 influencés de façon plus importante ou moins
11 importante par la température, compte tenu que les
12 personnes utilisent la chauffe ou pas de chauffe.
13 Lorsqu'on arrive dans les périodes d'hiver
14 notamment, même pour des clients qui ne sont pas
15 influencés ou peu influencés par la chauffe, ils
16 ont un profil de consommation qui est plus élevé en
17 hiver qu'en été. Et évidemment l'activité humaine
18 est plus durant le jour qu'en soirée. Ça fait que
19 donc c'est assez évident. Le réfrigérateur continue
20 de fonctionner la nuit, mais la cuisinière peut-
21 être pas, les lumières dans la maison ne
22 fonctionnent pas, on ferme ça habituellement, à
23 moins que vous ayez beaucoup d'enfants ils laissent
24 tout ça allumé partout, mais en général, il y en a
25 moins... il y en a moins le soir.

1 (11 h 36)

2 Q. [125] Une dernière question, Madame la Présidente.

3 Donc, je vais déposer une dernière pièce, par
4 rapport à ma question, qui est un extrait d'une
5 présentation d'OC-3776, qui portait sur les réseaux
6 autonomes. Donc, je voudrais la déposer sous la
7 cote C-GRAME-0020.

8
9 C-GRAME-0020 : Extrait d'une présentation
10 d'OC-3776.

11
12 Donc, à la page 53 on voit la puissance garantie de
13 la Centrale Cap-aux-Meules, qui était de quarante
14 point deux mégawatts (40.2 MW) en deux mille dix
15 (2010), deux mille onze (2011) alors que la pointe
16 est de trente-neuf point un mégawatts (39.1 MW).
17 Donc, pourriez-vous indiquer si la pointe était
18 supérieure en deux mille onze (2011), deux mille
19 douze (2012)?

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Ce n'est pas le bon panel. Premièrement, je pense
22 que la question est vraiment tardive, si on avait
23 voulu avoir la pointe. Je pense que le contre-
24 interrogatoire sur ce sujet-là ne mène nulle part
25 et, vraisemblablement, il n'y a aucun témoin qui a

1 la réponse et, vraisemblablement, ce n'est pas le
2 bon panel parce qu'on aurait pu aller au panel sur
3 les réseaux autonomes. Et, par ailleurs, c'est une
4 question d'un niveau de détails ahurissant compte
5 tenu de l'état où on est rendu dans le dossier.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 En fait, c'est en lien avec l'option interruptible
8 qui est demandée par le Distributeur dans deux
9 réseaux autonomes, celui de Cap-aux-Meules et celui
10 d'Obedjiwan, donc c'est... la solution Distributeur
11 par rapport au manque de puissance dans ses
12 réseaux, c'est d'offrir une option interruptible
13 et, éventuellement, d'utiliser des groupes
14 électrogènes. Donc, c'est sûr que la préoccupation
15 du GRAME par rapport à la pointe dans ces réseaux-
16 là c'est en lien avec de la recherche de
17 d'autres... de d'autres programmes, de d'autres
18 manières de pouvoir régler le problème du
19 Distributeur quant à la puissance dans ces réseaux-
20 là. On considère que, l'option interruptible, c'est
21 temporaire mais qu'il faudrait peut-être que le
22 Distributeur ait d'autres moyens de régler cette
23 situation. Donc, si les témoins ne sont pas en
24 mesure de répondre, je vais arrêter mes questions
25 là, mais c'était mon commentaire.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, cela termine...

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Oui, merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... votre contre-interrogatoire. Merci, Maître
7 Paquet. Alors, nous allons poursuivre avec le ROÉÉ,
8 maître Gertler.

9 11 h 40

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Donc, Madame la Présidente, Franklin Gertler pour
12 le ROÉÉ. Je pensais que OC passait avant nous, mais
13 ça va.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Il n'y avait pas de...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Pas de questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui. En contre-interrogatoire. Vous aviez annoncé
20 trente (30) minutes, Maître Gertler, est-ce qu'on
21 va être en mesure?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Oui, ça va être un peu plus que trente (30)
24 minutes, mais je ne sais pas si vous voulez prendre
25 le lunch avant ou vous voulez qu'on le divise?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non, on va prendre le lunch après, mais essayez de
3 poser vos questions avec un débit rapide. Les
4 réponses aussi.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 En autant qu'on me donne la prime de bilinguisme
7 dans ce temps-là, je vais être... Excusez-moi,
8 Madame la Présidente, on a un certain nombre de
9 documents à vous donner. O.K. Est-ce que je peux?
10 O.K. Merci.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Q. [126] Alors, bonjour aux membres du panel. Ma
13 première question porte sur une comparaison des
14 postes budgétaires entre deux mille treize (2013)
15 et deux mille douze (2012) dans le PGEÉ, et je suis
16 au HQD-8, document 8 dans le dossier actuel, B-
17 0042, à la page 12, donc le tableau 3.1. Et je vous
18 ai également fourni, ou je vais fournir au
19 témoin...

20 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

21 R. Pouvez-vous répéter le numéro de la pièce et la
22 page, Maître Gertler, s'il vous plaît?

23 Q. [127] Oui, oui, pas de problème. C'est le HQD-8,
24 document 8, à la page 12, le tableau 3.1.

25 R. Nous l'avons.

1 Q. [128] Et je réfère également, Madame la Présidente,
2 au HQD-8, document 8, mais cette fois-ci dans le
3 dossier R-3676-2011, et c'est la pièce de Hydro-
4 Québec D-0044 dans ce dossier-là. Et encore une
5 fois, je suis à ce moment-là dans le tableau 4.1.
6 Et je voulais...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Est-ce que vous lui donnez...

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Excusez-moi. O.K. Le premier ce n'est pas coté, le
11 deuxième je vais le coter. C'est ça, excusez-moi.
12 J'essayais d'aller trop vite.

13 LA GREFFNIÈRE :

14 Est-ce que les gens ont des copies de ça?

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Oui, oui, tout à fait. O.K. 0011, merci.

17

18 C-ROEÉ-0011 : Extrait du plan global en
19 efficacité énergétique - Budget
20 2012 (R-3776-2011)

21

22 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

23 R. Il y a juste une petite préoccupation que nous
24 avons, Maître Gertler, c'est qu'on ne voit pas du
25 tout les chiffres sur la photocopie que vous nous

1 avez remise.

2 Q. [129] Oh. Mais je vais vous lire les chiffres, vous
3 êtes probablement familier avec les chiffres
4 également, si ça ne cause pas trop de problèmes. Je
5 suis simplement dans le tronc commun, la dernière
6 portion, presque la dernière portion du tableau, et
7 on y voit que le total pour le tronc commun cette
8 année c'est de douze millions de dollars (12 M\$).
9 Et dans l'année précédente c'était de vingt
10 millions de dollars (20 M\$). Et j'aimerais juste
11 comprendre, parce qu'on a eu des questions l'autre
12 jour sur finalement l'effort global ou l'engagement
13 global de l'entreprise face à l'efficacité
14 énergétique. On voit que la... Puis j'aimerais ça
15 que vous m'expliquiez l'écart. La planification et
16 conception, ça passe en deux mille onze (2011) de
17 trois millions (3 M\$) à quatre millions (4 M\$)
18 cette année. Est-ce que vous pouvez m'expliquer?

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Je vais vous l'expliquer de façon globale, dans le
21 fond, qu'est-ce qu'il y a dans le tronc commun.
22 C'est l'ensemble des activités qui servent à la
23 planification, l'évaluation et les programmes de
24 type « en test », dans le fond, donc...

25 Q. [130] De type?

1 R. Test. Donc, que ce soit des projets de... des
2 projets pilotes ou d'évaluation, disons, et de
3 suivi. Donc, c'est sûr, il y a de l'optimisation,
4 on s'est reposé des questions sur notre programme
5 d'évaluation, notamment, qu'est-ce qui est requis,
6 qu'est-ce qui l'est moins, qu'est-ce qui peut être
7 décalé dans le temps. On est dans un objectif de
8 réexaminer un petit peu l'ensemble de nos
9 activités, puis de voir de quelle façon ça peut
10 être fait différemment. Donc, c'est ventilé
11 évidemment par rubrique, ici.

12 Q. [131] Oui.

13 R. Mais l'important c'est qu'il y a un effort
14 d'efficience qui est fait.

15 Q. [132] Et alors donc, comme l'évaluation qui tombe
16 de sept millions (7 M\$) à quatre millions (4 M\$),
17 ça c'est la réponse que vous venez de me donner,
18 c'est votre réponse par rapport à ça, pour
19 l'explication de l'écart ?

20 11 h 47

21 M. HANI ZAYAT:

22 R. Tout à fait, je dirais un réexamen de nos, de nos
23 activités dans, dans le cadre, dans la ventilation
24 qui s'appelle front ocmmun.

25 Q. [133] Le suivi qui va d'un million à zéro (0) dans

1 les budgets, est-ce que c'est quelque chose que
2 vous pouvez commenter?

3 R. Je dirais pas que c'est zéro (0), on fait des
4 évaluations, des, des, je pense surtout qu'on
5 donnait un niveau très fin de détails l'année
6 dernière, dans le fond les activités d'évaluation
7 et de suivi on a un petit peu cumulé ça, cumulé ça
8 ensemble donc c'est pas une activité qui n'est pas
9 là. On continue à faire notre..., notre activité
10 est toujours la même, on planifie les activités
11 d'efficacité énergétique, on les teste, on les met
12 en place et après ça on évalue, on évalue les
13 résultats que ça donne et avant de passer en mode
14 évaluation, donc avec les firmes d'évaluation bien
15 c'est sûr qu'on a un suivi, un suivi régulier des
16 activités, donc suivi budgétaire, suivi en économie
17 d'énergie, et cetera. C'est l'ensemble de ces
18 activités là qui sont répertoriées là ici.

19 Q. [134] O.K. et le fait que la commercialisation
20 comme poste passe de huit (8) millions à trois (3)
21 millions, est-ce que, qu'est-ce que ça reflète?

22 R. La commercialisation est pas juste dans le tronc
23 commun, on a dit, qu'on, dans le fond il y a de la
24 commercialisation qui est faite dans l'ensemble,
25 dans l'ensemble des programmes.

1 Q. [135] Bien c'est qu'on appelle l'ensemble des
2 progrès un peu la commercialisation, c'est pour ça
3 que je veux comprendre?

4 R. Dans, dans, il y a de la commercialisation dans
5 chacun des programmes aussi. Donc ici, c'est la
6 partie qui était identifiée de façon commune donc
7 qui est plus, plus générique mais au delà de ça il
8 y a de la commercialisation qui se fait évidemment à
9 l'intérieur de chacun, de chacun des programmes.
10 Et, c'est dans ce cadre aussi qu'on dit on veut
11 avoir une approche qui est plus, plus parapluie,
12 plutôt que d'y aller programme par programme,
13 d'arriver avec de la commercialisation toujours à
14 l'intérieur des programmes mais de façon plus large
15 que de façon très spécifique produit par produit.

16 Q. [136] Mais si je suis là-dedans, à ce moment là je
17 comprends pas pourquoi on aurait une réduction
18 aussi importante au niveau de la commercialisation
19 commune si on veut avoir l'approche parapluie.
20 C'est ça que je comprends pas?

21 R. Oui, c'est juste que c'est pas centralisé dans
22 cette rubrique là. Il y a encore des composantes
23 qui sont ventilées à l'intérieur des programmes,

24 Q. [137] O.K?

25 R. Donc chacun, ça reste, la commercialisation reste à

1 l'intérieur de l'exploitation des, de
2 l'exploitation des programmes et les stratégies de
3 commercialisation restent de façon spécifique.

4 Q. [138] Mais si je veux comprendre, si la Régie
5 n'approuve..., approuve votre demande cette année,
6 qu'est-ce qu'ils sont en train d'approuver par
7 rapport à la commercialisation. Ils approuvent une
8 réduction de, de, de, huit (8) millions à trois (3)
9 millions, c'est ça que j'aimerais comprendre?

10 R. La commercialisation telle que décrite ici, c'est
11 la commercialisation de l'efficacité énergétique en
12 général.

13 Q. [139] O.K?

14 R. Donc il n'y a pas de, il n'y a rien de, à moins
15 d'exception, il n'y a pas de cible particulière.

16 Q. [140] Alors c'est par rapport aux moeurs, aux, à?

17 R. Tout à fait.

18 Q. [141] La conscience des gens?

19 R. C'est de l'efficacité énergétique, c'est quelque
20 chose qui touche l'ensemble, l'ensemble des
21 programmes et donc ça n'est pas spécifique
22 programme par programme. Après ça la
23 commercialisation programme par programme est
24 incluse dans les budgets de ces programmes là.

25 Q. [142] O.K., maintenant toujours dans les mêmes

1 extraits qu'on vient de citer, le C-ROEE-0011,
2 c'est à dire les extraits de la pièce HQD8,
3 document 8, dans le dossier R3776 et je suis à la
4 page 44, aux lignes 5. On parle maintenant de la,
5 encore une fois, tronc commun en conception, on y
6 mentionne qu'en deux mille douze (2012), en plus
7 des activités de planification requérantes liées au
8 processus réglementaire:

9 le distributeur commencera une
10 réflexion sur un scénario
11 d'intervention en efficacité
12 énergétique en fonction d'une
13 progression de la cible au delà de
14 deux mille quinze (2015), comme le
15 distributeur l'avait mentionné dans le
16 cadre du dossier R3748-2010. Ce
17 scénario intégrera les trois (3) axes
18 d'efficacité énergétique; économie
19 d'énergie, gestion de la consommation
20 et utilisation efficace de l'énergie.
21 Les travaux sur le potentiel technico
22 économique en énergie, en puissance,
23 et réseau intégré et les impacts
24 anticipés de la hausse du prix du bloc
25 patrimoniale serviront d'intran à cet

1 programmes qui peuvent être mis de l'avant pour...
2 et qui peuvent se traduire en des mesures... en des
3 mesures concrètes en puissance.

4 Q. [143] Alors, pour vous, vous avez entamé la
5 réflexion que vous mentionnez, c'est ça votre
6 témoignage finalement qui était mentionné dans le
7 dossier de l'année dernière?

8 R. Je dirais que c'est un processus continu avec des
9 questionnements périodiques. Mais, certainement,
10 c'est évolutif.

11 Q. [144] Et, est-ce qu'Hydro-Québec prévoit déposer un
12 scénario d'intervention en efficacité énergétique
13 en fonction d'une progression de la cible au-delà
14 deux mille quinze (2015)?

15 R. Disons que pour ce qui est de la tarification pour
16 l'exercice d'aujourd'hui, nos objectifs pour deux
17 mille treize (2013) sont au dossier. Ce qu'on
18 indique aussi c'est que la cible pour deux mille
19 quinze (2015) est huit térawattheures (8 TWh) pour
20 ce qui est du PGEÉ. Pour le reste, j'imagine qu'on
21 aura d'autres forums pour pouvoir décliner ça.

22 Q. [145] Mais est-ce qu'à ce moment-là votre
23 témoignage c'est à l'effet que la Régie n'a pas à
24 s'intéresser finalement à cette question-là au-delà
25 de deux mille quinze (2015) et qu'on est en attente

1 finalement d'autres indications du gouvernement
2 simplement?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Le témoin a déjà répondu; les objectifs pour deux
5 mille treize (2013) sont là puis sa vision jusqu'à
6 deux mille quinze (2015) est là. Et puis il n'a pas
7 à répondre au-delà de ça pour aujourd'hui.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Madame la Présidente, c'est un problème récurrent
10 dans le dossier. La Régie l'a eu également par
11 rapport à ses questions. Et je vous sou mets que
12 d'ailleurs le passage que j'ai cité était repris
13 dans la décision sur la tarifaire de l'année
14 dernière. Ça a été mentionné et ça fait partie
15 justement de l'exercice des fonctions en continu de
16 la Régie de surveillance de l'activité d'Hydro-
17 Québec.

18 Je vous sou mets qu'on ne peut pas puis on
19 ne doit pas accepter que l'exercice de la
20 compétence de la Régie en matière tarifaire, y
21 compris dans son volet ou son pan efficacité
22 énergétique et développement durable, donc
23 l'article 5, se limite à une tranche à la fois sans
24 permettre aux gens d'avoir la vue d'ensemble. S'ils
25 n'ont pas fait le travail ou s'ils pensent que ce

1 n'est pas important, ils peuvent le dire.

2 Mais je vous soumets que la question est
3 pertinente comment est-ce qu'ils s'y prennent pour
4 le... au-delà de deux mille quinze (2015).

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je pense, Maître Gertler, ils ont quand même donné
7 l'information qu'ils sont en mesure de donner.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 O.K.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 On est en deux mille douze (2012), on a un objectif
12 pour deux mille quinze (2015). Au-delà de ça pour
13 le moment ils ne sont pas en mesure de répondre.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Merci.

16 Q. [146] Justement, Monsieur, Monsieur Hani, c'est ça?
17 Oui, excusez-moi. Est-ce que dans la progression
18 vers l'atteinte de la cible de deux mille quinze
19 (2015), on doit atteindre, je pense, cinq cent
20 soixante-trois mégawatts/heure (563 MW/hre) cette
21 année ou dans la proposition actuelle, si je ne me
22 trompe pas. Est-ce que vous considérez qu'il s'agit
23 d'une cible qui va être difficile à atteindre?

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. Je dirais qu'il n'y a aucune cible qui est facile a

1 priori. Par contre, ce qu'on met de l'avant,
2 l'ensemble des programmes qu'on met de l'avant et
3 des budgets qui sont là, dans notre vision
4 d'aujourd'hui devraient nous permettre d'atteindre
5 la cible planifiée pour deux mille treize (2013)
6 qui est de l'ordre de cinquante cent cinquante
7 gigawattheures (550 GWh). Donc, c'est des... Est-ce
8 qu'elle est difficile à atteindre? Elle est... On
9 pense qu'elle est réaliste et qu'elle pourrait être
10 atteinte moyennant justement la mise en place ou la
11 poursuite de certains programmes, la continuation,
12 donc avec les difficultés d'exploitation qu'on peut
13 vivre.

14 Mais on pense que la cible de cinq cent
15 cinquante gigawattheures (550 GWh) est tout à fait
16 réaliste pour deux mille treize (2013).

17 Q. [147] Puis, si j'ai bien compris, il n'y aura pas
18 de difficultés selon votre témoignage non plus pour
19 les environ cinq cent mégawatts (500 MW),
20 mégawatts/heure par année pour les deux années qui
21 restent de la balance des années pour nous amener
22 en deux mille quinze (2015)?

23 12 h 00

24 R. Je dirais qu'il y a des difficultés inhérentes à la
25 gestion de chacun des programmes. Il y a des

1 difficultés à l'intérieur de l'exploitation de
2 chacun des programmes. Mais, ce qu'on fait à chaque
3 année, c'est de nous adapter aux difficultés qu'on
4 rencontre, à lever les obstacles lorsqu'il y en a,
5 à moduler nos interventions, que ce soit en termes
6 d'aide financière, en termes de sensibilisation.

7 Donc, lorsqu'il y a des choses qui ont du
8 mal à avancer, on pousse plus fort et lorsqu'il y a
9 des choses qui vont rondement, bien, on lève le
10 pied de l'accélérateur. Mais, je maintiens que, ce
11 qu'on dit, c'est qu'on est en mesure ou on planifie
12 et on devrait être en mesure d'atteindre nos
13 objectifs pour deux mille quinze (2015).

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Q. [148] Et...

16 R. Et on travaille en fonction de ça aussi.

17 Q. [149] Merci. Et juste pour comprendre parce qu'on
18 en parle passablement de la stratégie énergétique
19 du Québec deux mille six (2006), deux mille quinze
20 (2015). Est-ce qu'il y a des conséquences concrètes
21 pour Hydro-Québec si on n'atteint pas, on ne
22 rejoint pas les objectifs?

23 R. Bien, les conséquences quand il y a des
24 gigawattheures qui ne sont pas en place, donc il
25 faut adapter notre stratégie d'approvisionnement

1 dépendamment de c'est quoi... c'est quoi le
2 déficit, mais ça se répercute sur l'équilibre
3 offre-demande, dans le fond, si c'est ça que vous
4 avez en tête. C'est l'allocation la plus directe
5 que j'ai...

6 Q. [150] O.K. Mais, je parle de la cible, si vous
7 n'atteignez pas la cible d'efficacité énergétique,
8 peut-être que vous m'avez répondu, je n'ai pas
9 compris. Est-ce qu'avec le gouvernement du Québec,
10 il y a une vérification qui est faite par le
11 gouvernement? Est-ce qu'il y a un système
12 quelconque?

13 R. Je vais revenir à la stratégie énergétique, dans le
14 fond, à identifier une cible qui est de... pour
15 deux mille quinze (2015) et qui constitue une
16 orientation importante pour Hydro-Québec. Et ce
17 qu'on dit aujourd'hui, c'est qu'on travaille pour
18 l'atteinte de cet objectif-là. Et c'est sûr qu'on
19 fait... on ne remet pas en question, certainement
20 pas, la cible pour quinze (15) dans le cadre du
21 PGEÉ et qu'on travaille, dans le fond, pour
22 atteindre cet objectif-là. Et à ce titre. On pense
23 qu'on a un objectif qui est réaliste et atteignable
24 avec ce qui est proposé ici, donc avec la cible
25 pour deux mille treize (2013), donc les efforts qui

1 sont évalués pour deux mille treize (2013) et ceux
2 qui seront requis pour deux mille quatorze (2014)
3 et deux mille quinze (2015).

4 Q. [151] O.K. Et en dehors des audiences ici et de
5 dépôt de documents à la Régie, y a-t-il un système
6 de rapport avec le gouvernement par rapport à
7 l'atteinte de ces cibles-là?

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Objection, ce n'est pas pertinent. Ce sont les
10 relations qu'aurait le Distributeur avec le
11 gouvernement. Là on commence à s'enliser.

12 J'aimerais ça qu'on revienne sur le dossier, les
13 programmes, les gigawattheures deux mille treize
14 (2013).

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 En tout cas, je vais changer de question, Madame la
17 Présidente.

18 Q. [152] Maintenant, je vais déposer des documents
19 simplement pour les fins de... vous n'aurez pas
20 besoin d'y aller tout de suite, mais c'est juste
21 pour qu'ils soient au dossier. Je vais référer à
22 HQD-8, Document 8, Annexe A dans le dossier R-3776-
23 2011, et ça, ça va être coté 0012 donc.

24
25 C-ROEÉ-0012 : Document HQD-8, Document 8,

1 Annexe A du dossier R-3776-2011

2
3 Et j'ai également un extrait du dossier, encore une
4 fois, c'est le document HQD-8, Document 8, ce sont
5 les annexes et c'est le dossier R-3740-2010. Et ça,
6 ça va porter le numéro 0013, je crois.

7
8 C-ROEÉ-0013 : Document HQD-8, Document 8,
9 Annexes du dossier R-3740-2010

10
11 Et qu'est-ce que je fournis essentiellement, ce
12 sont des tableaux qui portent sur les impacts
13 énergétiques du PGEÉ, essentiellement. Alors,
14 messieurs... Est-ce qu'on peut leur donner quand
15 même le document? C'est ça.

16 12h05

17 Alors, la question c'est la suivante. C'est,
18 historiquement, est-ce que Hydro-Québec
19 Distribution fournissait ses prévisions d'économie
20 d'énergie sur une période de plusieurs années, puis
21 ça, là, j'ai donné les deux pièces que je viens de
22 déposer en font la démonstration. Et, dans le
23 dossier actuel, Hydro-Québec omet de fournir ses
24 prévisions. Et, justement, dans une réponse à la
25 Régie, puis je réfère notamment aux DDR numéro 2

1 dans le présent dossier, qui est HQD-0012, Document
2 1.1, aux pages 40, 41 et 42, c'est la réponse à la
3 question 17. Il est fait mention qu'Hydro-Québec
4 fournira ces réponses-là au début de chaque cause
5 tarifaire, des données sur les prévisions
6 d'économie d'énergie. Et j'aimerais comprendre la
7 raison pour ce changement-là, y a-t-il une raison
8 de principe ou de pratique qui fait en sorte qu'on
9 ne fournit pas? Parce que le cadre réglementaire
10 n'a pas changé, alors j'aimerais comprendre.

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. Je vais quand même reprendre ça, si vous permettez,
13 je ne pense pas qu'on ne donne pas de prévision. Je
14 pense, dans notre réponse... je vais commencer par
15 faire état à la réponse... une réponse à la Régie,
16 qui est la réponse 52.1. C'est bien ça, la page 126
17 de 182, HQD-0013, Document 1. On a commencé par
18 faire un bilan des impacts énergétiques du PGEÉ,
19 depuis deux mille trois (2003), avec des résultats
20 qui sont fort intéressants et qui nous amènent à
21 des économies d'énergie qui sont de l'ordre de six
22 térawattheures de deux mille trois (2003) à deux
23 mille onze (2011). Quand on se base sur les réels
24 et sur les évaluations qui ont été faites, en
25 incluant les évaluations qui ont été faites en deux

1 mille douze (2012)...

2 Q. [153] Monsieur Zayat, je...

3 R. ... on arrive à quelque chose qui est de l'ordre de
4 six térawattheures. Après ça on donne, pour deux
5 mille treize (2013), un objectif, notre
6 planification pour deux mille douze (2012), le cinq
7 cent cinquante-trois gigawattheures (553 GWh), dont
8 vous avez mention, et qui est ventilé, programme
9 par programme, qui est détaillé en fonction d'un
10 horizon pour la prochaine année civile, pour dire
11 où est-ce qu'on s'en va. Et, pour deux mille
12 quatorze (2014), deux mille quinze (2015), on a dit
13 qu'on doit faire les efforts pour avoir des
14 économies d'énergie additionnelles pour deux mille
15 quatorze (2014) et deux mille quinze (2015), de
16 l'ordre de cinq cents gigawattheures (500 GWh) par
17 année.

18 Ce qu'on n'a pas dit c'est, est-ce que...
19 deux mille quinze (2015), est-ce qu'il va y en
20 avoir cent (100) qui vont venir d'un programme de
21 thermostats ou deux cents (200) qui vont venir d'un
22 programme de chauffe-eau? On pense que, cette
23 planification-là, elle évolue de façon permanente,
24 on dit qu'il n'y a pas de changements structurels
25 mais qu'il est peut-être prématuré pour aller faire

1 une planification qui est très fine, aujourd'hui,
2 pour les années deux mille quatorze (2014), deux
3 mille quinze (2015). C'est un peu le sens de mes
4 réponses d'hier, je pense. Et donc, tant qu'à moi,
5 oui, la planification est là. On a dit qu'on a un
6 objectif pour deux mille quinze (2015), qu'on va
7 l'atteindre, voilà comment il se décline par année
8 et voilà le détail pour l'année prochaine. Et,
9 après ça, quand je dis que les programmes sont...
10 l'exploitation des programmes fait en sorte qu'ils
11 doivent être modifiés année après année, qu'on
12 s'ajuste en fonction du succès et... des bons
13 succès et des moins bons succès de nos programmes,
14 bien, ça fait partie de la vie. Et c'est ce qu'on
15 va présenter de façon... de façon récurrente à la
16 Régie.

17 Q. [154] O.K., mais vous n'avez pas expliqué la raison
18 pour laquelle il y a eu le changement cette année
19 dans la façon de présenter. Il y a quand même eu un
20 changement, vous ne présentez pas programme par
21 programme, j'aimerais comprendre pourquoi...

22 R. Peut-être qu'on aurait dû le faire il y a trois ans
23 mais on ne l'a pas fait, il y a trois ans. Dans le
24 fond, ce qu'on dit aujourd'hui c'est que, voilà les
25 programmes pour deux mille treize (2013) et, de

1 façon plus précise, c'est peut-être un peu
2 prématuré de donner du fin pour un horizon deux
3 mille quinze (2015) alors que ça risque de changer
4 au cours des prochaines années.

5 Q. [155] Et est-ce que ça reflète une réflexion de...
6 réflexion en grande des programmes? Est-ce que ça
7 annonce un changement d'approche?

8 R. Bien, on a annoncé des modifications à nos
9 programmes. Je pense qu'on les annonce, à tous les
10 ans on fait des modifications à nos programmes. Des
11 fois on accélère, des fois on augmente l'aide
12 financière, des fois on la diminue. Tant qu'à moi,
13 c'est tous des changements dans les programmes. On
14 a parlé d'éclairage tantôt, on retire l'aide
15 financière pour le fluocompactes, on passe à de la
16 sensibilisation pour les fluocompactes. Tant qu'à
17 moi, c'est un changement de programme. Maintenant
18 on donne de l'aide...

19 Q. [156] Ce n'est pas ça ma question.

20 R. Bon, allez-y.

21 Q. [157] On annonce un changement d'importance, où
22 est-ce que... de réflexion pour un changement
23 d'importance?

24 R. Bien, je viens de vous dire qu'on ne change pas les
25 objectifs, on veut atteindre huit térawattheures en

1 deux mille quinze (2015). J'ai l'impression de
2 l'avoir dit quelques fois depuis ce matin.

3 Q. [158] Hum hum.

4 R. Les programmes sont là. Est-ce que tous les
5 programmes qui sont là, aujourd'hui, vont rester
6 jusqu'en deux mille quinze (2015)? Je ne pourrais
7 pas vous dire ni oui ni non. Peut-être que,
8 certains programmes, on va constater qu'on fait
9 chou blanc ou qu'ils vont super bien et qu'on n'a
10 pas besoin de continuer à donner de l'aide
11 financière. Je ne vois pas pourquoi on
12 s'empêcherait de le faire. Notre objectif c'est de
13 faire de l'efficacité énergétique, de sensibiliser
14 notre clientèle pour qu'elle puisse en faire et de
15 faire ça dans une perspective de... de minimisation
16 de coût aussi. Et d'interventions qui sont juste
17 raisonnables, bien dimensionnées auprès de nos
18 clientèles de façon à avoir un impact minimal sur
19 les tarifs et de façon à avoir une économie pour
20 la société qui se tient. C'est ça notre objectif.
21 Et, ça, ça n'a pas changé.

22 Q. [159] Hum hum.

23 12 h 12

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Madame la Présidente, si je comprends bien, vous

1 voulez que je finisse avant d'aller dîner. C'est
2 ça. J'étais pour changer de sujet vers la
3 géothermie maintenant.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Vous en avez pour combien de temps, Maître Gertler,
6 encore?

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Moi, je pense que j'aurais pour... en tout cas,
9 quinze (15), vingt (20) minutes à peu près.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce qu'il y aurait une objection à ce qu'on
12 poursuive quinze (15) minutes? C'est bon. Donc, on
13 va terminer avec votre contre-interrogatoire.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 O.K.

16 Q. [160] Maintenant, j'ai un extrait de la décision
17 D-2012-024 que j'aimerais fournir. Je ne sais pas
18 si on cote les décisions. Oui. O.K. Alors, ça, ça
19 devient quoi le 0014.

20

21 C-ROEE-0014 : Extrait de la décision D-2012-024
22 (R-3776-2011) du 8 mars 2012.

23

24 Et dans cette décision-là, qui est évidemment dans
25 le dossier R-3776-2011, j'attire votre attention

1 plus particulièrement aux paragraphes 440, 441 et
2 au paragraphe 485. Et on parle de la géothermie
3 maintenant. On y lit au paragraphe 440, donc à la
4 page 120 :

5 [440] Cependant, compte tenu que le
6 programme « Géothermie » demeure
7 globalement rentable pour la société,
8 la Régie autorise le budget demandé
9 par le Distributeur à cet égard, en
10 lien avec les hausses proposées de
11 l'aide financière. Néanmoins, elle
12 demande au Distributeur d'évaluer
13 l'impact de ces hausses sur le taux
14 d'opportunité du programme et de
15 déposer les résultats de cette
16 évaluation dès février 2013.

17 Et on poursuit au paragraphe 441 :

18 [441] La Régie demande également au
19 Distributeur d'examiner l'opportunité
20 de nouveaux modes de financement pour
21 le segment de la nouvelle construction
22 résidentielle, tenant compte du fort
23 taux d'opportunité observé dans ce
24 segment. La Régie demande au
25 Distributeur de faire état des

1 résultats de cet examen dès le dossier
2 tarifaire 2013-2014.

3 Et quand on tourne vers le paragraphe 485, on peut
4 y voir également la mention suivante que :

5 [485] En lien avec la section 13.3 de
6 la présente décision...

7 c'est qu'est-ce qu'on vient de regarder,

8 ... la Régie demande au Distributeur
9 d'ajouter à son calendrier
10 d'évaluation 2012-2013 l'examen de
11 l'opportunité associée à la
12 Géothermie.

13 Maintenant, on a vu de façon peut-être répétée la
14 réponse fleuve à la question 59.1 de la Régie dans
15 les DDR numéro 1 de la Régie, le HQD-13, Document
16 1, qui est le A-0082 (sic), et je suis
17 particulièrement aux pages 141 et 142 où vous
18 répondez finalement à la Régie par rapport à cette
19 question-là de l'examen du nouveau mode de
20 financement pour la nouvelle construction
21 résidentielle que vous vous fiez sur une étude deux
22 mille six (2006), essentiellement, qui concluez que
23 le financement n'était pas une barrière à
24 l'implantation des mesures d'efficacité
25 énergétique. C'est ça?

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je peux prendre la réponse. En fait, ce qu'on fait
3 là, c'est de replacer la géothermie. Je comprends
4 vos préoccupations pour la géothermie. Mais c'est
5 de replacer le contexte dans le fond de la
6 géothermie. L'historique, la réponse était peut-
7 être longue, mais elle reprend l'essentiel de
8 l'argumentation où on dit, dans le fond, qu'il y a
9 un grand bout qui a été fait, les barrières sont...
10 le financement ne constitue pas une barrière à
11 l'entrée. Ce n'est pas le... ce n'est pas
12 l'obstacle. Et que, dans le fond, puis le programme
13 n'est pas rentable. Donc, il n'est pas opportun de
14 poursuivre un programme non rentable pendant trois
15 ans pour faire une évaluation par la suite et
16 revoir si on a réussi à changer...

17 Q. [161] Mais cette conclusion, vous la tirez de
18 l'étude deux mille six (2006), c'est bien ça, sur
19 le fait que... je ne parle pas de la rentabilité,
20 mais que le financement n'est pas une barrière?

21 R. Nos décisions ne sont pas... C'est sûr qu'on voit
22 le marché aussi. On le sent. On regarde ce qui se
23 fait ailleurs. Et on n'a eu aucune indication comme
24 quoi le financement est une barrière dans le cas de
25 la géothermie.

1 Q. [162] Maintenant, dans vos réponses d'Hydro-Québec
2 à la demande de renseignements du ROÉÉ, qui est le
3 HQD-13, Document 11, et c'est le document B-0092.

4 R. Oui.

5 12 h 18

6 Q. [163] La question 2.3.8, qui se retrouve à la page
7 28, c'est très court, on vous demande :

8 Veuillez indiquer si, au même titre
9 que le Groupe Dunsky, vous considérez
10 vous considérez que les prix
11 d'installation d'un système de
12 géothermie représentent une barrière à
13 l'entrée importante.

14 Et la réponse c'est que le distributeur est du même
15 avis.

16 Alors, c'est là que je veux comprendre.
17 Vous dites d'une part que le financement ne
18 constitue pas une barrière, mais que le prix de
19 l'installation en est une. Alors, j'aimerais
20 comprendre comment vous pouvez avoir ces deux
21 points de vue en même temps.

22 M. HANI ZAYAT :

23 R. Le prix d'un système est... Je vais me prendre
24 autrement. Il y a des produits qui peuvent être
25 facilement finançables mais qui ne sont pas à ma

1 portée comme individu. C'est un peu de la même
2 chose dont on parle ici. Donc, les systèmes de
3 géothermie sont un système qui sont onéreux, qui
4 sont plus chers que les alternatives, où il y a une
5 prime additionnelle, un surcoût, ce qu'on appelle
6 dans notre jargon d'évaluation, un surcoût à la
7 géothermie. Et ce surcoût qui constitue une
8 barrière à l'entrée, ça ne veut pas dire qu'il n'y
9 a pas de moyen de financement disponible. Quelqu'un
10 qui choisit quand même de faire de la géothermie,
11 il a du financement qui est accessible à travers
12 les institutions financières, à travers le marché
13 financier. Et il y a des outils qui sont possibles.
14 Donc, la barrière ce n'est pas tant le financement
15 que le coût du système. C'est ça la distinction
16 qu'on fait entre les deux concepts.

17 Q. [164] Alors, votre témoignage c'est que ce n'est
18 pas vraiment lié entre les deux éléments?

19 R. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que la
20 barrière à l'entrée pour les systèmes de
21 géothermie, c'est le coût du système et non pas le
22 financement. Quand on regarde les gens qui
23 installent le système de géothermie, il ne semble
24 pas y avoir de problématiques de financement qui
25 sont reliées à ça. Et quand on regarde les gens qui

1 ne vont pas en géothermie, ce qui semble être
2 rébarbatif pour eux c'est le coût du système à
3 l'entrée. On n'a pas entendu de frein causé par la
4 possibilité de financer le système.

5 Q. [165] Et vous pensez, est-ce que votre
6 questionnement permet de faire une distinction
7 entre le prix et le financement, quand vous parlez,
8 vous voulez savoir pourquoi les gens ne sont pas
9 allés là-dedans?

10 R. Je ne comprends pas votre question.

11 Q. [166] Le prix et le financement, je vous dis, ça
12 m'étonne que vous auriez pu savoir en parlant aux
13 gens si c'est le prix total ou le financement
14 qui...

15 R. Ce que je vous dis, c'est que les indications qu'on
16 a, les analyses qu'on a effectuées, les indications
17 qu'on a c'est que c'est le coût du système qui
18 constitue une barrière, et non pas le financement.
19 Et c'est quand même...

20 Q. [167] Et là, qu'est-ce qui est un peu... et qui
21 interpelle mes clients, c'est que devant ce constat
22 que vous faites que le prix est un problème mais le
23 financement pas, vous ne déposez pas d'étude, vous
24 ne suivez pas qu'est-ce que la Régie demande et
25 vous mettez fin au programme. Alors, c'est ça qui

1 nous rend un peu perplexes.

2 R. Je vais vous répondre qu'est-ce qu'on a fait, c'est
3 qu'on a regardé le programme depuis deux mille sept
4 (2007), on l'a amélioré lorsqu'on pensait que
5 c'était possible, lorsque c'était requis. On l'a
6 analysé selon ses différentes facettes. Et on
7 constate après plusieurs années qu'il a une
8 rentabilité négative. Donc, c'est un programme qui
9 n'est pas rentable. Donc, il coûte, il amène des
10 pressions tarifaires pour le distributeur, et même
11 quand on regarde le coût total en ressources, donc
12 le coût de ces systèmes-là pour la société, ça a
13 quand même un coût important, donc une rentabilité
14 négative. Quand on regarde après ça notre capacité
15 d'augmenter la pénétration de ce marché-là, de
16 regarder, on constate quand même depuis cinq ans
17 que le nombre de clients qu'on arrive à atteindre
18 est extrêmement limité.

19 Et quand on regarde les clients qu'on a,
20 malgré tout qu'on a été chercher, on constate
21 encore une fois qu'un client sur deux aurait fait
22 ce système-là sans nous. Donc, les mobiles, les
23 motivations pour faire des systèmes de géothermie
24 ne semblent pas liés de façon importante à l'aide
25 financière qu'on donne, semblent être des

1 motivations qui sont différentes. Et ça s'explique,
2 les montants unitaires, on n'est pas en train de
3 donner des coupons de dix dollars (10 \$) pour
4 acheter des luminaires ou des thermostats. C'est
5 des systèmes qui coûtent trente (30 000 \$) et
6 quarante mille dollars (40 000 \$) et notre aide
7 financière se chiffre à, les dernières années à
8 pratiquement huit mille dollars (8 000 \$) par
9 système.

10 Donc, quand on regarde l'ensemble de ces
11 éléments-là, on a jugé opportun de mettre fin au
12 programme. Et on maintient par contre les mesures
13 qui ont été les plus productives en termes de
14 structuration de marché, les mesures auxquelles je
15 faisais référence ce matin en termes de
16 certification, en termes d'encadrement de
17 l'industrie, je vais le dire comme ça.

18 Q. [168] O.K. Maintenant, Madame la Présidente,
19 j'aimerais déposer également, c'est un document
20 tiré du dossier R-3610 de deux mille six (2006), et
21 il se trouve à être le HQD-15, document 2, annexe
22 E. Et c'est une étude de Raymond Chabot Grant
23 Thornton sur les besoins en financement des projets
24 en efficacité énergétique et le rôle de Hydro-
25 Québec Distribution sur le marché résidentiel. Et

1 je réfère plus particulièrement...

2 LA GREFFIÈRE :

3 Est-ce que vous le produisez?

4 (12 h 26)

5 M. FRANKLIN S. GERTLER :

6 Oui, oui, excusez-moi, 0015. C'est ça.

7

8 C-ROEÉ-0015 : Extraits de la pièce HQD-15,
9 document 2, annexe E, provenant
10 du dossier R-3610-2006.

11

12 Je réfère plus particulièrement à la page 29 du
13 document, où on, aux deux tiers de la page, on fait
14 la distribution du programme qui existe chez
15 Manitoba Hydro, puis on dit, puis la 5^e ou 6^e ligne:

16 La simplicité de la procédure semble
17 être un événement clef du succès car
18 Manitoba Hydro transige directement
19 avec les commerçants entrepreneurs
20 pour les versements du prêt. En effet,
21 le prêt du Manitoba Hydro est versé
22 chez le commerçant afin que le client
23 n'est pas à déboursier pour ces travaux
24 en efficacité énergétique. Le prêt du
25 client s'ajoutera à la facture

1 d'électricité mensuelle et c'est
2 remboursé à même les économies
3 d'énergie générées. La méthode de
4 paiement intégré à la facture « on-
5 bill financing » vient ajouter à la
6 simplicité de la procédure pour le
7 client désirant réaliser des projets
8 en efficacité énergétique.

9 Alors, je vous pose la question, est-ce qu'on
10 pourrait pas se demander si la simplicité ou la
11 difficulté de l'approche pour l'accès à l'aide,
12 parce que vous passez par, Hydro-Québec passe par
13 une subvention où on doit trouver son... son
14 entrepreneur et demander une subvention puis
15 ensuite demander un prêt chez l'institution
16 financière et ensuite voir à l'installation du...
17 du système de géothermie. Alors je vous pose la
18 question, est-ce qu'on serait pas en droit de voir
19 une étude de la possibilité de cet... justement
20 c'est pas ça que, est-ce que c'est pas ça que la
21 Régie recherche quand vous nous demander de
22 regarder différentes modalités de financement,
23 d'étudier ça par rapport à la géothermie?

24 R. Je vais vous dire la question qu'on se pose, la
25 question qu'on se pose c'est quelle est la façon de

1 faire de l'économie d'énergie de la façon la plus
2 rentable, la plus intéressante et qui amène le
3 moins de pression sur les tarifs et sur l'ensemble
4 de nos clients. On a une série de programmes qui
5 sont évalués, vous avez différentes listes, on a
6 parlé d'éclairage, on a parlé thermostat,
7 différents programmes qui sont là où on vise
8 l'ensemble de notre clientèle. La clientèle
9 résidentielle, la clientèle commerciale,
10 l'institutionnelle, la clientèle affaire. On essaie
11 d'avoir des programmes avec une diffusion aussi
12 large que, aussi large que possible. Donc on
13 regarde un peu l'ensemble de nos... l'ensemble de
14 ce qu'on a à faire, les objectifs qu'on a à
15 atteindre, dans un objectif de choisir les mesures
16 qui sont les moins, les moins chères. Celles qui
17 font le moins de, de pression sur les tarifs.

18 Quand on regarde la géothermie, elle, on
19 l'a essayé, je peux pas dire qu'on a pas donné une
20 chance au coureur, on l'a essayé pendant plusieurs
21 années, on l'a essayé pendant cinq (5) ans. Il y a,
22 aujourd'hui on fait le bilan de ces cinq (5) ans,
23 on constate qu'on atteint une clientèle qui est
24 extrêmement limitée, on parle de peut-être trois
25 cent (300) systèmes, trois (300) clients qu'on

1 atteint par année, donc un marché qui est
2 extrêmement limité, qui ne semble pas avoir réagi,
3 ni à la... ça n'a pas augmenté ni suite à la, à
4 l'augmentation de l'aide financière, ni suite à la
5 modulation de l'offre qui donne des résultats qui
6 sont négatifs, donc qui donnent des tests de
7 rentabilité qui sont, qui sont négatifs. Et qui
8 n'apportent plus d'avantage disons, on n'y voit pas
9 d'avantage pour Hydro-Québec de poursuivre dans
10 cette voie-là.

11 Q. [169] O.K., est-ce que justement vous parlez de
12 l'évaluation de la rentabilité, est-ce que la
13 durabilité de la mesure rentre en ligne de compte
14 quand vous faites cette évaluation et je
15 m'explique.

16 R. Je vais répondre, oui elle tient compte.

17 Q. [170] Oui, mais je vais vous expliquer mon...
18 qu'est-ce que... la nature de ma question. Si vous
19 donnez une subvention à quelqu'un pour une toile
20 solaire sur leur piscine, vous, vous avez aucune
21 façon de savoir si oui ou non il l'utilise de
22 manière certaine. Tandis qu'avec un système de
23 géothermie par exemple, on sait que ça va être là
24 pis c'est là pour des décennies. Alors je vous
25 demande si quand vous décidez sans plus

1 d'évaluation mettre fin au programme, vous tenez
2 compte de cet aspect-là?

3 R. Quand on fait les analyses économiques, on tient
4 compte de l'ensemble des facettes, c'est, je vais
5 reprendre les arguments de ce matin, on regarde
6 l'ensemble des facettes, l'économie pour nous, les
7 coûts évités, la durée de la mesure, l'utilisation
8 que les gens en font, ça fait partie de l'ensemble.
9 Et c'est l'ensemble de ces résultats, de ces
10 analyses qui donnent un résultat négatif.

11 Q. [171] O.K., Madame la présidente, j'ai juste
12 quelques questions sur la sensibilisation, si vous
13 permettez ou je peux les faire après le lunch.

14 Mme LA PRÉSIDENTE:

15 Vous allez avoir terminé après?

16 Me FRANKLIN S. GERTLER:

17 Oui.

18 Mme LA PRÉSIDENTE:

19 Bon allez-y, on va finir.

20 (12 h 32)

21 Q. [172] Bon, on sait que dans le dossier de cette
22 année Hydro-Québec va privilégier la
23 sensibilisation comme approche par rapport à
24 l'efficacité énergétique dans le PGEÉ, on le voit
25 dans HQD-1, document 1, à la page 7, par exemple.

1 Et aussi dans le HQD-8, document 8, à la page 10 où
2 on spécifie que

3 Hydro-Québec misera sur une meilleure
4 connaissance de la consommation
5 électrique et de la facture
6 d'électricité par cette clientèle afin
7 qu'elle modifie ses habitudes de
8 consommation.

9 Et j'aimerais comprendre, est-ce qu'Hydro-Québec
10 pense ou vise à remplacer des gigawattheures
11 économisés au résidentiel par les programmes plus
12 concrets, je dirais, par les programmes de
13 sensibilisation? Est-ce qu'ils vont être
14 comptabilisés comme étant producteurs d'économie,
15 si je peux m'exprimer ainsi?

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. Je pense qu'on dit aussi dans notre pièce, dans le
18 fond, les mesures d'efficacité énergétique, les
19 programmes d'efficacité énergétique, notre
20 approche, elle est à maturité. Il y a beaucoup de
21 gestes qui sont intégrés dans le quotidien de... si
22 ce n'est pas de tout le monde, de beaucoup de gens
23 en tout cas. Et donc, les préoccupations
24 d'efficacité énergétique sont beaucoup plus
25 présentes.

1 Nos modes d'intervention ne peuvent pas
2 être aujourd'hui comme ils étaient en deux mille
3 trois (2003). Et on pense que les gestes de
4 sensibilisation sont de plus en plus porteurs par
5 rapport à ce qu'ils étaient en deux mille trois
6 (2003) où ça prenait des incitatifs plus de type
7 financier pour amener les gens à aller vers des
8 technologies ou des produits qu'ils ne
9 connaissaient pas.

10 Maintenant, pour ce qui est de
11 l'évaluation, bien, c'est sûr qu'il faut évaluer
12 aussi. On a les mêmes obligations de pouvoir
13 évaluer la portée de nos gestes et notre capacité
14 d'influencer le marché. On peut influencer le
15 marché et le client de différentes façons à travers
16 de la sensibilisation, à travers de l'incitation.
17 Mais c'est toutes des choses qu'on faisait déjà,
18 qu'il va falloir faire de façon peut-être plus
19 importante, plus concertée. Mais c'est tous nos
20 gestes d'influence qui vont donner des
21 gigawattheures.

22 Q. [173] Alors, votre réponse, c'est oui, vous allez
23 tenir compte de la sensibilisation comme
24 producteur, si on veut, de gigawattheures ou de
25 mégawattheures épargnés?

1 R. Dans la mesure où cette approche-là et ces mesures-
2 là ont donné lieu à des changements de comportement
3 ou à des changements de... oui, on va en tenir
4 compte. Comme on l'a fait dans le passé. Je peux
5 vous parler de nos programmes Diagnostic et
6 Comparez-vous. C'est essentiellement des programmes
7 de sensibilisation. C'est de faire prendre
8 conscience au client qu'il y a des gestes qu'il
9 peut poser qui peuvent l'amener à faire de
10 l'efficacité énergétique. Et on fait de
11 l'évaluation de notre impact à travers ces
12 programmes-là sur le comportement des clients.

13 Q. [174] Et vous tenez compte aussi de, par exemple...

14 R. Et on évalue et on en tient compte dans nos
15 objectifs. On fait des efforts pour ça. On met...
16 On approche le client. Donc, c'est normal qu'on
17 tient compte des résultats qui sont obtenus.

18 Q. [175] Et est-ce que vous évaluez à ce moment-là
19 aussi le taux d'opportunisme et les bénévoles là-
20 dedans?

21 R. C'est la même méthodologie qui est utilisée pour
22 l'ensemble des évaluations. Elles sont faites par
23 des firmes indépendantes et tiennent compte de
24 l'ensemble des paramètres.

25 Q. [176] Maintenant, à votre réponse, puis j'achève,

1 Madame la Présidente, à la question 1.4 du ROÉE,
2 qui est HQD-13, Document 1... non, ce n'est pas le
3 document 1, c'est le document 11, c'est ça, la
4 question 1.4, Hydro-Québec explique que vous faites
5 une vigie sur différentes approches de
6 sensibilisation. Vous référez à EDF, BC Hydro, PPL
7 Electric Utilities, BMO, Water Pebble et
8 l'Université Laval. J'aimerais savoir quelle est la
9 nature de cette vigie? Est-ce qu'il y a des
10 documents ou des études qui sont attachés à ça?

11 R. Le travail de vigie, c'est tout simplement de
12 savoir un peu ce qui se fait ailleurs. Donc, c'est
13 sûr qu'on surveille, entre guillemets, ce qui se
14 fait ailleurs. On s'informe. Tout comme on
15 s'informe sur comment les autres utilités dans le
16 monde peuvent influencer la réglementation qui est
17 une autre forme de sensibilisation. On a parlé de
18 la sensibilisation des clients. Mais il y a de la
19 sensibilisation à travers la réglementation. Je
20 mets ça dans la même rubrique. Et dans ce cadre-là,
21 on regarde un peu qu'est-ce qui se fait...

22 Q. [177] Quand vous dites vous regardez un peu, juste
23 comprendre, est-ce qu'il y a des documents ou des
24 études ou des compilations que vous faites?

25 R. Il y a certainement des documents chez EDF, chez BC

1 Hydro, chez PPL. Oui, ils ont tous des documents.

2 Q. [178] Non, mais je vous parle de vous, Hydro, est-
3 ce que vous avez votre vigie?

4 R. Un document sur la vigie...

5 Q. [179] Est-ce que ça se concrétise?

6 R. Je ne peux pas vous... Je n'ai pas de document
7 spécifique en tête, non.

8 Q. [180] O.K. Très bien. Merci beaucoup de votre
9 indulgence.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Gertler.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Merci et bon appétit.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Nous allons donc prendre une pause lunch bien
16 méritée. De retour à treize heures quarante
17 (13 h 40).

18

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE

21

22 13 H 42

23 LA GREFFIERE :

24 Veuillez prendre place s'il vous plaît.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Rebonjour à tous. Maître Fraser.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Oui. Alors, Madame la Présidente, j'ai consulté mes
5 clients sur votre proposition et, malheureusement,
6 il semble que ça soit impossible à peu près pour
7 les mêmes raisons pour lesquelles vous faisiez la
8 proposition en fait. C'est qu'il y a déjà un avis
9 au marché qui a été donné. Donc, il y a la lettre
10 que vous avez vue, mais il y a aussi lors du dépôt
11 du dossier tarifaire il y a eu des avis auprès des
12 principaux... principales parties prenantes qui ont
13 été donnés. Et, évidemment, il pourrait être
14 inopportun de changer d'idée deux fois en fait.
15 Donc, là on reviendrait et que, éventuellement, on
16 pourrait revenir à la décision initiale après la
17 décision finale.

18 Par contre, l'autre chose qui milite en
19 faveur de ne pas changer d'idée pour l'instant
20 c'est que, évidemment, les systèmes de géothermie
21 sont surtout utilisés pour le chauffage. Il y a peu
22 d'installations qui se fait pendant l'hiver.

23 Donc, advenant que la Régie n'accueillait
24 pas la demande du Distributeur, il serait toujours
25 possible de redémarrer le programme sans... sans

1 heurts à un moment où, bien, à ce moment-là le
2 marché pourrait l'accueillir puis il n'y aura pas
3 deux messages contradictoires, il y aura comme un
4 retour sur une décision. Donc, ça se fera une fois
5 au lieu de se faire deux fois.

6 Donc, selon... il apparaît plus opportun de
7 procéder ainsi à la lumière des consultations que
8 j'ai faites auprès de mes clients. Ça termine.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait, Maître Fraser. Alors on va attendre de
11 voir comment les choses vont évoluer de ce côté-là.
12 Maître Tardif.

13 Me CLAUDE TARDIF :

14 Oui, bonjour. Rebonjour. On m'avait avisé de cette
15 situation-là. Ce que je pourrais faire, là, c'est
16 en toute probabilité d'ici à lundi je pourrais
17 faire parvenir, et de préférence si je peux même en
18 fin de semaine le faire parvenir, là, la requête
19 comme telle à la Régie et à maître Fraser et à tous
20 les intervenants, une copie de la requête écrite
21 que l'on entend soulever dans ce dossier-là avec
22 les conclusions recherchées.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Oui, mais...

25

1 Me CLAUDE TARDIF :

2 Quoi?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Bien, s'il y a une nouvelle requête ça va être une
5 nouvelle formation. On pourrait en discuter, là,
6 mais, bon, j'ai comme des sérieux enjeux tarifaires
7 à discuter et je ne suis vraiment pas certain que
8 j'ai... j'ai... en fait, j'aurai l'autorisation de
9 permettre à ce que l'on introduise une ordonnance
10 de sauvegarde tardive à l'intérieur du dossier
11 tarifaire où les enjeux sont... sont très
12 importants pour mes clients. Mais je pourrais en
13 discuter avec mon collègue. Mais là, on s'éloigne.

14 Mais enfin, bref, c'est ma position pour
15 l'instant, là. On ajoute à minuit moins cinq un
16 élément au dossier qui... qui n'y était pas depuis
17 le premier (1er) août où on l'a déposé.

18 Me CLAUDE TARDIF :

19 Je prends bonne note de ce que maître Fraser dit.
20 Sauf que, écoutez, si d'emblée on passe le temps à
21 faire la requête puis dans le fond on se fait dire
22 qu'elle n'est pas recevable, l'objet de mon
23 intervention de ce matin c'était de l'annoncer pour
24 voir. Parfait, on enclenche le processus et on va
25 la présenter, il n'y a pas de problème là-dessus.

1 Mais si d'emblée on a un problème au niveau
2 de la compétence, on va régler ce problème-là
3 immédiatement. Peut-être que l'on pourra... Parce
4 que, moi, je peux bien adresser à la Régie une
5 requête, mon collègue va dire « Non, non, non, il
6 faut que ça soit adressé à une autre formation. »

7 Bien, je regrette, ma compréhension de
8 l'état du droit, puis je n'ai pas d'autorités pour
9 vous le faire maintenant, mais 34 s'applique à
10 cette formation-ci puis vous avez tous les pouvoirs
11 pour rendre une ordonnance pour sauvegarder les
12 droits des parties, puis une partie que je
13 représente considère qu'il doit y en avoir une eu
14 égard à la question que le programme de géothermie,
15 selon le Distributeur, va se terminer le trente et
16 un (31) décembre alors que, selon nous, ça ne
17 devrait pas se faire puis ça devrait être prolongé
18 à tout le moins jusqu'à... on va prendre un libellé
19 de l'ordonnance que la Régie a déjà rendue, au plus
20 tard dans les quinze (15) jours de la décision à
21 être rendue par la formation sur le fond du
22 dossier. Ça s'est rendu. Il y en a des précédents à
23 la Régie sur cette question-là.

24 Donc, écoutez, il va falloir, Madame la
25 Présidente, que vous nous indiquiez est-ce qu'on va

1 à un moment donné régler ce débat-là avant qu'on
2 présente notre requête, on fait notre requête ou
3 est-ce que je discute avec mon collègue pour voir
4 s'il n'y a pas moyen que l'on trouve une solution
5 autre. Mais...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 On va discuter.

8 Me CLAUDE TARDIF :

9 O.K.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui, je vous invite à discuter. Ça serait une bien
12 bonne idée. Puis vous nous reviendrez avec une
13 solution. Parce que c'est certain que, comme le
14 souligne maître Fraser, on a un calendrier qui est
15 assez serré. Si on introduit l'examen d'une telle
16 demande, on ne pourra pas finir le vingt (20)
17 décembre. Alors ça c'est une difficulté, là,
18 physique, temporelle plutôt qui est réelle. En tout
19 cas, je vous invite à prendre le temps de voir s'il
20 n'y a pas une solution autre.

21 Donc, nous allons poursuivre le contre-
22 interrogatoire. Maître Gariépy du RNCREQ.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Excusez-moi. Franklin Gertler pour la ROEE. Madame
25 la Présidente, je veux juste comprendre. Vous avez

1 posé une question à maître Fraser, il a répondu de
2 façon un peu... selon ses instructions, si je
3 comprends bien. Est-ce que la Régie, puis il va
4 peut-être y avoir une requête, est-ce que la Régie
5 va statuer sur la question avant, est-ce qu'on
6 doit... Parce que, moi, en tout cas je veux juste
7 dire que j'aimerais avoir la chance de faire
8 quelques représentations si jamais la question se
9 pose sur quel doit être le sort du programme en
10 attendant... de géothermie, en attendant la
11 décision dans la cause.

12 13 h 47

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est noté. Merci.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY :

16 Q. [181] Donc, Annie Gariépy pour le RNCREQ. Bonjour,
17 Madame la Présidente, Monsieur et Madame les
18 Régisseurs. Bonjour au panel. Ma première question
19 portera sur les restrictions du Producteur dans
20 les... au niveau des approvisionnements, au niveau
21 des conventions d'énergie différée. Je vous réfère
22 à la pièce HQD-13, Document 1, page 54, la
23 question... bien, la réponse à la question 20.1 de
24 la Régie. Et je vous réfère au paragraphe de la
25 réponse qui débute « En plus de l'évolution de

1 l'équilibre énergétique depuis 2010 », c'est le
2 deuxième paragraphe de la page 54.

3 Donc, à la toute fin de ce paragraphe, le
4 Distributeur dit :

5 Le Distributeur confirme que le
6 Producteur ne lui fournira que 400 MW
7 lors des premiers mois de 2013, soit
8 une quantité inférieure à ce qu'il
9 avait demandé. Compte tenu de cette
10 situation, les rappels planifiés sont
11 limités aux 400 MW garantis en vertu
12 des Conventions.

13 À partir de cette réponse, est-ce que je comprends
14 bien que le Distributeur a conséquemment décidé,
15 suite à la lettre du Producteur, la décision du
16 Producteur, de restreindre les rappels planifiés à
17 quatre cents mégawatts (400 MW) pour le reste de la
18 durée des conventions?

19 M. STÉPHANE DUFRESNE :

20 R. Bonjour. Alors, peut-être rappeler que les rappels
21 dans le cadre des conventions ne sont pas dictés
22 par le Producteur. Donc, les conventions, on va les
23 appeler comme ça, les conventions amendées de mars
24 deux mille dix (2010) nous permettent de rappeler
25 de l'énergie, le premier quatre cents mégawatts

1 (400 MW), il est garanti. Donc, si on en fait la
2 demande, le Producteur ne peut pas nous les
3 refuser.

4 Maintenant, ce qu'on dit, c'est que ça fait
5 trois hivers et lorsqu'on écrit la réponse là, on
6 avait déjà la réponse... en fait, la réponse du
7 Producteur, en deux mille dix (2010). En deux mille
8 onze (2011), on a fait évidemment nos rappels, nos
9 demandes. On ne se limite pas à quatre cents
10 mégawatts (400 MW) lorsqu'on fait nos demandes, en
11 vertu des conventions, le quinze (15) septembre, de
12 mémoire, à chacune des années, on fait notre
13 demande, donc en fonction de nos besoins qui sont
14 planifiés en énergie. Et c'est le Producteur qui
15 doit nous confirmer s'il peut aller au-delà du
16 quatre cents (400 MW). Ça fait que si on demande,
17 exemple, sept cents mégawatts (700 MW), lui, il
18 peut refuser, le Producteur peut refuser le dernier
19 trois cents mégawatts (300 MW). Ce n'est pas la
20 lettre qui... la lettre qu'on a reçue dans le cadre
21 du dossier, en fait, dans le cadre du dossier cette
22 année à cet effet-là. Le Producteur ne nous disait
23 pas de restreindre nos rappels. Ce qu'il nous
24 disait, entre autres, c'est que et on le constatait
25 nous-mêmes, on voit très bien que... on le sait,

1 nos bilans en tiennent compte, qu'on est limité à
2 quatre cents (400 MW) depuis trois ans.

3 Mais, par contre, ce qu'il nous a indiqué,
4 c'est que pour l'hiver qui est en cours là, qui a
5 commencé, donc le mois de janvier et février deux
6 mille treize (2013) et pour le prochain hiver, donc
7 il n'entendait pas aller au-delà des quatre cents
8 mégawatts (400 MW). Et ça, c'est le contrat, hein,
9 ce n'est pas... Il y a une clause qui... les
10 contrats le stipulent clairement, les conventions
11 là le stipulent clairement.

12 Q. [182] Dans vos prévisions, dans la prévision du
13 Distributeur, est-il exact que les rappels qui
14 seront planifiés pour les années subséquentes sont
15 limités pour le moment au niveau de la
16 planification à quatre cents mégawatts (400 MW)?

17 R. Oui. La planification là qu'on a déposée en
18 engagement 7 là, au tout début du dossier là, lors
19 de la rencontre préparatoire, donc on voit très
20 bien que nos rappels sont planifiés à quatre cents
21 mégawatts (400 MW). Donc, c'est basé sur une
22 planification qui... ce sont les engagements
23 contractuels, ça, c'est clairement établi à
24 l'engagement 7.

25 Q. [183] Est-ce que le Distributeur peut élaborer sur

1 les raisons - outre l'annonce du Producteur à
2 laquelle on faisait référence - qui justifient de
3 prolonger cette planification conservatrice?

4 R. On ne prolonge pas la planification. La
5 planification, elle a toujours été présentée ici à
6 la Régie dans le cadre des plans
7 d'approvisionnements, dans le cadre des états
8 d'avancement, donc les suivis du plan. C'est une
9 demande qui avait été faite là par la Régie dans le
10 premier dossier, donc les conventions de février
11 deux mille... ou mars deux mille huit (2008).

12 Je vous rappelle que la dernière tranche,
13 le dernier quatre cents (400 MW) s'est ajouté dans
14 les conventions amendées. Au tout début,
15 effectivement, on considérait, hein, on considérait
16 le dernier quatre cents mégawatts (400 MW) dans
17 notre planification. Donc, on présumait, on
18 assumait qu'on aurait, sans réserve, accès à ce
19 dernier quatre cents mégawatts-là (400 MW). Or,
20 force est de constater qu'on a au moins cinq ans
21 pour... il y a cinq hivers là que, minimalement là,
22 qu'on n'aura pas accès à ça. Et de continuer à
23 compter sur ces quantités-là de rappel, le
24 dernier... je parle toujours du quatre cents
25 mégawatts (400 MW) non garanti, c'est présumer

1 qu'on pourrait différer des quantités - et je pense
2 que monsieur Lamarre l'a bien établi hier, hier
3 après-midi ou hier matin - qu'on peut différer de
4 l'énergie lorsqu'on a l'assurance qu'on va les
5 rappeler, qu'on va pouvoir rappeler ces quantités
6 d'énergie-là qu'on a différées.

7 13 h 55

8 Or, lorsqu'on planifie des rappels sur des
9 volumes non garantis, c'est un peu aller à
10 l'inverse de ce qui a été mentionné hier. Donc ce
11 n'est pas le Producteur qui nous a dit de mettre
12 nos rappels à quatre cents mégawatts (400 MW),
13 c'est, je vous dirais plutôt, c'est que lorsqu'on
14 regarde l'historique des derniers hivers, ce qu'il
15 nous a indiqué pour les deux prochains hivers, et
16 lorsqu'on regarde le contrat de façon fine, de
17 façon fine, bien c'est lorsqu'on applique de façon
18 plus concrète l'esprit des conventions, c'est qu'on
19 ne peut pas différer des quantités basé sur des
20 rappels incertains.

21 Me ANNIE GARIEPY :

22 Q. [184] Dans votre réponse, vous venez de me dire que
23 le Distributeur présumait, lorsque les conventions
24 ont été amendées, qu'il pourrait bénéficier du bloc
25 de quatre cents mégawatts (400 MW) de puissance

1 additionnelle à l'origine, donc on se ramène en
2 deux mille dix (2010), là, si on... Ce que vous me
3 confirmez, c'est que votre présomption a
4 complètement changé à ce niveau-là?

5 R. Je vous dirais qu'on a eu des questions à cet
6 égard-là dans le cadre du dossier, bien, 3726-2010,
7 quand on a déposé le dossier des conventions
8 amendées de mars deux mille dix (2010), et
9 effectivement, oui, on avait, notre planification à
10 ce moment-là, on présumait que, un, on aurait, et
11 je pense que même si l'Union des consommateurs nous
12 posait des questions à cet égard-là, on avait, oui,
13 pas l'assurance mais on prétendait qu'on pourrait
14 avoir accès à ça.

15 Alors, je le répète, cinq hivers, on ne les
16 aura pas. Et donc je pense que c'est quelque chose
17 qui est assez significatif au niveau de notre
18 planification de ne pas différer des quantités
19 d'énergie de façon certaine basé sur des rappels
20 incertains.

21 Évidemment, si, puis je peux peut-être
22 aussi vous rappeler que, en deux mille dix (2010),
23 lorsqu'on avait notre dossier qu'on avait déposé à
24 la Régie, 3726 toujours, l'économique, le dossier
25 était fait et, effectivement, le dossier était basé

1 sur les fameux, le huit cents (800 MW) dans sa
2 totalité. Et si on se rappelle le dossier, à ce
3 moment-là, on disposait, on disposait d'une marge
4 de manoeuvre de trois, trois à quatre ans, trois
5 ans de mémoire, là, pour, donc ce que je veux dire,
6 c'est qu'on vidait le solde du compte d'énergie
7 différée en deux mille vingt-quatre (2024).

8 Nous, là, ça, c'est une préoccupation qu'on
9 avait. Et je peux même vous dire que lors des
10 négociations avec le Producteur, ce sujet-là a été
11 abordé; lorsqu'on négocie avec quelqu'un, bien, à
12 un moment donné, il y a un petit peu d'échange
13 d'information qui se fait et ça, c'est une
14 préoccupation, monsieur Lamarre l'a mentionné, en
15 deux mille sept (2007), en deux mille huit (2008),
16 c'était le cas, et en deux mille dix (2010),
17 c'était le même enjeu : « Allez-vous être capables
18 de rappeler l'énergie que vous voulez différer? »

19 Et à ce moment-là, nous, ce qu'on avait
20 comme, et ça, on l'a répondu à la Régie, à la
21 question 20.1, à la réponse, c'est que notre
22 analyse de risque faisait en sorte qu'on disposait
23 de trois ans additionnels et même si on
24 contraignait les rappels à quatre cents (400) et
25 non pas huit cents (800), si on laissait aller les

1 rappels à huit cents (800) selon les besoins, on
2 vidait le solde avant la fin des conventions.

3 Et ça, c'était clair, et c'était une des
4 préoccupations du Producteur, et on l'avait
5 adressée, puis dans notre analyse de risque, on en
6 avait tenu compte. C'était en deux mille dix (2010)
7 et c'est encore le cas aujourd'hui.

8 Q. [185] Vous m'avez dit que dans le dossier 3726,
9 vous présumiez de la possibilité d'aller chercher
10 le huit cents (800 MW), si je me réfère au dossier
11 3748, je pense qu'il était également de la
12 présomption du Distributeur, qui était le Plan
13 d'approvisionnement, qui était sur une plus grande
14 plage de temps, c'était également la présomption du
15 Distributeur qu'il pourrait bénéficier de ce huit
16 cents (800 MW) mégawatts là?

17 R. Oui. Mais peut-être une petite nuance, on avait
18 quand même, en deux temps, on avait présenté notre
19 Plan d'approvisionnement en deux temps, juste pour
20 revenir un peu sur le Plan. On présentait notre
21 planification avec les moyens de gestion existants,
22 c'est-à-dire les moyens dont on disposait, exemple,
23 la suspension des livraisons avec TCE. Donc on
24 présentait une situation où on avait accès
25 seulement à un mode de suspension complète, là.

1 Et aussi, on présentait, ce qu'on parle
2 aujourd'hui, là, le cas où les rappels étaient
3 limités à quatre cents mégawatts (400 MW). Bon, ce
4 que je vous dirais, peut-être ce qui aurait été
5 plus complet dans ce dossier-là, c'est de présenter
6 aussi ça aurait été quoi l'impact sur le solde.
7 Évidemment, c'est apparu après mais c'était
8 présent, c'est-à-dire que si on avait présenté
9 l'impact des conventions lorsqu'elles sont limitées
10 à quatre cents mégawatts (400 MW), le solde du
11 compte, là, il n'était pas de zéro; quand on dit
12 dans le dossier présent qu'il est douze (12), bien,
13 il aurait été douze (12), ou quinze (15), ou dix-
14 sept (17), c'était présent, mais il n'a jamais été
15 présenté.

16 Donc c'était la même philosophie et ce
17 qu'on présentait, notre stratégie, en fait, ce
18 qu'on présentait au niveau du dernier quatre cents
19 mégawatts (400 MW), la stratégie, c'est au niveau
20 de la puissance. Donc, évidemment, ce qu'on disait,
21 c'est que si les quatre cents mégawatts (400 MW)
22 n'étaient pas disponibles, c'est quelque chose qui
23 est disponible année après année, bien, la
24 stratégie alternative, c'était d'aller combler ce
25 besoin de puissance-là sur les réseaux qui sont

1 peut-être plus éloignés que notre marché de
2 référence, qui est New York.

3 Mais ce qui n'a peut-être pas été adressé,
4 c'est, je vous dirais, là, peut-être ça aurait été
5 plus clair, qu'on aurait peut-être un peu gagné de
6 temps tout le monde là-dedans, c'est de présenter
7 l'impact sur le solde, et on présentait seulement
8 l'impact au niveau de la puissance.

9 Q. [186] Justement, vous me parlez de l'impact sur le
10 solde, avez-vous évalué l'impact énergétique d'une
11 restriction qui serait moins conservatrice, donc
12 moins sévère, par exemple d'envisager de pouvoir
13 obtenir le huit cents mégawatts (800 MW) une année
14 sur deux, ou un autre scénario de ce genre-là?

15 R. Bien, en fait, ce scénario n'existe pas. La
16 planification, elle est basée sur une approche qui
17 respecte les... nos obligations, c'est-à-dire
18 s'assurer qu'on diffère de l'énergie, qu'on puisse
19 la rappeler, l'utiliser pour faire face à des
20 nouveaux besoins, donc pour éviter des nouveaux
21 approvisionnements.

22 14 h 01

23 Si vous me dites est-ce qu'il y a un
24 scénario qui nous permettrait d'avoir sur une base
25 planification de six cents mégawatts (600 MW), je

1 ne le sais pas, mais de faire ça, ça serait encore
2 là spéculer. Ça serait prendre des décisions
3 aujourd'hui basé sur des rappels que peut-être
4 qu'on pourrait avoir six cents mégawatts (600 MW),
5 cinq cent cinquante (550 MW), huit cents (800 MW).
6 Ce n'est pas impossible que ça arrive un jour qu'on
7 ait des rappels au-delà du quatre cents (400 MW).

8 Mais justement, ce qu'on dit, c'est que
9 lorsque ça arrivera, c'est des quantités qui
10 pourront être par ailleurs différées. Donc, comme
11 ça on va s'assurer que notre solde va toujours
12 revenir à zéro, et non pas le vingt-huit (28)
13 février deux mille vingt-sept (2027), mais avant la
14 fin des conventions. Donc, ce n'est pas des
15 scénarios qui existent, de dire, est-ce que je peux
16 différer aujourd'hui en supposant que dans les
17 prochaines années je vais peut-être avoir cinq
18 cents (500 MW) ou six cents mégawatts (600 MW),
19 non. Ça n'existe pas.

20 Q. [187] Merci. Maintenant je vais vous amener sur un
21 autre sujet, sur le calcul du prix de revente. Je
22 vous réfère aux pièces HQD-5, document 1, à la page
23 18, au tableau 9, puis je vous demanderais de
24 sortir tout de suite la pièce HQD-13, document 1,
25 page 61, le tableau R-23.2-D.

1 R. Excusez-moi, la première référence c'est quoi?

2 Q. [188] HQD-5, document 1, page 18.

3 R. Et la deuxième référence, pardon?

4 Q. [189] HQD-13, document 1, page 61, le tableau R-
5 23.2-D. C'est une question de compréhension. Dans
6 la première pièce, donc au tableau 9, la différence
7 entre le prix NYMEX New York zone M de trente-
8 quatre virgule sept dollars (34,70 \$) du
9 mégawattheure, le prix de vente revenu moyen après
10 récupération des coûts de transport de vingt-neuf
11 virgule huit dollars (29,80 \$) du mégawattheure est
12 de quatre point neuf dollars (4,90 \$) du
13 mégawattheure. Dans l'autre pièce, on a le calcul
14 du prix de revente. La différence est de seize
15 virgule cinquante-quatre dollars (16,54 \$) du
16 mégawatt-heure. Pouvez-vous m'expliquer la teneur
17 de ces différences, s'il vous plaît?

18 R. Oui. Donc, la première pièce que vous avez
19 mentionnée, HQD-5, document 1, page 18, donc ce
20 qu'on présente ici c'est notre indicateur. C'est un
21 suivi qui est demandé par la Régie. Donc, on
22 regarde quels ont été les coûts réels avec les
23 paramètres qu'on a en place, avec nos différents
24 contrats. Donc, la colonne, ce que vous voyez, le
25 tableau 9, c'est dans la colonne « coût réel ».

1 m'avez mentionnée, donc HQD-13, document 1, ici on
2 est en mode planification. Et là, ici, la
3 différence, l'écart que vous avez constaté tantôt,
4 qui est plus grand entre le prix de référence et le
5 prix de revente, là ici ce qu'on fait, c'est qu'on
6 prend le prix de marché, on soustrait les frais de
7 transport, donc les pertes. Mais ça, c'est aussi
8 considéré dans le tableau au niveau du suivi. On
9 soustrait aussi dans ce tableau-là en mode
10 planification, la pièce HQD-13, document 1, on
11 soustrait les frais de courtage. Ça c'est déduit
12 aussi dans la pièce au niveau des indicateurs.

13 La différence entre les deux, il y a deux
14 différences. Dans le tableau HQD-13, document 1,
15 que ce soit deux mille douze (2012) ou deux mille
16 treize (2013), c'est que, ici on est en mode
17 planification. On parle de volume d'énergie de
18 trois (3 TWh), quatre (4 TWh), cinq térawattheures
19 (5 TWh). Donc, on intègre les frais de congestion,
20 le fameux, notre hypothèse M moins 5, l'horizon M
21 moins cinq dollars (M-5\$), qui est conservatrice
22 comme hypothèse, et aussi l'hypothèse qu'il n'y en
23 a plus de transport. Donc, ces volumes-là ne sont
24 pas admissibles à des récupérations, je peux le
25 dire comme ça, ne bénéficieront pas d'une

1 récupération des frais de transport. Donc, on
2 soustrait, en plus du cinq dollars (5 \$) on
3 soustrait un autre huit dollars et vingt-trois
4 (8,23 \$), de mémoire, là. Donc, c'est ce qui crée
5 l'écart entre les deux.

6 Donc, dans un cas on est en mode
7 planification, on parle de volume d'énergie
8 substantiel, deux mille douze (2012), deux mille
9 treize (2013), on le sait au dossier ce qu'on a, on
10 a des volumes, des surplus importants. Je pense, on
11 tourne autour de quatre térawattheures (4 TWh) par
12 année, je ne me souviens plus du chiffre exact, on
13 pourrait le regarder. Mais ici, deux mille onze
14 (2011), ce qu'on regarde c'est quelles ont été les
15 ventes réelles. C'est la nuance.

16 Q. [190] Merci. Je vous réfère maintenant à la pièce
17 HQD-1, document 2.8, pages 4 et 5, qui est un
18 engagement du distributeur suite à la séance de
19 travail, les tableaux E-7 A et B. C'es l'engagement
20 7, c'est ça.

21 14 h 09

22 R. Nous l'avons.

23 Q. [191] Au tableau E-7A, on peut voir les
24 approvisionnements non patrimoniaux, dont
25 TransCanada Energy (TCE). Mais le tableau se

1 termine en deux mille vingt (2020). Pour avoir une
2 idée sur l'horizon des conventions d'énergie
3 différée, est-ce que vous pouvez me préciser quelle
4 est l'hypothèse retenue par le Distributeur au
5 niveau de l'énergie qui va être utilisée concernant
6 TCE?

7 R. Donc, la question est bonne. Je pense que c'est
8 RNCREQ qui a soulevé ça dans un mémoire, qu'on
9 devrait suspendre TCE pour ne pas nuire en fait à
10 notre solde. Donc, peut-être vous préciser que,
11 dans notre planification, ce qu'on retient, c'est
12 l'hypothèse... c'est une hypothèse parce qu'il n'y
13 a toujours pas d'entente, l'hypothèse qu'on
14 pourrait convenir d'une entente avec TransCanada
15 Energy pour, plutôt que d'avoir des livraisons en
16 base ou bien d'une suspension complète, année après
17 année, de bénéficier de livraisons modulables.

18 Donc, ce qu'on retenait depuis le Plan
19 d'approvisionnement, c'est en fonction de nos
20 besoins, c'est des livraisons en hiver seulement.
21 Donc, c'est ce qu'on voit ici. On voit que, dans
22 cette planification-là pour les trois prochaines
23 années, évidemment treize (2013), c'est suspendu,
24 quatorze (2014) et quinze (2015), suspension
25 complète. Et qu'après ça, c'est une suspension...

1 pas une suspension, mais partielle. On va l'appeler
2 comme ça.

3 Donc, on est en hiver. Les livraisons sont
4 en hiver. Il n'y a aucune livraison. Ce que je veux
5 vous répondre, c'est que même au-delà de deux mille
6 vingt (2020), c'est des livraisons partielles.
7 Donc, il n'y a pas de livraisons en base. On
8 prétend, on prend toujours l'hypothèse qu'on aura
9 cette entente-là. C'est une hypothèse toujours. Je
10 tiens à le mentionner. Et que c'est des livraisons
11 d'hiver. Donc, il n'y a aucune livraison lorsqu'il
12 n'y a pas le besoin.

13 Nos besoins, vous le savez, sont en hiver,
14 à la marge. Il n'y a pas de besoins d'été. On est
15 en surplus. Les surplus se perdurent sur... Même
16 au-delà de deux mille vingt (2020), il y a quand
17 même des surplus d'été. Alors, TCE n'a aucun impact
18 sur le solde des conventions. C'est-à-dire si je
19 prends TCE et que je l'enlève de mon bilan, le
20 solde n'est pas affecté.

21 Évidemment, il serait affecté si on avait
22 laissé TCE en mode livraisons en base. C'est clair
23 que ça viendrait affecter les mois, ce qu'on
24 appelle les mois d'épaule, parce que même si je
25 mettais TCE en mode livraisons complètes, les

1 conventions sont déjà à leur maximum. On diffère
2 déjà trois cents cinquante mégawatts (350 MW) dans
3 cette planification-là à compter de deux mille dix-
4 sept (2017), deux mille dix-huit (2018). Ce qui
5 fait que les seuls impacts que ça aurait, ce serait
6 sous les mois d'avril, mai, puis un petit peu
7 novembre. Donc ça n'a aucun impact.

8 Q. [192] Si je comprends bien le sens de votre
9 réponse, ce que vous me dites, c'est que ce qu'on
10 voit apparaître au tableau dès deux mille seize
11 (2016) se trouve à être l'hypothèse du Distributeur
12 où il va y avoir une entente avec TCE pour avoir du
13 modulable, c'est ça?

14 R. Tout à fait.

15 Q. [193] Merci. Les prochaines questions vont traiter
16 du PGEÉ. Je vous invite à prendre la pièce HQD-13,
17 Document 10, à la page 37, la demande 28, la
18 réponse du Distributeur à la question 28 du RNCREQ.

19 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

20 R. Quelle page, Maître Gariépy? Excusez-moi!

21 Q. [194] Page 37.

22 R. Merci.

23 Q. [195] Vous l'avez?

24 R. Oui.

25 Q. [196] Donc, à la question 28, le RNCREQ vous

1 référait à trois pièces, à la pièce B-15 (HQD-2,
2 Document 3.2), à HQD-8, Document 8, et à la pièce
3 R-3671-2008, la pièce Agence de l'efficacité
4 énergétique ou AEE-8, Document 1, Annexe B, qui
5 était la référence (iii). Puis on a besoin d'une
6 question de clarification parce que la réponse du
7 Distributeur nous apparaît... on n'a pas compris,
8 finalement. La demande du RNCREQ était :

9 Veillez préciser le coût du capital
10 prospectif qui a été utilisé pour le
11 calcul du TCTR de la référence (ii).
12 Donc, à la pièce HQD-8, Document 8, qui était les
13 résultats des tests économiques en millions de
14 dollars actualisés. La réponse du Distributeur a
15 été de, était à l'effet que :

16 Le Distributeur est en désaccord avec
17 l'affirmation faite au troisième
18 paragraphe du préambule. Selon la
19 référence (iii) et le paragraphe 286
20 de la décision D-2009-046, le taux
21 d'actualisation pour le TCTR et le TP
22 du Bureau de l'efficacité et
23 innovations énergétiques (anciennement
24 AEE) est identique, soit 8 %.

25 Puis on nous référait à la question 61.1 de la

1 Régie. Je vais vous remettre pour qu'on puisse bien
2 comprendre la pièce qui était en référence (iii),
3 qui est donc un extrait, la page 266 du dossier
4 R-3671-2008, la pièce Agence de l'efficacité
5 énergétique-8, Document 1, Annexe B. Je vais coter
6 la pièce C-RNCREQ-16.

7
8 C-RNCREQ-0016 : Paramètres généraux utilisés dans
9 les calculs des tests de
10 rentabilité (R-3671-2008 - AEE-8,
11 Document 1, Annexe B - Page 266).

12
13 14 h 14

14 Si on regarde la pièce, si on regarde en haut du
15 tableau B-11, il est indiqué que le taux
16 d'actualisation nominal de l'agence est de quatre
17 point trois pour cent et le taux du participant de
18 huit pour cent. Pouvez-vous m'expliquer, à ce
19 moment, le désaccord à l'effet que, selon la
20 référence iii, le taux d'actualisation de
21 l'agence... que votre désaccord à notre affirmation
22 que les deux taux sont différents?

23 M. STÉPHANE DUFRESNE :

24 R. Oui. Bien, je comprends, je pense que je suis
25 d'accord avec vous que la réponse n'était pas

1 claire, de un. Donc, votre question c'était :

2 Veuillez préciser le coût du capital
3 prospectif qui a été utilisé pour le
4 calcul du TCTR, la référence ii.

5 Donc, si je regarde la référence ii...

6 Q. [197] Oui.

7 R. ... donc, le B-0042, ça c'est nous, c'est notre
8 pièce au dossier. Donc, je confirme que c'est le
9 taux, là, c'est la réponse... il manquait le taux
10 dans la réponse, c'est cinq virgule soixante-
11 quatorze pour cent. C'est le taux d'actualisation
12 qui est issu de la décision de D-2012-024, si je ne
13 me trompe pas, décision sur le dossier R-3776. Je
14 vous confirme ça. Donc, le huit pour cent, ce
15 n'était pas le taux utilisé.

16 Q. [198] D'accord. Donc, ce que vous me dites c'est
17 que la réponse du Distributeur, à cette question-
18 là, était de... Pouvez-vous reformuler la
19 question... la réponse du Distributeur à l'effet...
20 parce que vous faites référence au TCTR et au TP, à
21 l'effet qu'ils sont identiques, soit huit pour
22 cent? Pouvez-vous élaborer sur cette réponse?

23 R. Je vais tenter. Donc, la référence iii c'est...
24 paragraphe 286. Ce que je comprends c'est que là
25 vous avez soumis la pièce que vous nous avez

1 remise, R-3671-2008, l'agence, on voit un taux,
2 effectivement, de quatre virgule trente et un taux
3 de huit pour cent.

4 Q. [199] Oui.

5 R. Ce que je comprends, là, ici c'est qu'on... ce
6 qu'on voulait indiquer c'est qu'au final, dans la
7 décision, les taux étaient identiques. C'est ça
8 qu'on a voulu dire mais ce n'était peut-être pas
9 évident, là.

10 Q. [200] Donc, la réponse du Distributeur serait...
11 aurait été que la décision D-2012-024 est à l'effet
12 que le taux est de huit pour cent.

13 R. Bien, écoutez, je pense qu'il faudrait peut-être
14 revoir la décision D-2009-046 qui, je pense, nous
15 concerne... en tout cas. Ce que je veux vous dire
16 c'est que les taux d'actualisation qu'on utilise,
17 le cinq virgule soixante-quatorze, qu'on le prenne
18 dans l'analyse économique des programmes de PGEÉ,
19 de toutes nos analyses économiques, c'est toujours
20 le même taux, cinq virgule soixante-quatorze. Ça,
21 il n'y a aucun doute là-dessus.

22 Q. [201] Je vais reformuler, voir si j'ai bien
23 compris. Je ne suis pas assez économiste pour être
24 certaine que j'ai bien compris. Ce que vous me
25 dites c'est que le taux de cinq soixante-quatorze,

1 qui se trouve à être le taux d'actualisation du
2 Distributeur, c'est celui-ci qui est appliqué au
3 TCTR et au TP dans le cadre du PGEÉ.

4 R. Tout à fait.

5 Q. [202] Merci, ça répond à ma question. Ça complète,
6 merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci beaucoup, Maître Gariépy. Alors, nous allons
9 donc poursuivre avec maître Neuman, de SÉ/AQLPA.
10 Maître Neuman, vous aviez annoncé trente (30)
11 minutes, est-ce que c'est bon?

12 Me DOMINIC NEUMAN :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Excellent. Et peut-être, Maître Fraser, j'ai oublié
16 de le mentionner tantôt. On va être en mesure,
17 peut-être, de terminer à quatre heures (4 h)
18 aujourd'hui, maximum. Mais il est presque certain
19 qu'on n'aura pas la chance d'entendre le panel...
20 de réentendre le panel numéro 2. Je ne sais pas si
21 l'information vous avait été transmise...

22 Me ÉRIC FRASER :

23 On avait fait les mêmes calculs, on ne les a pas
24 invités cet après-midi.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K., c'est bon. Merci.

3 Me DOMINIC NEUMAN :

4 Bonjour, Madame la Présidente, Madame la Régisseur,
5 Monsieur le Régisseur.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. [203] Bonjour, Messieurs. Dominique Neuman pour
8 Stratégie énergétique et l'Association québécoise
9 de lutte contre la pollution atmosphérique. Ma
10 première question portera sur la prévision de la
11 demande. Attendez un petit instant, je suis en
12 train d'ouvrir le document. Donc, je ne sais pas si
13 vous avez pris connaissance du rapport de monsieur
14 Fontaine sur la prévision de la demande, qui a été
15 déposé au présent dossier, c'est la pièce C-SÉ-
16 AQLPA-0008, SÉ-AQLPA-1, Document 1.

17 M. MARCEL CÔTÉ :

18 R. Oui.

19 14 h 20

20 Q. [204] D'accord. Donc, monsieur Fontaine avait, à la
21 fin de son rapport, c'est aux pages 18 et 19 de son
22 rapport, avait constaté que les températures
23 enregistrées, pendant cinq années de suite, ont été
24 plus chaudes que ce que la normale indiquait. Et
25 monsieur Fontaine fait état d'un écart systémique

1 qui va dans le même sens quant à l'écart entre les
2 températures réelles et la température normale.

3 Et, en fait, ma première question, c'est de
4 savoir si cet écart systémique vous préoccupe et
5 s'il n'y aurait pas lieu de demander, en fait,
6 comme nous le recommandions, de revoir avec
7 Ouranos, qui est à l'origine de ces données, la
8 justesse de la normalisation que vous utilisez
9 depuis deux mille huit (2008), étant donné ces
10 écarts qui vont systématiquement dans le même sens
11 depuis cinq ans?

12 M. MARCEL CÔTÉ :

13 R. Alors j'ai parlé ce matin que la variable
14 température était une variable très importante dans
15 les modèles. Et, évidemment, contrairement à ce
16 qu'on avait dans les modèles anciennement, où on
17 prenait la température, on prenait nos ventes
18 normalisées, c'est-à-dire qu'on avait un autre
19 département qui évaluait l'aléa climatique, on
20 utilisait les ventes normalisées pour faire la
21 modélisation, dans ce cas-ci, on a la température
22 directement intégrée dans les modèles.

23 Ce que je parlais tantôt, d'un modèle
24 cohérent et entièrement intégré, on a justement
25 cette variable-là. La variable vient expliquer la

1 quantité d'énergie qui est reliée à l'aléa
2 climatique comme tel. Ça fait que, puis SÉ/AQLPA a
3 soulevé le point, également la Régie a soulevé le
4 point, était préoccupée par cet aspect-là, et
5 évidemment, lorsqu'on fait ça, lorsqu'il est
6 carrément intégré dans un modèle, on se rend compte
7 que, effectivement, il y a une situation où il faut
8 corriger la normale qu'on va utiliser pour l'année
9 deux mille treize (2013), ce qu'on a fait
10 d'ailleurs, on a corrigé cette normale-là. Alors...
11 puis je pense que ça a été expliqué, je pense, dans
12 une des demandes de renseignements de la Régie, à
13 savoir, oui, il faut s'en préoccuper.

14 L'autre élément qui est important aussi de
15 se rendre compte, c'est au niveau du compte de
16 nivellement. Normalement, le compte de nivellement,
17 et là, je vais mettre un autre chapeau, celui des
18 coûts et caractéristiques de la consommation,
19 lorsqu'on a fait le compte de nivellement à
20 l'époque, comme le compte de pass-on, c'est que
21 tout l'aléa climatique doit passer dans ces
22 comptes-là.

23 Et, à la base, le compte de nivellement
24 devait se vider normalement puisqu'une année
25 normale, vous avez une année chaude, une année

1 froide, une année chaude, ça fait que, normalement,
2 ce compte-là devait se vider, bien, par lui-même.
3 Après un certain temps, on s'est rendu compte que
4 le compte ne se vidait pas, on s'est mis à amortir
5 ce compte-là.

6 Le constat qu'on fait aujourd'hui, c'est
7 que, oui, il faut corriger le tir sur la
8 température normale. On a regardé les températures
9 qu'on avait et il y avait deux ajustements qu'il
10 fallait apporter dans notre exercice comme tel. Le
11 premier, c'était d'utiliser, parce qu'on a eu la
12 question également sur qu'est-ce qu'une année
13 normale; normalement, la théorie veut que la
14 normale, c'est la moyenne de trente (30) années,
15 donc les années soixante et onze (71) à deux mille
16 (2000).

17 Au cours des dernières années, le
18 Département de prévisions avait indiqué qu'on
19 allait rajouter des années jusqu'à l'année deux
20 mille six (2006), ça fait que les comptes de
21 nivellement étaient faits de l'année mil neuf cent
22 soixante et onze (1971) à l'année deux mille six
23 (2006).

24 Pour la nouvelle prévision, ce qu'on
25 intègre maintenant, on intègre toutes les années.

1 On utilise toutes les années jusqu'à deux mille
2 onze (2011), les dernières années, la dernière
3 année c'est-à-dire, pour faire en sorte d'être en
4 mesure de, justement, encore une fois, modéliser
5 ces températures-là pour être en mesure de savoir à
6 quel niveau va être la température normale pour
7 l'année deux mille onze (2011).

8 Le deuxième élément qui est important
9 aussi, c'était de revoir les données de température
10 historiques. Parce qu'il faut s'assurer, lorsqu'on
11 fait de la modélisation, qu'on utilise des données,
12 il faut s'assurer que les données sont cohérentes
13 aussi dans le temps. Puis ce qu'on a constaté,
14 c'est qu'il y a eu, dans les années quatre-vingt-
15 dix (90), un changement d'équipement, une façon
16 différente de mesurer chez Environnement Canada.
17 Donc il fallait faire un ajustement sur ces
18 températures-là pour que les données qu'on utilise
19 avant les années quatre-vingt-dix (90) soient
20 comparables aux données après l'année quatre-vingt-
21 dix (90).

22 Donc c'est pour ça qu'on a fait un
23 ajustement et à partir de deux mille treize (2013),
24 on devrait avoir normalement un compte, un niveau
25 d'années de référence que température normale

1 devrait être un petit peu plus bas et le compte de
2 nivellement devrait empiler moins d'argent dans ce
3 compte-là présentement.

4 Un dernier petit point, vous avez mentionné
5 Ouranos, Ouranos a fait une étude sur justement le
6 réchauffement qu'on peut constater sur nos
7 températures. C'est une observation assez large, le
8 critère, c'est à peu près point trois (0,3) degré
9 sur dix ans. Donc ça, c'était une information qui
10 était intégrée et lorsqu'on fait la modélisation de
11 la température, on retrouve cette accélération-là
12 de la température.

13 Par contre, avec un modèle... avec un
14 modèle, en modélisant la température, s'il y a
15 accélération ou décélération, mais on pense surtout
16 à une accélération, on va pouvoir l'intégrer au fur
17 et à mesure. Donc l'étude d'Ouranos nous donnait en
18 général à long terme quel va être l'impact sur dix
19 ans; nous autres, ce qu'on a sur le modèle, c'est,
20 au fur et à mesure que les années vont passer, au
21 fur et à mesure, on va réajuster cette normale-là.

22 Puis c'est important, c'est important sur
23 le plan comptabilité, c'est important pour les gens
24 ici d'Approvisionnement, c'est important aussi pour
25 toute la planification des équipements d'avoir la

1 bonne prévision, un bon niveau de température
2 normale.

3 Q. [205] Je voudrais juste clarifier avec vous, il y a
4 eu une nouvelle méthode qui a été introduite à deux
5 mille huit (2008), c'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. [206] O.K. Et cette nouvelle méthode, est-ce que
8 vous l'avez modifiée par la suite ou est-ce que
9 vous continuez de l'appliquer?

10 14 h 26

11 R. Ce qu'on fait, c'est qu'on fait, c'est que là on va
12 l'adapter au fur et à mesure, on va rajouter au fur
13 et à mesure les années. O.K.

14 Q. [207] Et ça, c'est nouveau ou c'est depuis deux
15 mille huit (2008)? Ça, c'est nouveau?

16 R. Ça, c'est nouveau là.

17 Q. [208] O.K. Depuis deux mille treize (2013)?

18 R. Pour la prévision de deux mille treize (2013), il
19 fallait corriger le tir sur la température normale,
20 donc on a fait cette modification-là. En fait, on a
21 fait la modification, c'est qu'on peaufine ce
22 modèle-là qui permet de justement avoir une
23 meilleure lecture de ce que c'est une année
24 normale, comme telle.

25 Q. [209] Et cette modification, est-ce qu'elle est

1 utilisée aux fins de la prévision de la demande qui
2 se trouve dans votre preuve principale ou c'est
3 quelque chose que vous avez...

4 R. Non, non.

5 Q. [210] ... décidé par après de corriger?

6 R. J'ai d'ailleurs, je pense qu'on... Vous allez me
7 permettre de juste retrouver une référence là.
8 Numéro 3. Donc, c'est... je fais référence au
9 troisième engagement qu'on a eu très très très très
10 récemment d'ailleurs. HQD-13, Document 1.2, à la
11 page 9 où la Régie nous parlait de justement la
12 normale climatique et connaître l'impact. Donc,
13 oui, ça a été intégré et cet impact-là est
14 quantifié à la réponse 6.2. Je m'excuse, c'est à
15 6.2.

16 Q. [211] La réponse 6.2 de la pièce HQD-13, Document
17 1.2, c'est ça?

18 R. C'est ça. Oui.

19 Q. [212] Je vais passer à la question des objectifs
20 d'efficacité énergétique. Donc, vous êtes d'accord
21 - et ça a été mentionné lors de plusieurs questions
22 antérieures - que donc il existe un objectif
23 gouvernemental, une stratégie énergétique du
24 gouvernement du Québec sur laquelle les économies
25 en matière d'électricité au Québec, les économies

1 d'énergie en matière d'électricité au Québec
2 doivent atteindre onze térawattheures (11 TWh)
3 d'ici le trente et un (31) décembre deux mille
4 quinze (2015) et que cette atteinte sera accomplie
5 par l'effet cumulé du PGEÉ, de CATVAR et des
6 actions du Bureau de l'efficacité et de
7 l'innovation énergétique du gouvernement du Québec.
8 C'est bien ça? On est d'accord... vous êtes
9 d'accord avec cela.

10 On sait que le projet CATVAR est retardé.
11 Donc, initialement, Hydro-Québec avait prévu que ce
12 projet CATVAR contribuerait pour deux
13 térawattheures (2 TWh) d'économie d'énergie d'ici
14 le trente et un (31) décembre deux mille quinze
15 (2015), mais on sait maintenant que ce projet est
16 retardé. Donc, dans un tel contexte, quelle part ou
17 enfin ou quels volumes d'économie d'énergie
18 associés à CATVAR seront réalisables d'ici le
19 trente et un (31) décembre deux mille quinze
20 (2015)?

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Je vais peut-être juste revenir sur la stratégie
23 énergétique. Oui, il y a un objectif gouvernemental
24 pour le Québec d'atteindre onze térawattheures
25 (11 TWh) d'économie d'énergie en deux mille quinze

1 (2015). Par contre, c'est un objectif qui est
2 décliné comme étant une date et des térawattheures,
3 mais il n'est pas décliné de façon spécifique en
4 termes de qu'est-ce qui est PGEÉ, qu'est-ce qui est
5 CATVAR, qu'est-ce qui est Bureau ou s'il devait y
6 avoir d'autres... d'autres intervenants ou
7 d'autres... si on devait compter d'autres joueurs
8 dans la province pour... qui pourraient contribuer
9 aux onze térawattheures (11 TWh). Donc, je voulais
10 juste être plus spécifique là-dessus.

11 C'est sûr que pour ce qui est du
12 Distributeur, on sait... on a mis en place des
13 programmes et on a annoncé, dans le fond, des
14 mesures en efficacité, des programmes en efficacité
15 énergétique pour huit térawattheures (8 TWh) que
16 seront le PGEÉ qu'on discute aujourd'hui, mais
17 qu'on discute à chaque année depuis... depuis
18 plusieurs années déjà.

19 Pour ce qui est de CATVAR, c'est
20 certainement un... Et là aussi on a eu l'occasion
21 d'en parler hier. Donc, c'est un programme de
22 réseaux, donc de mesures techniques qui permettent
23 de contribuer aux efforts d'efficacité énergétique
24 pour le Québec pour deux térawattheures (2 TWh). Et
25 là bien que la planification initiale devait nous

1 amener à un déploiement qui aboutissait en deux
2 mille quinze (2015). Pardon.

3 Je ne dirais pas que c'est un retard dans
4 le déploiement, mais une optimisation dans le
5 déploiement, de façon à aller de paire avec les
6 interventions qui sont faites par les gens de
7 réseau, que ce soit le réseau de distribution ou
8 par TransÉnergie. Donc, de façon à obtenir les
9 mêmes kilowattheures, les mêmes térawattheures,
10 mais à des coûts qui sont plus intéressants.

11 Pour ce qui est du détail de... la dernière
12 composante de votre question, c'est : quel sera le
13 poids de CATVAR en deux mille quinze (2015), je
14 n'ai pas le chiffre exact en tête, mais c'est moins
15 qu'un térawattheure (1 TWh) en deux mille quinze
16 (2015).

17 Q. [213] O.K. Est-ce que vous pouvez prendre
18 l'engagement de fournir ce chiffre puisqu'on
19 s'interrogeait dans notre... dans le rapport de
20 SÉ/AQLPA, on s'interrogeait sur ce chiffre. On a
21 pris certaines hypothèses, mais très
22 approximatives, et ce serait peut-être plus... plus
23 logique d'avoir le chiffre provenant d'Hydro-
24 Québec?

25 R. Je crois que c'est au dossier, il me semble qu'on a

1 déjà donné ce chiffre-là, mais je vous le confirme,
2 c'est moins qu'un térawattheure (1 TWh).

3 14 h 32

4 Q. [214] Oui, mais est-ce que vous pourriez... est-ce
5 que vous pourriez fournir cette information par
6 engagement puisqu'on... Ce n'est pas suffisamment
7 précis, moins qu'à tel endroit, bien, est-ce que
8 c'est de deux cents (200), est-ce que c'est neuf
9 cents (900), c'est-à-dire on...

10 Me ÉRIC FRASER :

11 On va faire la vérification.

12 Me DOMINIC NEUMAN :

13 On cherche à avoir l'information déjà depuis un
14 certain temps. On a fait une règle de trois, mais
15 qui est nécessairement très approximative, dans le
16 rapport, mais si on avait le bon chiffre ce serait
17 utile.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Engagement numéro 12, la contribution de CATVAR à
20 l'atteinte de la cible de deux mille quinze (2015).

21 Me DOMINIC NEUMAN :

22 En fait, le nombre de térawattheures d'économie
23 d'énergie de CATVAR qui sont prévues d'ici le
24 trente et un (31) décembre deux mille quinze
25 (2015).

1 E-12 (HQD) : Nombre de térawattheures d'économie
2 d'énergie de CATVAR prévues d'ici au
3 31 décembre 2015.
4

5 Q. [215] Alors, Monsieur Zayat, vous avez dit, avec
6 justesse, tout à l'heure, il y a quelques minutes,
7 que la stratégie énergétique du gouvernement du
8 Québec n'a pas réparti entre les différents
9 acteurs, la responsabilité de cet objectif de onze
10 térawattheures (11 TWh). Donc, il y a effectivement
11 le PGEÉ, il y a CATVAR, il y a le Bureau en
12 efficacité et innovation énergétique. Jusqu'à
13 présent, Hydro-Québec avait assumé, depuis
14 plusieurs années, que le BEIÉ, anciennement
15 l'Agence de l'efficacité énergétique, livrerait,
16 d'ici le trente et un (31) décembre deux mille
17 quinze (2015), un térawattheure. C'est comme ça que
18 le calcul avait été sommairement fait, on disait,
19 un térawattheure du BEIÉ, deux térawattheures de
20 CATVAR, donc la différence c'est huit
21 térawattheures, et c'est comme ça qu'on a fixé cet
22 objectif pour le PGEÉ.

23 Est-ce que vous assumez toujours,
24 aujourd'hui, que le BEIÉ fournira un térawattheure
25 d'ici le trente et un (31) décembre deux mille

1 quinze (2015)? Et je vous pose la question aussi
2 dans le contexte où ce que le BEIÉ fait ce sont des
3 programmes... connus, enfin, des programmes
4 qu'Hydro-Québec elle-même assumait jusqu'à il y a
5 un certain nombre d'années. Est-ce que cet objectif
6 d'un térawattheure est toujours considéré comme
7 étant le bon de la part de... pour le trente et un
8 (31) décembre deux mille quinze (2015), comme
9 résultat qui serait obtenu du BEIÉ?

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Disons, à ce stade-ci, je n'ai pas de raison de
12 croire que ça sera autre chose qu'un térawattheure
13 de contribution du BEIÉ. Mais, ceci dit, je pense
14 qu'ils ont une série de programmes qui sont en
15 place, qui contribuent aussi à l'efficacité
16 énergétique. Des programmes qui sont souvent
17 complémentaires aux programmes d'Hydro-Québec. Et,
18 pour l'instant en tout cas, on suppose toujours que
19 la contribution du BEIÉ et d'un térawattheure.

20 Q. [216] Pour faire cette affirmation, vous vous basez
21 sur votre propre supposition ou est-ce que c'est le
22 BEIÉ qui vous affirme, qui communique avec vous
23 que : « Oui, on a un objectif, pour deux mille
24 quinze (2015), d'un térawattheure »? D'où vient...
25 Quelle est la source de cette affirmation que vous

1 faites, que le BEIÉ pourrait atteindre un
2 térawattheure?

3 R. J'ai plutôt dit que je n'avais pas d'indication à
4 l'effet contraire, donc je n'ai pas de... je n'ai
5 pas une évaluation, je ne fais pas l'évaluation de
6 leurs programmes. Mais l'indication que j'ai c'est
7 qu'ils devraient atteindre un térawattheure pour
8 deux mille quinze (2015).

9 Q. [217] Mais, ce chiffre, initialement, est-ce qu'il
10 venait du BEIÉ? Depuis quand ce chiffre circule,
11 c'est-à-dire vous dites que vous n'avez pas eu
12 d'affirmation contraire, est-ce que c'est parce que
13 vous n'avez pas eu de communication de quiconque
14 depuis des années?

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Le témoin a déjà répondu, là. Je ne sais pas où
17 veut aller mon confrère. Monsieur Zayat a dit qu'il
18 était confiant puis il n'avait pas d'indications
19 que le bureau ferait moins d'un térawattheure. Je
20 ne vois pas pourquoi on s'acharne sur cette
21 question-là, ça ne fera pas avancé aucun débat qui
22 nous concerne directement.

23 Me DOMINIC NEUMAN :

24 Je vous soumets respectueusement, Madame la
25 Présidente, que ça fait avancer le débat pour

1 déterminer quelle est la part restante d'Hydro-
2 Québec. Selon notre compréhension, l'objectif du
3 BEIÉ a été calculé par Hydro-Québec comme étant une
4 soustraction à partir d'autre chose. Donc, ce qu'on
5 cherche à voir, est-ce qu'à un moment donné,
6 quelqu'un au BEIÉ a dit : « Oui, on va faire un
7 térawattheure »? Sinon, si... si la source c'est
8 simplement que quelqu'un a fait une soustraction à
9 un moment donné et qu'il n'y a pas de
10 confirmation... on a besoin de savoir la fiabilité
11 de ce chiffre-là, d'un térawattheure, qui sert à
12 déterminer qu'il reste huit térawattheures, plus
13 CATVAR qui... CATVAR est peut-être réduite elle
14 aussi, donc...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 De toute façon, vous introduisez les objectifs du
17 Bureau dans le dossier du Distributeur. Ce qui est
18 important ici, c'est ce que le Distributeur vous
19 dit, ce qu'il vous dit qu'il fera et combien qu'il
20 en coûtera pour le faire. Les autres questions,
21 bien qu'elles puissent être intéressantes pour
22 savoir, pour intérêt, comme dirait maître Morel :
23 « It's nice to know », elles ne sont pas
24 pertinentes pour la conduite puis la terminaison de
25 ce dossier.

1 Me DOMINIC NEUMAN :

2 Je vous soumets que la Régie a déterminé si Hydro-
3 Québec en fait assez. Pour savoir s'il en fait
4 assez, c'est assez par rapport à quoi? Est-ce que,
5 son total, ça doit être huit; est-ce que ça doit
6 être huit plus la partie qui manque à CATVAR; huit
7 plus la partie qui manque au BEIÉ? Pour savoir si
8 Hydro-Québec en fait assez, il faut savoir c'est
9 quoi assez.

10 (14 h 40)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je pense que c'est pertinent de savoir quelles sont
13 les cibles à atteindre par le Distributeur en lien
14 avec la stratégie énergétique. Mais ils vous ont
15 répondu qu'ils n'ont pas de preuve contraire, à
16 l'effet que le un térawattheure ne serait pas
17 atteint. Donc, je pense que c'est l'information
18 qu'ils sont en mesure de vous fournir. Peut-être
19 que ce n'est pas satisfaisant, mais je ne sais pas
20 qu'est-ce qu'ils peuvent vous fournir de plus que
21 ce qu'ils ont dit, là.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Ce que j'ai compris, c'est que, d'une part, Hydro-
24 Québec n'a reçu aucune information sur laquelle le
25 BEIÉ ne fera pas un térawattheure (1 TWh), mais ce

1 que je cherche à savoir, c'est est-ce qu'ils ont
2 reçu l'information à une date quelconque. Depuis le
3 début que le un térawattheure (1 TWh) vient du
4 Bureau, qui l'a imaginé, ce un térawattheure
5 (1 TWh), d'où il vient? Si le Bureau ne dit rien,
6 bien, c'est certain qu'on n'a aucune information du
7 Bureau à l'effet qu'ils l'atteindront, s'ils ne
8 disent rien, on n'a aucune information. Et d'où il
9 vient, ce un térawattheure (1 TWh)?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que vous pouvez apporter une précision
12 sur...

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. La précision que je pourrais apporter, dans le
15 fond, on peut décomposer le onze (11), je vais
16 revenir sur la Stratégie énergétique qui décline
17 onze térawattheures (11 TWh) d'objectif pour le
18 Québec. Je voudrais juste corriger l'impression que
19 vous laissez que les objectifs du PGEÉ est un solde
20 résiduel de ce que les autres font ou ne font pas,
21 je pense plutôt que le PGEÉ a un objectif de huit
22 térawattheures (8 TWh), c'est indépendant de ce que
23 les autres font, et on fait les efforts, on dégage
24 les budgets et on fait approuver les budgets pour
25 pouvoir atteindre le huit térawattheures (8 TWh).

1 Le compte-rendu de l'Agence, ou la façon
2 dont l'Agence dépenses ses budgets, met en place
3 ses programmes et fait le suivi de ses programmes,
4 je pense que j'aurais du mal à en rendre compte
5 moi-même.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Q. [218] O.K., je vais, le huit térawattheures
8 (8 TWh), c'est une auto-décision d'Hydro-Québec,
9 c'est Hydro-Québec elle-même qui a décidé que
10 c'était huit, au lieu de huit fois cinq, au lieu de
11 neuf, ça ne vient pas, ça ne vient de personne
12 d'autre que Hydro-Québec?

13 R. J'avais l'impression que le huit térawattheures
14 (8 TWh), ça faisait, si ce n'est pas neuf ans, ça
15 fait plusieurs années qu'on en parle dans
16 différents forums, y compris à la Régie à
17 l'intérieur de chacune des causes, des causes
18 tarifaires. Et je pense que le huit térawattheures
19 (8 TWh) comme objectif du PGEÉ a été établi depuis
20 un certain temps déjà.

21 Q. [219] O.K., mais, si je comprends bien, ma question
22 était de savoir, ça vient de vous-mêmes ou est-ce
23 que c'est quelqu'un d'autre, autre que Hydro-
24 Québec, qui a dit : « Ce sera huit pour vous »,
25 c'est vous-mêmes qui avez dit, qui avez déterminé

1 que ce serait huit térawattheures (8 TWh), c'est
2 Hydro-Québec?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Je réitère mon objection, là, on... on tourne à
5 vide, là. Le témoin a répondu au meilleur de sa
6 connaissance sur les objectifs, ça fait des années
7 que ce chiffre de huit térawattheures (8 TWh) là
8 circule, il a fait l'objet d'études, il a fait
9 l'objet des...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Non, là, mon confrère témoigne, je ne sais pas s'il
12 a fait l'objet d'études. Si...

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Bien, on l'a...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 ... a fait l'objet d'études, le témoin dira qu'il a
17 étudié ça, mais...

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Pouvez-vous me laisser terminer, hein? Moi, ça fait
20 quinze (15) minutes que j'endure vos questions, où
21 mon client essaie de répondre à votre satisfaction
22 et il y est incapable, et vous poursuivez. Donc je
23 réitère mon objection, je crois que ça ne mène à
24 rien, le Distributeur répond au meilleur de sa
25 connaissance sur ses objectifs. Et il n'y a pas de

1 meilleure réponse qui semble émaner, donc est-ce
2 qu'on peut aller à un autre sujet? Respectueusement
3 soumis.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Neuman, je pense que vous avez obtenu
6 l'information maximum que vous pouviez obtenir.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 O.K. Je vais, je vais poser une question
9 différente, mais ça peut, sur le même sujet.

10 Q. [220] Est-il exact que le huit térawattheures
11 (8 TWh), lorsqu'il a été déterminé, il a été
12 déterminé en assumant qu'il y aurait deux
13 térawattheures (2 TWh) de CATVAR et en assumant
14 qu'il y aurait un térawattheure (1 TWh) du BEIE?

15 M. HANI ZAYAT :

16 R. Écoutez, je ne suis pas vraiment prêt à faire la
17 genèse de la Stratégie énergétique et comme la
18 séquence des événements, malheureusement, je ne
19 l'ai pas en tête pour refaire l'historique de
20 qu'est-ce qui est venu en premier et qu'est-ce qui
21 s'est additionné à quoi. On parle quand même de, je
22 pense qu'il y a eu plusieurs annonces des
23 programmes qui ont été mis en place, une stratégie
24 énergétique qui a été annoncée, donc je ne me sens
25 pas la mémoire de faire l'historique de l'ensemble

1 de, de la séquence surtout des annonces et des, du
2 déploiement des cibles en efficacité énergétique.

3 Q. [221] Ma question ne portait pas sur la Stratégie
4 énergétique du gouvernement, elle ne portait pas
5 sur ce sujet, elle portait sur la décision d'Hydro-
6 Québec de...

7 R. Alors la décision d'Hydro-Québec, c'est d'avoir
8 huit térawattheures (8 TWh) en efficacité
9 énergétique à l'intérieur du Plan global en
10 efficacité énergétique. C'est un objectif qui est
11 campé depuis plusieurs plusieurs années et j'ai
12 témoigné ce matin à l'effet qu'Hydro-Québec
13 Distribution devrait être en mesure d'atteindre cet
14 objectif-là à l'horizon deux mille quinze (2015),
15 qu'on avait déjà six térawattheures (6 TWh) qui
16 étaient comptés en deux mille onze (2011) et que
17 pour les années qui restaient, donc deux mille
18 douze (2012), treize (2013), quatorze (2014) et
19 quinze (2015), on devrait être en mesure d'aller
20 chercher les gigawattheures qui manquent pour
21 atteindre huit térawattheures (8 TWh) en deux mille
22 quinze (2015).

23 Q. [222] O.K. Est-ce que vous seriez d'accord avec moi
24 que, à partir du moment où l'on sait aujourd'hui
25 que CATVAR ne fournira pas deux térawattheures

1 (2 TWh) mais un chiffre moindre, qui est indiqué
2 comme moins de un térawattheure (1 TWh) et dont le
3 chiffre exact sera fourni plus tard, seriez-vous
4 d'accord avec moi que la, que l'écart entre ce
5 qu'on avait prévu comme deux térawattheures (2 TWh)
6 de CATVAR et ce qui sera effectivement livré le
7 trente et un (31) décembre deux mille quinze
8 (2015), seriez-vous d'accord avec moi qu'il y
9 aurait lieu de l'ajouter à l'objectif interne
10 d'Hydro-Québec de huit térawattheures (8 TWh) pour
11 son PGEÉ?

12 14 h 46

13 R. Pas tout à fait. Je n'ai pas d'élément qui me, en
14 vertu de quoi il serait ajouté au PGEÉ. C'est des
15 mesures qui vont être faites, j'ai témoigné pour
16 dire, dans le fond, que les économies d'énergie de
17 CATVAR sont des économies d'énergie qui sont
18 intéressantes et qui sont... qui se placent assez
19 haut en termes de rentabilité, en termes de coûts
20 de kilowattheures qui seraient ajoutés par CATVAR.
21 Donc, on pense qu'il ne serait pas opportun de
22 remplacer ces économies d'énergie à faible coût par
23 des économies d'énergie qui seraient nécessairement
24 à des coûts beaucoup plus élevés.

25 Q. [223] Et ce, même si ça peut signifier qu'il

1 manquera un virgule... au moins un virgule et
2 quelque térawattheure (1 TWh) quand on sera rendu
3 au trente et un (31) décembre deux mille quinze
4 (2015), par rapport aux objectifs panquébécois.

5 R. Bien, pour ce qui est de la contribution du
6 Distributeur, le Distributeur aura contribué pour
7 le huit térawattheures (8 TWh) en fonction du... à
8 travers son PGEÉ. Il aura contribué pour à peu près
9 un peu moins qu'un térawattheure (1 TWh) pour ce
10 qui est du CATVAR et il aura contribué donc pour au
11 moins ces montants-là pour atteindre la cible
12 gouvernementale de onze térawattheures (11 TWh).

13 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

14 R. En plus de un point cinq milliards (1,5 G\$), Maître
15 Neuman, qui auront été consacrés à l'efficacité
16 énergétique depuis deux mille deux (2002). En fait,
17 ça, c'est de deux mille deux (2002) à deux mille
18 treize (2013), évidemment, il y aura d'autres
19 sommes qui y seront consacrées dans les années
20 suivantes.

21 Q. [224] Le programme Diagnostic résidentiel Comparez-
22 vous qui se trouve énoncé à la pièce... donc la
23 pièce principale sur l'efficacité énergétique qui
24 est B-0042, HQD-8, Document 8, page 41, anticipe
25 pour le volet Comparez-vous du Diagnostic

1 résidentiel, il est anticipé en deux mille treize
2 (2013) cent quarante-trois mille (143 000) clients.

3 R. Excusez, Maître Neuman, vous êtes à quelle page,
4 s'il vous plaît?

5 Q. [225] À la page 41.

6 R. Merci.

7 Q. [226] D'accord. D'abord, je voudrais bien être
8 certain de comprendre ce que comprend ce volet
9 Comparez-vous de Diagnostic énergétique et est-ce
10 que ces choses-là sont déjà en vigueur ou ce sont
11 des choses qui ne vont entrer en vigueur qu'en deux
12 mille treize (2013)?

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. Alors, le programme Comparez-vous est déjà en
15 vigueur. Il a été lancé en deux mille dix (2010) et
16 donc les clients qui sont ici sont des additions
17 pour deux mille treize (2013), mais le programme
18 est déjà en place. En fait, le programme, c'est
19 un...

20 Q. [227] Je parle du volet Comparez-vous.

21 R. Oui, oui, du volet Comparez-vous. C'est un outil
22 Internet donc qui permet, un peu comme le... un peu
23 complémentaire au volet Diagnostic, qui permet à un
24 client d'aller voir en fonction de son type de
25 logement, de son... du type de famille, du noyau

1 familial, comment sa consommation électrique se
2 comporte par rapport à des gens qui sont dans la
3 même situation que lui. Et donc, ça permet au
4 client d'avoir des indices, des indications sur
5 quelles sont les différentes façons d'aller peut-
6 être diminuer sa consommation électrique.

7 Q. [228] Et cet outil qui existe depuis deux mille dix
8 (2010), est-ce que c'est le même outil ou est-ce
9 que c'est un outil amélioré qu'Hydro-Québec
10 envisage pour deux mille treize (2013)?

11 R. Bien, il y a de l'amélioration en continue. Pour
12 deux mille treize (2013), il y a des améliorations
13 à y apporter, ce sera fait, mais à ma connaissance
14 ce sera essentiellement le même outil.

15 Q. [229] Il a été question, à l'occasion de l'étude du
16 projet de lecture à distance, il a été question du
17 fait que les lectures en temps réel ou à très
18 courts intervalles qui seront dorénavant faites par
19 les compteurs avancés, permettront l'introduction
20 d'une nouvelle page Web ou d'une page Web améliorée
21 au client ou celui-ci pourra voir sa propre
22 évolution journalière de sa consommation. Est-ce
23 que cette évolution, cette page Web s'inscrit dans
24 le volet Comparez-vous du programme Diagnostic
25 résidentiel ou est-ce que c'est quelque chose de

1 distinct qu'il faut voir ailleurs dans les budgets?
2 En tout cas, est-ce que ça s'inscrira comme faisant
3 partie de Comparez-vous?

4 R. Effectivement, c'est quelque chose qui pourrait
5 venir s'inscrire à l'intérieur, donc c'est un
6 diagnostic qui... enfin, c'est un outil qui
7 pourrait être raffiné. Quand on dit « raffiné »,
8 donc c'est au lieu d'avoir de la consommation sur
9 une base de relevé, donc présentement c'est un peu
10 l'outil qu'on a, si on a des relevés plus
11 fréquents, bien, évidemment ça permettrait de
12 raffiner l'outil.

13 Par contre, ce qui est là, c'est évidemment
14 pour deux mille treize (2013), avec le déploiement
15 prévu pour deux mille treize (2013). Donc, dans la
16 mesure où le déploiement de LAD ne sera pas
17 complété en deux mille treize (2013), on ne pense
18 pas que ce sera à l'ensemble de cette clientèle-là
19 qui sera là, mais, par contre, on travaille en ce
20 sens. Autrement dit, Comparez-vous intégrera les
21 fonctionnalités ou les modalités qui peuvent venir
22 de données plus... mises à jour plus fréquemment à
23 travers LAD.

24 14 h 52

25 Q. [230] Oui. Mais, est-ce que... je veux être sûr

1 d'avoir bien compris. Est-ce que... est-ce que en
2 deux mille treize (2013), elle-même, ce type
3 d'amélioration fera partie de « Comparez-vous » ou
4 pas encore ou... parce qu'il y a des clients... en
5 fait, il y a des clients qui ont déjà des compteurs
6 avancés aujourd'hui, il y en aura en deux mille
7 treize (2013). Est-ce que cette amélioration de
8 l'outil ne fait pas partie de ce que vous prévoyez
9 en deux mille treize (2013) ou, au contraire, en
10 fait déjà un peu partie pour les clients qui auront
11 déjà ces nouveaux compteurs?

12 R. En fait, pour deux mille treize (2013), il y aura
13 déjà un minimum d'affichage de la consommation,
14 dans le fond. Mais c'est sûr que ça prend un
15 lecteur... ça prend une relève. On a beau avoir
16 l'affichage Internet, il faut toujours... il faut
17 avoir le compteur, il faut avoir l'infrastructure
18 pour pouvoir acheminer cette lecture-là.

19 Q. [231] Ma question c'était sur l'année, est-ce que,
20 dans ce que vous avez budgété, ce que vous avez
21 prévu pour deux mille treize (2013), vous avez déjà
22 prévu l'intégration de cet aspect en deux mille
23 treize (2013)...

24 R. Une amorce certainement.

25 Q. [232] Une amorce, qu'est-ce que vous voulez dire

1 par amorce, c'est qu'il y aura... pour les clients
2 qui sont déjà branchés, qui sont déjà munis d'un
3 tel compteur ou c'est autre chose?

4 R. C'est prévu comme ça, je ne pourrais pas vous dire
5 si, en deux mille treize (2013), tous les clients
6 qui seront munis d'un compteur LAD auront accès à
7 ces modalités-là; ça, je ne peux pas vous répondre
8 à ça. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, tous les
9 clients ont accès à l'outil « Comparez-vous » à
10 travers les lectures... les lectures
11 traditionnelles et qu'il est prévu de migrer vers
12 un outil de type « Comparez-vous », je vais
13 continuer à l'appeler « Comparez-vous », avec une
14 mise jour rafraîchie de façon quotidienne ou
15 hebdomadaire en fonction de ce qui sera jugé
16 opportun. Et que cette amorce-là sera faite à
17 partir de deux mille treize (2013). Est-ce que ce
18 sera complètement déployé en deux mille treize
19 (2013) et offert à tous les clients qui ont LAD en
20 deux mille treize (2013)? Je ne pourrais pas vous
21 le dire.

22 Q. [233] J'aimerais attirer votre attention sur une
23 offre différente, qui se trouve mentionnée à
24 B-0109, HQD-7, Document 2, page 20. À cette page se
25 trouve un tableau. La première rangée de ce tableau

1 et la dernière colonne, le dernier item de la
2 colonne, donc se lit :

3 Proposition d'offres intégrées,
4 incluant les offres en efficacité
5 énergétique.

6 Et ceci fait partie d'une rangée qui porte sur des
7 outils Internet et mobiles. Est-ce que vous
8 pourriez préciser de quoi il est question?

9 R. Visiblement, je n'ai pas la bonne référence. HQD-7,
10 Document 2, page...

11 Q. [234] J'avais page 20, mais je vais vérifier si
12 c'est la bonne référence. Est-ce que vous avez la
13 page ou pas encore?

14 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

15 R. Nous l'avons. Voulez-vous répéter votre question.

16 Q. [235] Donc, ma question porte sur la première
17 rangée de ce tableau, qui porte sur des outils
18 Internet et mobiles. Dans la dernière colonne, le
19 dernier item de cette colonne... de cette ligne
20 parle de :

21 Proposition d'offres intégrées,
22 incluant les offres en efficacité
23 énergétique.

24 J'essaie de comprendre de quoi il est question,
25 est-ce que ça veut dire qu'on va faire des offres

1 en efficacité énergétique par Internet et mobile,
2 ou que le client pourra s'inscrire par Internet à
3 de telles offres, si vous pouviez élaborer là-
4 dessus?

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Ce qu'on dit ici c'est que c'est une offre
7 intégrée, donc c'est sûr que ce qu'on voudrait
8 c'est augmenter l'offre Internet, l'offre Web.
9 Moderniser, dans le fond, le contact avec le
10 client. Plus tôt, je pense, monsieur Richard vous
11 en avait parlé la première journée qu'il a été là.
12 Passer d'un contact à travers la téléphonie
13 essentiellement à travers... pour quelque chose qui
14 est plus à travers le Web et à travers les mobiles.
15 Donc, ça passe par la facturation, ça passe par des
16 outils de type... que ce soit du type diagnostic ou
17 du type « Comparez-vous ».

18 Et, dans la mesure où on ne veut pas... on
19 veut amener le client vers un seul Web qui va
20 offrir l'ensemble de ces services, je pense qu'il
21 ne serait pas opportun d'avoir dix-huit (18) canaux
22 différents. Donc, c'est sûr, quand on a un contact
23 avec le client pour lui parler de sa facture, bien,
24 c'est probablement le meilleur moment pour lui
25 parler de l'efficacité énergétique, pour lui

1 indiquer quels sont les gestes qu'il peut faire
2 pour faire des économies d'énergie, et caetera.

3 Je pense que c'est à ça qu'on fait
4 référence quand on parle d'offres intégrées
5 incluant les offres en efficacité énergétique. On a
6 une approche envers le client, on lui parle de
7 l'ensemble de son... de l'ensemble de sa relation
8 avec nous, je vais l'appeler comme ça. Et c'est sûr
9 qu'on ne peut pas parler de facture sans parler
10 d'efficacité énergétique, c'est vraiment s'il y a à
11 faire... s'il y a un lien à faire c'est à ce
12 moment-là.

13 Q. [236] O.K., mais cette mention, ça vient de votre
14 département, cette proposition d'offres intégrées,
15 incluant les offres en efficacité énergétique?
16 Parce que quand j'ai posé la question à l'autre
17 panel, ils ne savaient pas trop... ils nous ont
18 indiqué qu'ils ne savaient pas exactement ce que
19 cela...

20 R. Bien, j'espère que je vous ai répondu.

21 Q. [237] Mais ça, est-ce que ça vient de vous ou est-
22 ce ça vient... d'où vient ce... est-ce que ça vient
23 de votre département, cette mention?

24 R. Non, ça ne vient pas de moi.

25 Q. [238] Et on ne sait pas de qui ça vient?

1 R. On sait parfaitement de qui ça vient, c'est juste,
2 je vous qu'est-ce que ça veut dire, ça vient du
3 Distributeur et...

4 Q. [239] C'est clair.

5 R. Et je vous dis ce que ça veut dire. Donc... voilà.

6 Q. [240] Je vais parler de géothermie.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce que vous en avez encore pour longtemps,
9 Maître Neuman?

10 Me DOMINIC NEUMAN :

11 J'en ai pour quelques minutes encore. Attendez.

12 J'ai quelques lignes de questions encore, j'ai fait
13 plus que les trois quarts déjà.

14 15 h 01

15 Q. [241] J'attire votre attention à la décision de la
16 Régie de l'énergie, l'an dernier, la décision
17 D-2012-024, au paragraphe 436. O.K. Le paragraphe
18 436 de cette décision rappelait des décisions
19 antérieures de la Régie, je vais vous lire le
20 paragraphe :

21 Dans sa décision D-2010-022, la Régie
22 demandait notamment au Distributeur de
23 déposer un plan d'action favorisant la
24 géothermie en augmentant le niveau
25 d'aide financière et les cibles

1 d'économies d'énergie associées à
2 cette mesure. Dans la décision 2011-
3 028, la Régie encourageait le
4 Distributeur à continuer ses efforts
5 mais précisait qu'il devait adapter le
6 programme géothermie aux segments de
7 marché pour lesquels il est rentable.

8 On a vu, lors des questions antérieures sur la
9 géothermie qui ont été posées en audience, que le
10 taux d'opportunité est très différent entre les
11 participants au programme de géothermie pour les
12 maisons neuves et ceux pour les maisons déjà
13 existantes, pour la rénovation, que le taux
14 d'opportunité est de moitié moindre pour les
15 maisons déjà existantes, tout en reconnaissant
16 qu'il est très élevé quand même dans les deux cas,
17 même le taux moindre reste élevé.

18 La question que nous nous posons, et ça
19 fait suite à une question qui a été posée un peu
20 plus tôt à monsieur Zayat, c'est de savoir s'il n'y
21 aurait pas eu lieu de garder le programme de
22 géothermie pour les maisons déjà existantes, pour
23 la rénovation. J'ai compris que monsieur Zayat,
24 lorsqu'il s'est fait interroger là-dessus un peu
25 plus tôt, a dit qu'il aurait, comme le marché est

1 déjà très faible, réduire, réduire de moitié le
2 programme, ce serait, ce serait un bassin encore
3 plus petit.

4 Mais malgré cette réponse, je voudrais que
5 vous élaboriez sur la possibilité de garder, parce
6 que le taux, la rentabilité serait supérieure, le
7 taux d'opportunité serait inférieur, de garder ce
8 programme pour la nouvelle construction... excusez-
9 moi, pour la construction déjà existante.

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Je vais être obligé de reprendre la même, la même
12 trame que ce matin, donc les différents axes donc
13 des systèmes coûteux... des systèmes coûteux, un
14 potentiel de marché extrêmement limité, une
15 rentabilité qui n'est pas au rendez-vous et des
16 bénéficiaires qui interviennent, qu'on soit là ou
17 pas. Ce n'est pas les motivations des acheteurs de
18 système de, où le déclencheur pour un système, pour
19 l'acquisition d'un système de géothermie est
20 indépendant de l'aide financière qu'on semble,
21 qu'on semble donner, toutes proportions gardées.

22 Donc est-ce que je crois qu'il serait
23 pertinent de conserver le volet géothermie pour le
24 marché existant? Non, ce n'est pas plus rentable
25 pour le... pas pour le marché existant, pour le

1 bâtiment existant, ça ne serait pas plus rentable
2 pour le bâtiment existant. Et ça serait pour,
3 évidemment, les coûts, il y a des coûts fixes à
4 travers tout ça et donc les coûts fixes, toutes
5 proportions gardées, seraient encore plus
6 importants, pour un nombre de systèmes extrêmement
7 limité qui seraient installés chaque année.

8 Q. [242] Est-ce qu'il pourrait y avoir un moyen de
9 moduler le programme de manière à contourner les
10 opportunistes, à cibler la part des clients qui
11 auraient fait l'installation par eux-mêmes, sans
12 aide financière, de manière à pouvoir cibler la
13 partie, parce qu'on parlait de soixante-dix pour
14 cent (70 %) environ, soixante-dix pour cent (70 %)
15 du... des clients ne le feraient pas sans aide
16 financière?

17 R. On n'a pas trouvé de façon de contourner les
18 opportunistes. Mais ceci dit, ça ne change rien à
19 la... pas ça ne change rien, je pense, le constat
20 est quand même relativement... relativement clair,
21 il est même extrêmement clair : beaucoup de gens
22 qui installent la géothermie ne font même pas le
23 lien avec l'aide financière d'Hydro-Québec, donc
24 ils sont complètement à côté de, ils le font puis
25 ils ne s'intéressent pas à ce que, au programme

1 d'Hydro-Québec. Et ceux qui s'intéressent au
2 programme d'Hydro-Québec l'auraient fait pareil,
3 l'auraient fait même si l'aide financière n'était
4 pas là.

5 Q. [243] La proportion, on l'a dans l'étude qui a été
6 déposée, soixante-dix pour cent (70 %) ne le
7 feraient pas sans aide financière, c'est trente
8 pour cent (30 %) qui le feraient, qui le feraient
9 de toute façon dans le marché des bâtiments
10 existants.

11 R. Voulez-vous que je vous donne le nombre de clients
12 qui ont bénéficié du système en deux mille onze
13 (2011) dans le bâtiment existant? Cent quinze
14 (115), cent quinze (115) personnes, cent quinze
15 (115) systèmes qui ont été installés. Je pense
16 qu'on, quand je disais qu'on visait à atteindre
17 l'ensemble des segments de la clientèle à avoir
18 des, une diffusion large, c'est aussi à ça que je
19 faisais référence.

20 Je pense qu'il faut, à un moment donné,
21 sortir, on a quatre millions (4 M) de clients, on
22 peut-tu avoir des mesures qui peuvent avoir un
23 impact, si on veut changer sans remettre, faire de
24 la sensibilisation, faire de la... des programmes à
25 diffusion large.

1 Il faudrait au moins chercher à avoir un
2 auditoire qui est assez large plutôt que d'aller
3 dans des mesures qui sont extrêmement ciblées...
4 enfin, elles ne sont pas ciblées mais elles
5 atteignent une clientèle qui est ciblée, qui est
6 extrêmement limitée et qui n'est pas rentable pour
7 le Distributeur, dont les coûts se répercutent pour
8 l'ensemble des clients.

9 15 h 06

10 Q. [244] Ma prochaine question porte sur le
11 programme... le projet pilote de récupération de la
12 chaleur des eaux de drainage, qui est à la pièce B-
13 0042, HQD-8, Document 8, tableau 3, page 37. Nous
14 constatons qu'Hydro-Québec ne prévoit pas continuer
15 le programme au-delà du projet pilote et qu'il n'y
16 aura justement pas de programme permanent qui est
17 proposé par Hydro-Québec au présent dossier. Est-
18 ce...

19 R. Le projet pilote n'est pas terminé, on va laisser
20 le projet pilote se terminer et on en tirera les
21 conclusions lorsqu'on aura les résultats du projet
22 pilote.

23 Q. [245] D'accord. Mais avez-vous déjà... et ma
24 compréhension c'est que vous avez déjà eu, en deux
25 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), des

1 résultats de mesurages de gains en énergie de
2 projet pilote, au moins en ce qui a trait à la
3 construction neuve. Est-ce que vous avez déjà ces
4 résultats pour la construction neuve? Ma
5 compréhension c'est que vous...

6 R. Bien, je n'ai pas ça en tête. Ce que je peux vous
7 dire c'est qu'on a proposé, l'année dernière, un...
8 un programme pour la maison neuve; programme qui
9 n'a été retenu. Et donc, ça n'est pas là.

10 Q. [246] O.K.

11 R. Et on a un pilote pour les bâtiments existants. On
12 va laisser le pilote se terminer, on en tirera
13 les... on en tirera les leçons puis on verra si ça
14 mérite d'aller plus loin ou pas.

15 Q. [247] O.K. Mais ma question portait sur... non pas
16 sur le programme lui-même, vos intentions, mais sur
17 le fait que vous auriez peut-être déjà du mesurage
18 d'effectué, et depuis au moins deux ans, sur le
19 projet pilote quant à la construction neuve?

20 R. Si c'est en lien avec le projet pilote, disons le
21 pilote ce n'est pas uniquement pour faire du
22 mesurage, c'est pour tester, en fait, la
23 réceptivité du... des maisons à ce genre de mesure.
24 Donc, voir un peu c'est quoi les contraintes,
25 comment ça peut être en fait, en fait toutes les

1 barrières... les barrières commerciales, les
2 barrières techniques pour tester ça dans un
3 petit... un projet pilote; c'est à ça que ça sert.
4 Donc, il y a un volet mesurage mais il y a un volet
5 aussi tests, installation, embûches, et caetera.
6 Pour voir s'il est opportun d'aller à un
7 déploiement plus large ou non.

8 Q. [248] Oui, mais ce mesurage des gains dont je parle
9 a déjà été effectué?

10 R. Moi, je ne l'ai pas en tête. Si vous me dites que
11 ça a été effectué en deux mille neuf (2009), je
12 pourrais prendre l'engagement de vérifier, mais
13 j'ai du mal à voir où est-ce que ça nous mène
14 aussi.

15 Q. [249] Alors, donc l'engagement qui serait
16 l'engagement 13, vérifier et déposer, au besoin,
17 les résultats du mesurage...

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Je vous demanderais quelle est la pertinence, pour
20 vous, d'obtenir les résultats qu'on aurait d'un
21 projet pilote pour un programme qu'on ne présente
22 même pas aujourd'hui, à l'heure où on se parle. Je
23 ne vois pas c'est quoi la pertinence pour Stratégie
24 énergétique, pour les fins de sa plaidoirie, qui a
25 lieu très, très bientôt, en quoi ça va être

1 pertinent d'avoir cette information-là?

2 Me DOMINIC NEUMAN :

3 Nous souhaitons avoir ces renseignements pour voir
4 quels sont les résultats actuellement disponibles
5 puisque, jusqu'à présent, ces résultats manquaient
6 lorsque le projet a été évalué jusqu'à présent. Il
7 se peut que nous ayons à faire des recommandations,
8 peut-être favorables, au lancement peut-être plus
9 tôt que ce qu'Hydro-Québec envisage de ce
10 programme. Et nous souhaiterions voir ce qui existe
11 comme mesurage, ce qui a déjà été effectué. Parce
12 qu'on a fait toutes sortes d'hypothèses, toutes
13 sortes de suppositions. S'il y a réellement un
14 mesurage de fait, ça ne peut qu'être utile à faire
15 progresser...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Neuman, on n'est pas un peu tard dans le
18 processus pour obtenir des données qui vous
19 permettraient de nous recommander la mise en place
20 d'un programme qui n'est pas prévu pour le moment?

21 Je pense que ce genre de question-là, ce
22 genre de précision-là, à l'étape où on en est
23 rendu, il est trop tard. L'année prochaine on verra
24 s'il y a lieu ou non... en fait, le Distributeur
25 déterminera s'il y a lieu ou non de présenter un

1 programme; vous pourrez, à ce moment-là, faire les
2 demandes de renseignement nécessaires pour obtenir
3 tout ce que vous avez besoin pour vous prononcer.

4 Me DOMINIC NEUMAN :

5 Mais si le programme n'est pas encore proposé l'an
6 prochain, on attendra après la DDR l'an prochain...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien, l'an prochain il va y avoir le pilote, s'il
9 est toujours là, bien, vous poserez les questions
10 pour qu'un programme soit mis en place plutôt que
11 la prolongation d'un projet pilote. Mais là on est
12 trop tard dans le processus.

13 Me DOMINIC NEUMAN :

14 D'accord.

15 Q. [250] Donc, je passe à ma dernière ligne de
16 questions. D'abord... en tout cas, ce qui porte sur
17 le tonc commun quand même mais avant d'aborder le
18 tronc commun en lien avec ça. Combien y a-t-il de
19 postes d'effectifs associés au PGEÉ à Hydro-Québec
20 Distribution?

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Je peux vous répondre pour ma partie. Dans ma
23 direction on s'occupe de la planification des... du
24 programme, du... du programme, c'est ça, du
25 programme d'efficacité énergétique, l'évaluation,

1 le suivi. Mais ce qu'on tente de faire aussi c'est
2 de... pas ce qu'on tente de faire, ce qu'on fait,
3 c'est d'intégrer, dans le fond, l'efficacité
4 énergétique dans nos activités courantes.

5 15 h 12

6 Je pense, je l'ai illustré tantôt à travers le Web.
7 Quand on dit on veut avoir une approche intégrée,
8 notamment à travers le Web, vis-à-vis des clients,
9 bien, c'est aussi faire de l'efficacité énergétique
10 à l'intérieur d'Hydro-Québec. Ça peut être intégré
11 à l'activité de... aux activités du Distributeur.
12 Autrement dit, quand on fait de la planification,
13 on peut planifier aussi en fonction de l'efficacité
14 énergétique. Quand on s'adresse à la clientèle
15 résidentielle, bien, on pense à tous les contacts
16 qui sont faits avec la clientèle résidentielle. Et
17 ce sont les meilleurs porteurs pour faire
18 l'exploitation et le déploiement des programmes
19 d'efficacité énergétique chez la clientèle
20 résidentielle.

21 Et de la même façon, dans la clientèle...
22 la clientèle affaire, la clientèle industrielle, la
23 meilleure façon de faire, la meilleure approche
24 vis-à-vis de cette clientèle pour faire de
25 l'efficacité énergétique, c'est aussi à travers les

1 gens qui s'occupent, qui servent cette clientèle-
2 là. Donc, le découpage entre les activités
3 efficacité énergétique est plutôt aujourd'hui
4 intégré à travers les activités de base du
5 Distributeur.

6 Q. [251] O.K. Est-ce qu'une réduction des effectifs
7 qui surviendra en deux mille treize (2013), selon
8 les vœux du gouvernement, est de nature à affecter
9 ou à réduire l'offre d'efficacité énergétique qui
10 serait faite à la clientèle?

11 R. Je pense un peu, là aussi je vais revenir au
12 témoignage de monsieur Richard de vendredi dernier.
13 Les objectifs en termes de réduction d'effectifs
14 auxquels vous faites référence se font à travers
15 l'attrition et l'attrition se fait dans l'ensemble
16 des activités d'Hydro-Québec. Ce que, moi, j'ai
17 maintenu aujourd'hui, c'est dans le fond notre
18 objectif d'atteinte du térawattheure en deux mille
19 quinze (2015), il est maintenu. Et ce qu'on propose
20 aujourd'hui, ce sont des objectifs pour deux mille
21 treize (2013) à travers... à travers des programmes
22 et à travers des budgets.

23 Q. [252] O.K. Dans le tronc commun, nous avons
24 constaté une réduction, en fait, de moitié, du
25 tronc commun, des coûts du tronc commun depuis deux

1 mille dix (2010). Nous avons posé une question à
2 ce sujet et vous nous aviez référé à une autre
3 réponse donnée dans une autre pièce, mais qui ne
4 portait que sur la réduction entre l'année dernière
5 et la présente année. Notre préoccupation, c'est
6 que nous voyons qu'il y a une tendance très lourde
7 depuis cinq ans qui a amené la réduction de moitié
8 des coûts du tronc commun. Et je voudrais vous
9 demander comment est-ce que vous... c'est-à-dire
10 est-ce que cette réduction est de nature à diminuer
11 la qualité de l'offre ou est-ce que ça se situe
12 dans une stratégie de réorganisation peut-être
13 d'intégrer l'offre d'efficacité énergétique aux
14 autres offres, comme vous venez de le mentionner?
15 Si vous pouviez un peu situer comment est-ce qu'il
16 faut comprendre et interpréter cette réduction
17 majeure du tronc commun?

18 R. Bien sûr, de notre côté, on est plutôt à l'inverse.
19 Donc, quand on réussit à atteindre nos objectifs en
20 faisant... en dépensant moins, on pense que c'est à
21 l'avantage de tous. C'est à l'avantage... c'est de
22 l'efficience, c'est à l'avantage de la clientèle et
23 on est en général assez content de pouvoir avoir
24 des budgets réduits tout en atteignant nos
25 objectifs. C'est encore plus le cas en efficacité

1 énergétique. Je pense que nos objectifs sont
2 toujours là, on a maintenu qu'on allait atteindre
3 la cible. Et si on peut le faire à travers une
4 enveloppe budgétaire qui est moins importante que
5 dans le passé, si on trouve des façons de faire qui
6 nous permettent d'atteindre les mêmes objectifs en
7 efficacité énergétique à des coûts moindres, bien,
8 je pense que c'est au bénéfice de tous.

9 Q. [253] Ça complète mes questions. Je vous remercie
10 beaucoup. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Neuman. Alors, nous allons poursuivre
13 avec maître Sicard de l'Union des consommateurs.
14 Donc, il nous reste un quarante-cinq (45) minutes,
15 si vous n'avez pas le temps de terminer, nous
16 pourrons poursuivre demain matin à compter de neuf
17 heures (9 h 00).

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs. Je
20 vais être honnête avec vous par contre, Madame la
21 Présidente. Moi, je ne suis pas en très bon état,
22 je vais faire ce que je peux, mais dépendant de
23 l'avancement, je ne sais pas si, moi, je vais
24 pouvoir me rendre jusqu'à quatre heures (16 h 00).
25 Je suis désolée. Et je ne sais pas pour les témoins

1 là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. Est-ce que vous pouvez... il y a aussi maître
4 Cadrin de l'Union des municipalités du Québec qui
5 serait peut-être disposé à faire son contre-
6 interrogatoire immédiatement.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Je pense que...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Il a l'air plus en forme, oui.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Je vais rester loin de maître Sicard là. J'ai peur
13 un peu. Écoutez, j'avais annoncé une heure, j'en ai
14 pour une heure. Pour moi, de scinder
15 l'interrogatoire avec quinze (15) minutes demain
16 matin ou, en tout cas, étirer ce soir le plus
17 rapidement possible là, ça m'intéresse plus ou
18 moins, je vous voue bien honnêtement. Je peux, de
19 toute façon, me mettre en marche et faire des
20 questions d'interrogatoire si vous voulez dès à
21 présent là. J'avoue que j'étais convaincu, hors de
22 tout doute raisonnable, que je ne parlerais pas
23 aujourd'hui là. Alors, si vous me donnez dix (10)
24 minutes, je peux peut-être m'organiser, je pourrai
25 faire un bout là, mais j'aurais préféré le faire

1 d'un coup, si vous me permettez de le dire comme
2 ça.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Demain.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Je vais commencer.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 C'est juste que...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bon. On va poursuivre avec maître Sicard, c'est un
13 essai là.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Bien, je suis désolé. Je dis toujours « oui »
16 d'habitude là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ah! Je le note là.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

20 Q. [254] Bon. Alors, je vais essayer. Bonjour. Hélène
21 Sicard pour l'Union des consommateurs. Je vais
22 essayer de garder ce micro le plus près possible de
23 moi. Voilà! Alors, ce matin, en fait, cet après-
24 midi, on a touché... j'avais posé une question hier
25 et vous y avez touché, cette évolution là du compte

1 de nivellement de la température. Je veux juste
2 clarifier quelque chose. J'ai compris de vos
3 réponses tout à l'heure que, anciennement, c'était
4 une moyenne trente (30) ans, vous avez fait cette
5 année une moyenne quarante (40) ans. Correct?

6 15 h 20

7 R. Non.

8 Q. [255] Bon. Bien, j'ai mal compris.

9 R. Normalement, une température normale, c'était
10 calculé sur trente (30) ans. Ce qui avait été
11 accepté ici, c'était de faire une normale sur une
12 plus longue période avec un réchauffement. Donc, il
13 avait été évoqué à l'époque une étude d'Ouranos qui
14 mentionnait justement un réchauffement de l'ordre
15 de point trois degré par dix ans. Donc, c'est ce
16 qui avait été intégré comme tel dans la prévision
17 en deux mille huit (2008) exactement.

18 Aujourd'hui, dans la prévision deux mille
19 treize (2013), ce que j'ai mentionné, c'est que non
20 seulement je vais prendre les années soixante et
21 onze (71), mais je vais jusqu'en deux mille huit
22 (2008)... deux mille six (2006), pardon, mais je
23 vais prendre... Oui.

24 Q. [256] C'est parce que la confusion vient de
25 réponses que vous avez données ce matin. Et peut-

1 être si vous prenez HQD-13, Document 1.1, la
2 réponse 16.1 à la Régie où vous nous dites :
3 [...] sur une analyse statistique des
4 données climatiques historiques et,
5 d'autre part, sur la tendance observée
6 sur la période 1971-2011.

7 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

8 R. Où êtes-vous, Maître Sicard? Excusez-moi! À quelle
9 page êtes-vous?

10 Q. [257] Je suis à la page 40 de 65.

11 R. Réponse 16.1.

12 Q. [258] C'est ça.

13 R. Merci. On va juste en prendre connaissance deux
14 petites minutes.

15 Q. [259] En fait, c'est de ce soixante et onze, deux
16 mille onze (1971-2011) que vient la présomption que
17 vous auriez utilisé quarante (40) ans au lieu de
18 trente (30) ans.

19 M. MARCEL CÔTÉ :

20 R. Donc, ce que je vous disais, c'est que, avant ce
21 qu'on faisait, c'est qu'on prenait la normale... en
22 fait, on utilisait les années soixante et onze (71)
23 à deux mille huit (2008).

24 Q. [260] Je vous écoute.

25 R. Deux mille huit (2008), mil neuf cent soixante et

1 onze (1971) à deux mille huit (2008), et on
2 intégrait là-dedans un réchauffement de la
3 température. Ce qu'on utilise pour la nouvelle
4 prévision deux mille treize (2013), c'est
5 d'utiliser toutes les années jusqu'à l'année deux
6 mille onze (2011). Et on a, comme je vous dis, on a
7 modélisé cette température-là pour être en mesure
8 d'établir quelle est la température normale pour
9 l'année deux mille treize (2013) comme telle.

10 Q. [261] Là, vous avez donc utilisé quarante (40)
11 années, soixante et onze (71) à deux mille onze
12 (2011)?

13 R. Oui.

14 Q. [262] O.K. Pour cette année, vous avez utilisé dans
15 votre modèle, pour arriver à calculer la
16 température moyenne, quarante (40) années?

17 R. Exact.

18 Q. [263] Bon. O.K. Ça, c'est clair. Est-ce que je dois
19 comprendre qu'à l'avenir vous utiliseriez toujours
20 quarante (40) ans, c'est-à-dire...

21 R. Non, je vais rajouter...

22 Q. [264] ... que ce serait, ou si vous allez rajouter,
23 puis ce sera quarante et un (41) ans l'année
24 prochaine?

25 R. La principale différence, c'est que quand on

1 faisait... on va rajouter une année à chaque année
2 qu'on va... on va rajouter la dernière année pour
3 avoir les températures les plus récentes pour être
4 en mesure de vérifier justement s'il y a
5 réchauffement. Est-ce qu'il y a réchauffement plus
6 rapidement ou pas? C'est ça que je veux intégrer
7 dans la prévision pour être sûr que la normale que
8 je vais utiliser pour l'année prévisionnelle, ça va
9 être la bonne normale.

10 Q. [265] Donc, je repose juste pour que ce soit très
11 clair. L'année prochaine, vous auriez une moyenne
12 sur quarante et un (41) ans?

13 R. Quarante (40) ans. J'ai fait la moyenne jusqu'en
14 deux mille onze (2011).

15 Q. [266] Oui.

16 R. Deux mille douze (2012) n'est pas terminé. Ça fait
17 que je ne peux pas l'avoir intégré. J'ai fait la
18 prévision au mois de mai dernier. Ça fait que je ne
19 peux pas avoir intégré deux mille douze (2012).

20 Q. [267] Je pense qu'on ne se comprend pas. Pour deux
21 mille treize (2013)...

22 R. Je pense que je me comprends.

23 Q. [268] Oui, mais il faut qu'on se comprenne tout le
24 monde. Il faut que vous vous compreniez, on sait
25 que vous savez ce que vous faites, mais, nous, on

1 doit aussi comprendre ce que vous avez fait. Et
2 c'est ce que j'essaie de comprendre comme il faut.
3 Je m'excuse, mais ce n'était pas clair dans les
4 réponses à date. Pour faire votre prévision deux
5 mille treize (2013), vous m'avez dit tout à
6 l'heure, vous avez utilisé quarante (40) années,
7 soit de soixante et onze (71) à deux mille onze
8 (2011)?

9 R. Exact.

10 Q. [269] Et je vous dis, pour cette méthode d'utiliser
11 quarante (40) années, vous me dites que, pour deux
12 mille quatorze (2014), vous utiliseriez soixante et
13 onze (71) à deux mille douze (2012) à ce moment-là,
14 ça ferait quarante et un (41) ans?

15 R. Exactement.

16 Q. [270] Vous allez tout simplement ajouter une année
17 à chaque fois sans jamais retrancher la première
18 année, donc, par exemple, faire soixante-douze (72)
19 à deux mille douze (2012)?

20 R. C'est là que la particularité est importante pour
21 les statisticiens puis l'avocat. C'est que c'est un
22 modèle. O.K. Plus j'ai des données qui sont... Plus
23 j'ai des données dans le modèle, plus je suis en
24 mesure de faire une bonne prévision. Ça fait que ce
25 n'est pas en enlevant une année que ça va faire en

1 sorte que je vais avoir une meilleure précision. Au
2 contraire, plus j'ai des années, plus mon modèle de
3 prévision sur la température normale va être.

4 Q. [271] Mais je comprends que vous ajustez ce modèle
5 parce que vous voulez raffiner votre analyse, parce
6 que vous constatez qu'il y a un réchauffement?

7 R. Oui, exactement. Il y en a qui ne pensent pas, là,
8 mais effectivement. C'est un fait.

9 Q. [272] Si de fait il y a un réchauffement ces
10 dernières années, pourquoi à ce moment-là,
11 conserver les années, je vous pose vraiment la
12 question, pourquoi conserver soixante et onze (71)
13 quand vous allez aller jusqu'à deux mille douze
14 (2012), puis juste toujours rajouter de soixante et
15 onze (71) à X; est-ce que je ne dois pas constater,
16 de vous à moi, que s'il y a un réchauffement, c'est
17 sur les dernières années qu'on va le constater et
18 non pas sur soixante et onze (71), soixante-douze
19 (72) jusqu'à peut-être...

20 R. Ça fait partie des discussions que j'ai eues
21 justement avec Ouranos, à savoir que, pour être en
22 mesure de bien capter le réchauffement, il faut
23 avoir pas moins d'années, il faut avoir plus
24 d'années pour être en mesure de justement capter.
25 Et, ça, c'est les meilleures pratiques qu'il y a

1 actuellement.

2 Q. [273] Je vous remercie, je passe maintenant à des
3 questions que j'ai tenté de poser au panel hier et
4 on m'a référée au panel d'aujourd'hui. Alors,
5 j'étais à la pièce, hier, HQD-13, Document 1, aux
6 questions 27.1 à 27.8 et à la pièce HQD-13... je
7 m'excuse, la première pièce c'était la B-0082. La
8 deuxième c'est la B-0118, HQD-13, Document 1.1,
9 pages 19 et 20, les réponses aux questions 8.1 et
10 8.2 de la DDR numéro 2 de la Régie.

11 Alors, je résume ce qui est contenu. Dans
12 les réponses aux questions 27.1 à 27.8 de la Régie,
13 vous indiquez avoir basé la prévision de la quote-
14 part au BEIÉ, pour l'année deux mille treize
15 (2013), sur le montant quarante-neuf millions
16 quatre (49,4 M), indiqué au décret 1773 plutôt que
17 le montant de trente-quatre trois (34,3) indiqué au
18 décret 84612... 2012. La Régie a noté qu'en
19 établissant ainsi la quote-part prévue pour l'année
20 témoin sur la base du montant indiqué au décret le
21 plus récent, HQD indique, pour sa part, qu'elle est
22 toujours en attente du décret pour deux mille
23 treize (2013), deux mille quatorze (2014) et vous
24 ne savez pas s'il va y avoir une situation, encore
25 une fois cette année, de surplus budgétaires au

1 BEIÉ.

2 La Régie vous suggère d'utiliser le montant
3 de l'année et vous répondez que vous préférez...
4 c'est-à-dire le montant qui était le moins élevé,
5 ne pas faire ça. J'aimerais savoir si vous avez
6 reçu une indication de l'état d'avancement des
7 budgets du BEIÉ et/ou des informations quant à des
8 changements face à ces surplus budgétaires de deux
9 mille treize (2013)... deux mille douze (2012),
10 deux mille treize (2013), là, qui se retrouveraient
11 de nouveau en deux mille treize (2013), deux mille
12 quatorze (2014)?

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. J'aurais du mal à qualifier de surplus ou de
15 déficit. On agit sur la foi de décrets qui sont
16 annoncés. Et donc, le dernier décret qu'on a
17 obtenu, qui est public, en fait, c'est un décret
18 qui est venu après le dépôt de la cause tarifaire.
19 Soit le décret...

20 Q. [274] 846-2012.

21 R. 846-2012. On n'a pas d'autres informations après
22 ça.

23 Q. [275] Donc, pour le moment, le montant de budget,
24 ce que vous avez comme information, serait ce
25 décret le plus récent, qui est pour trente-quatre

1 virgule trois (34,3) et non pas cinquante-six
2 millions (56 M)?

3 R. Oui, mais toujours est-il qu'au moment de la... du
4 dépôt du dossier tarifaire, les montants qui
5 étaient connus à ce moment-là c'était le montant du
6 décret de quarante-neuf point quatre millions
7 (49,4 M), auquel se rajoutait six point six
8 millions (6,6 M) pour... qui était la quote-part ou
9 un montant additionnel pour Rénoclimat, ce qui nous
10 amenait à cinquante-six millions (56 M).

11 Q. [276] O.K. Et depuis le décret 846-2012, avez-vous
12 reçu d'autres indications de la part de l'Agence...
13 de la part du BEIÉ, je m'excuse?

14 R. En fait, le décret, on ne le reçoit pas de la part
15 du BEIÉ...

16 Q. [277] Non, vous le recevez...

17 R. ... il est publié dans la Gazette officielle du
18 Québec et c'est un écrit du gouvernement du Québec.

19 Q. [278] Mais vous avez quand même des contacts
20 réguliers avec le BEIÉ, je présume ou je présume
21 mal?

22 R. On a des contacts avec le BEIÉ pour des questions
23 d'exploitation de programmes ou, des fois, ils ont
24 des questions à nous poser, auxquelles, évidemment,
25 on répond.

1 Q. [279] Mais avez-vous demandé ou obtenu des
2 informations sur l'état d'avancement de leur
3 budget?

4 R. Non. Leur budget, il... notre quote-part, elle
5 provient d'un décret gouvernemental et non pas du
6 budget... non, pas du budget du BEIÉ.

7 Q. [280] O.K. Maintenant, pouvez-vous me dire selon
8 quels critères comptables vous avez décidé de
9 classer la quote-part du BEIÉ sous la rubrique
10 « Autres » dans « Stock, achats, locations et
11 autres », là?

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Premièrement, c'est le mauvais panel puis je me
14 souviens très bien qu'on a eu la réponse.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Bien, on m'a dit de la poser au panel 2.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Mais là c'était... madame Lynne Raymond vous a
19 répondu sur... sur le fait qu'il s'agissait du
20 classement qui découlait de normes comptables et
21 c'était la raison pour laquelle c'est là que ça
22 allait.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Bon. Écoutez, je vais prendre la... j'ai noté que
25 c'était pour ce panel, je suis... Je prends votre

1 parole...

2 Me ÉRIC FRASER :

3 C'est la norme comptable, là. Vous vérifierez à
4 votre contre-interrogatoire à madame Lynne Raymond.
5 Elle vous a répondu sur la raison qui... et, en
6 fait, elle a dit que c'est tout à fait normal que
7 ces charges se retrouvent sous cette rubrique
8 puisqu'il en allait de soi, selon les normes
9 applicables.

10 (15 h 31)

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 O.K.

13 Q. [281] J'ai maintenant une question un peu plus
14 générale. Monsieur Lamarre, dans votre témoignage
15 hier, je suis à la page 88 des notes
16 sténographiques du douze (12) décembre deux mille
17 douze (2012).

18 M. HERVÉ LAMARRE :

19 R. Quelle page?

20 Q. [282] Page 88. Et ce sera à la ligne 5 de la page
21 88. Alors, vous nous avez dit hier, en parlant des
22 conventions :

23 On ne devait pas convenir d'une
24 entente qui allait servir au
25 Distributeur pour faire de

1 l'optimisation économique de

2 l'ensemble de ses approvisionnements.

3 Alors, ma question pour vous est : Lorsque vous
4 faites la planification de vos approvisionnements,
5 est-ce que vous les regardez les uns dans les
6 autres afin justement de maximiser l'économique de
7 vos approvisionnements de façon à ce que ça coûte
8 le moins cher possible pour les consommateurs?

9 R. En fait, le contexte de mon affirmation d'hier,
10 c'était qu'il s'agit à la base d'un contrat avec
11 obligation de prendre livraison. Donc, en
12 transformant la finalité de ce contrat-là en lui
13 ajoutant de la flexibilité pour lui permettre de
14 différer des quantités dans le temps, on ne devait
15 pas prendre des décisions de différer et de
16 rappeler en fonction, par exemple, bon, bien, les
17 prix sont moins chers pour les achats ces temps
18 ici, donc plutôt d'acheter les quantités du contrat
19 que j'aurai besoin, je vais le reporter et vice
20 versa. Donc, c'est le contexte.

21 Q. [283] Dans le contexte de faire des achats
22 supplémentaires. Ce n'était pas l'entente, vous
23 n'allez pas différer afin de faire des achats
24 supplémentaires?

25 R. Lorsque normalement on aurait besoin du contrat de

1 base, on le prend. On prend livraison. Si on n'en a
2 pas besoin, on peut le différer si on peut le
3 récupérer plus tard.

4 Q. [284] Est-ce que je comprends que, par exemple,
5 est-ce que vous pourriez, s'il y a un besoin, mais
6 que le besoin est minime, vous avez l'énergie
7 patrimoniale, le contrat patrimoniale, vous avez
8 les conventions d'énergie différée, allez-vous
9 prendre livraison plutôt que de différer pour ne
10 pas utiliser et ne pas utiliser l'énergie
11 patrimoniale qui est moins chère, parce que vous
12 vous sentez une obligation de prendre livraison de
13 ce contrat?

14 R. Bien, là, on tombe dans la mécanique de la
15 priorisation des approvisionnements. Je pense que
16 mon collègue, monsieur Dufresne, serait plus en
17 mesure que moi, parce qu'il possède la mécanique de
18 ces...

19 Q. [285] Alors, la question, c'est : Est-ce que la
20 mécanique va être appliquée de façon à
21 approvisionner les Québécois au meilleur coût, ou
22 juste de façon à répondre à l'impératif d'un seul
23 contrat par rapport à d'autres?

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. Je vais compléter votre affirmation. Je veux dire,

1 l'objectif est d'approvisionner les Québécois au
2 meilleur coût dans le cadre du respect des ententes
3 et des contrats qui sont en place. Et ce que
4 monsieur Lamarre a dit, puis ce que je peux vous
5 redire, dans le fond, on utilise les conventions
6 d'énergie différée lorsque la planification,
7 lorsqu'on voit des besoins québécois qui se
8 présentent à l'horizon de ces... avant l'échéance
9 de ces conventions pour pouvoir utiliser cette
10 énergie-là pour les besoins québécois. Sinon c'est
11 une utilisation qui n'est pas possible à travers
12 les conventions d'énergie différée.

13 Donc, ce n'est pas une question
14 d'optimisation de coût, c'est une... c'est quelque
15 chose qui n'est pas permis à travers la gestion, à
16 travers l'utilisation de ces contrats-là. Monsieur
17 Lamarre vous a cité hier trois attendus qui sont
18 assez explicites à cet effet-là, où l'optimisation
19 économique ne peut pas aller à l'encontre d'un
20 contrat.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Madame Rozon, je ne rendrais pas service à mon
23 client ni à la Régie si je continue. Et c'est
24 pourtant un sujet que j'ai plaidé dans plein
25 d'autres dossiers, que je connais bien. Mais je me

1 rends compte que je n'arrive même plus à écouter ce
2 que dit le témoin pour me tenir debout. Alors, moi,
3 je vous demanderais si on peut s'arrêter puis
4 reprendre demain matin, si possible. Je suis
5 désolée.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est beau, Maître Sicard, écoutez, devant
8 l'impossible nul n'est tenu. Alors, ce que je suis
9 en train de me demander, j'essaie de maximiser le
10 temps qu'on a puisqu'on peut... Je ne sais pas s'il
11 y aurait un problème à ce que Maître Cardinal, vous
12 puissiez débiter, même si on termine avec l'UMQ
13 demain matin.

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Il n'y a aucun problème. De toute façon, je n'ai
16 vraiment pas beaucoup de questions. Donc, si Maître
17 Fraser, ça ne vous importune pas trop qu'on modifie
18 l'ordre.

19 (15 h 38)

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Non. Moi, ça me va, mais je vais déposer les
22 engagements.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. C'est bon.

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Je vais occuper le temps. J'ai une réponse à
3 l'engagement numéro 7.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Sauf que ça a déjà été coté là. Vous n'avez pas
6 besoin de les...

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Ah! Ça a déjà tout été déposé. C'est vrai. Il y a
9 eu un... Oui, oui, il y a eu une... L'électronique
10 est allé plus vite que le papier, hein! Alors...
11 bien, je dépose les copies papiers pour le bénéfice
12 de tous. Et par ailleurs, j'ai des réponses à des
13 engagements que je pourrais vous donner pour les...
14 verbalement puis qu'on pourrait inscrire aux notes
15 sténographiques. Il y avait l'engagement numéro 10
16 concernant la durée moyenne de rétention des dépôts
17 commerciaux et affaires et la réponse est « dix-
18 neuf (19) mois ».

19 Et j'ai également la réponse à l'engagement
20 11 qu'on a pris aujourd'hui concernant la
21 contribution de CATVAR au trente et un (31)
22 décembre... l'engagement 12! Ah! C'est écrit 11 sur
23 mon papier, c'est l'engagement 12. Pardonnez-moi.
24 Donc, la contribution de CATVAR au trente et un
25 (31) décembre deux mille quinze (2015), ce sera...

1 l'estimé est à sept cents gigawattheures (700 GWh).

2 Alors, voilà. Je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Fraser. Maître Cardinal.

5 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Q. [286] Bonjour aux Membres du Panel. Je vais vous
7 référer à la pièce D-0006, c'est en fait, la
8 réponse de Solénove à la demande de renseignements
9 de la Régie, à la question 1.1, à la page 2.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Excusez-moi, Maître. La cote HQD?

12 Me AMÉLIE CARDINAL+ :

13 Il n'y a pas de cote HQD.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Il n'y a pas de cote.

16 Me AMÉLIE CARDINAL :

17 C'est D, D comme Denis. Ça va? Donc, dans sa
18 réponse, Solénove explique que le Distributeur
19 aurait sous-estimé le gain unitaire des systèmes
20 installés dans les unités multilogements en ne
21 prenant pas en considération que plusieurs
22 logements peuvent être raccordés sur une même unité
23 de récupération de chaleur. Donc, j'aimerais
24 savoir, est-ce que vous pouvez indiquer votre
25 position quant aux calculs des économies d'énergie

1 et des coûts de récupérateur de chaleur par
2 logement compte tenu du fait qu'il peut y avoir
3 justement plusieurs logements raccordés au même
4 système?

5 Me ÉRIC FRASER :

6 J'ai bien l'impression que ça va être l'engagement
7 13.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Parfait. Alors, je vais reformuler l'engagement.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Oui, s'il vous plaît.

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Donc, indiquer votre position quant aux calculs des
14 économies d'énergie et des coûts des récupérateurs
15 de chaleur par logement compte tenu du fait qu'il
16 peut y avoir plusieurs logements raccordés à un
17 même système.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 C'est clair. Parfait. Ce sera l'engagement numéro
20 13. Merci beaucoup.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Oui.

23

24 E-13(HQD) : Indiquer votre position quant aux
25 calculs des économies d'énergie et des

1 coûts des récupérateurs de chaleur par
2 logement compte tenu du fait qu'il
3 peut y avoir plusieurs logements
4 raccordés à un même système

5
6 Q. [287] Maintenant, je vous réfère à la pièce HQD-8,
7 Document 9, la cote Régie, c'est la pièce B-0042, à
8 la page 25. Ça va être le tableau qui s'intitule
9 « Liste des projets-pilotes en cours et échéancier
10 - PISTE ».

11 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

12 R. Maître Cardinal, pouvez-vous répéter la page, s'il
13 vous plaît.

14 Q. [288] La page 25.

15 R. De 59, c'est ça? C'est le Document 8.

16 Q. [289] Donc, vous avez la pièce? O.K. Parfait. Donc,
17 on peut voir sous « Projets » là :

18 Système de récupération de la chaleur
19 des eaux de drainage - Marché
20 résidentiel existant

21 l'échéancier est en deux mille treize (2013). Est-
22 ce que le Distributeur peut indiquer si les
23 résultats du projet PISTE des évaluations de
24 performance en conditions réelles d'utilisation en
25 ce qui a trait au récupérateur de chaleur, compte

1 tenu... En fait, je recommence.

2 Pouvez-vous indiquer si les résultats du
3 projet PISTE vont comprendre des évaluations de
4 performance en conditions réelles d'utilisation en
5 ce qui a trait au récupérateur de chaleur, compte
6 tenu des profils réels de consommation d'eau des
7 clients et des effets croisés?

8 M. HANI ZAYAT :

9 R. J'aurais tendance à dire oui, mais ce n'est pas
10 assez. Oui. Bien, je...

11 Q. [290] Est-ce que vous préférez prendre un autre
12 engagement?

13 R. Non, mais...

14 Q. [291] Ça va?

15 R. Les évaluations qu'on fait sont pour tenir compte
16 de l'ensemble des impacts de... en fait, des
17 conditions réelles, donc c'est pour ça que c'est un
18 projet-pilote. On fait bien référence aux eaux de
19 drainage pour le marché résidentiel existant?

20 Q. [292] Oui, c'est bien ça.

21 (15 h 45)

22 R. Donc, effectivement, c'est de voir un petit peu
23 qu'est-ce que ça... qu'est-ce que le pilote va nous
24 montrer comme enseignement en termes de levée
25 d'obstacles ou pas pour l'atteinte du marché

1 résidentiel existant.

2 Q. [293] Et puis à ce moment-là, les effets croisés
3 vont être évalués spécifiquement dans cette
4 évaluation-là?

5 R. S'ils sont significatifs et détectables, ils vont
6 être évalués. Je ne sais pas si ça fait partie
7 spécifiquement du mandat. C'est sûr que, là, on est
8 dans un premier temps à tester, dans le fond, les
9 conditions d'installation de ces systèmes-là. Je ne
10 sais pas si on est capable d'évaluer de façon fine
11 les effets croisés dans un projet pilote de cette
12 nature-là. Ça me semble un petit peu fin à priori.

13 Q. [294] Parfait. De ce que la Régie a compris des
14 réponses à CCEG plus tôt, il n'y a pas eu de
15 recherche ni d'établissement de nouvelles données
16 sur le marché de la géothermie depuis le dossier
17 tarifaire de l'an dernier. Est-ce que notre
18 compréhension est bonne à cet effet-là?

19 R. Bien, il y a eu le rapport d'évaluation qui a été
20 déposé en début deux mille douze (2012), de
21 mémoire, mars deux mille douze (2012), que j'ai en
22 tête... Pardon. Deux mille onze (2011) qu'on me
23 dit.

24 Q. [295] Deux mille onze (2011). Puis on a fait
25 référence à plusieurs reprises ce matin à la

1 décision D-2012-024. En fait, dans la décision, la
2 Régie autorisait le budget associé au programme
3 Géothermie. Puis j'aimerais savoir, est-ce qu'il y
4 a des faits nouveaux qui sont survenus entre
5 justement l'autorisation du budget pour la
6 géothermie qui était en mars deux mille douze
7 (2012) puis la décision de mettre fin au programme
8 environ quatre mois plus tard? On a bien compris
9 quand vous nous avez parlé du taux d'opportunité,
10 mais est-ce qu'il y a des faits nouveaux qui sont
11 survenus dans ces quatre mois-là?

12 R. Bien, en fait, c'est sûr que la décision de la
13 Régie est venue en février ou en mars deux mille
14 douze (2012), mais le dossier datait de la
15 tarifaire de l'année dernière. Donc, j'ai plutôt
16 tendance à comparer dans le fond année sur année.
17 On est en train de mettre à jour le dossier
18 tarifaire par rapport à celui de l'année dernière.
19 Et l'expérience nouvelle ou qu'on peut rajouter
20 dans le fond, c'est une année de plus où on a un
21 test négatif, donc une rentabilité qui n'est pas là
22 pour le programme de la géothermie, et une année de
23 plus où les données d'installation de systèmes qui
24 sont très faibles. Donc, disons que c'est plutôt
25 une espèce de rajout au fait que la géothermie

1 n'est pas rentable et ne va pas chercher une
2 clientèle ni suffisamment large ni additionnelle
3 par rapport à ce qu'on voyait. C'est une expérience
4 d'une année additionnelle.

5 Q. [296] Ce matin, il y a un témoin qui a souligné,
6 qui a répondu au GRAME en indiquant : J'aimerais
7 souligner pour le Distributeur l'éclairage des
8 réseaux autonomes représente moins de un pour cent
9 (1 %). À quoi faisiez-vous référence avec le un
10 pour cent (1 %) ? C'était un pour cent (1 %) de
11 quoi, par rapport à quoi ? Est-ce que c'est en
12 kilowattheure, en coût ?

13 M. MARCEL CÔTÉ :

14 R. Oui, c'est en énergie, puis c'est pour l'ensemble
15 de la consommation des réseaux autonomes. Donc, le
16 service d'éclairage public représente moins de un
17 pour cent (1 %) en énergie.

18 Q. [297] Puis on a aussi mentionné que l'aide
19 financière relative à la géothermie était retirée,
20 mais que le Distributeur allait quand même
21 continuer à maintenir un support. Qu'est-ce que ça
22 implique ? Qu'est-ce que ça veut dire que le
23 Distributeur va maintenir un support ?

24 R. Bien, les aides financières sont retirées pour la
25 géothermie, pour la géothermie résidentielle. On

1 mentionnait qu'il demeure possible de faire de la
2 géothermie à travers les programmes bâtiments dans
3 la mesure où la géothermie peut s'inscrire comme
4 étant un moyen d'aller faire de l'efficacité
5 énergétique pour un bâtiment plus large, donc dans
6 le marché affaires, donc marché commercial,
7 institutionnel. Ça demeure une option.

8 Vous faisiez référence tantôt au projet
9 pilote. On a un projet pilote aussi en géothermie à
10 puits commun à Blainville, je crois. Donc, c'est un
11 projet où, au lieu que ce soit un système, c'est
12 comme un espèce de géothermie en condo, donc un
13 puits qui pourrait servir à plusieurs résidences,
14 là aussi, c'est un pilote qui devrait nous
15 permettre de mieux identifier les barrières ou les
16 conditions qui... en tout cas, identifier les
17 conditions qui pourraient être favorables à
18 l'instauration de la géothermie à puits commun.

19 Par ailleurs, on retire l'aide financière,
20 mais on n'a pas dit qu'on... comme message, on
21 demeure... on ne décourage pas les gens de faire de
22 la géothermie, ce n'est pas ça, c'est plutôt qu'on
23 dit qu'Hydro-Québec Distribution ne souhaite pas
24 offrir de l'aide financière pour les programmes de
25 géothermie.

1 (15 h 50)

2 Bien, ça pourrait être de la
3 sensibilisation. Vous savez, dans l'ensemble du
4 marché résidentiel, on fait de la sensibilisation.
5 On en est rendu là dans notre programme
6 résidentiel. C'est de la sensibilisation de la
7 clientèle. Et la géothermie pourrait en faire
8 partie. On en fait pour les portes et fenêtres. On
9 en fait pour l'éclairage. On en fait pour les
10 thermostats. La géothermie fait partie d'un
11 portefeuille, mais qui n'est pas nécessairement
12 besoin de rajouter de l'aide financière
13 substantielle comme on fait, là.

14 Par ailleurs, nos ententes avec le CCÉG
15 sont encore en place. Et je pense qu'elles ont été
16 prolongées pour, si ce n'est pas pour deux mille
17 treize (2013), certainement pour une bonne partie
18 de l'année deux mille treize (2013). Donc, on
19 demeure, je dirais, un joueur dans le marché de la
20 géothermie. C'est juste qu'on ne croit pas opportun
21 d'en rajouter en finançant les clients qui font ce
22 choix-là.

23 Q. [298] Merci. Donc, ça termine mes questions. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Cardinal. La formation va réserver

1 ses questions, le cas échéant, à la fin des contre-
2 interrogatoires. Alors nous terminons l'audience
3 aujourd'hui pour débiter demain à compter de neuf
4 heures (9 h) avec la poursuite du contre-
5 interrogatoire de maître Sicard de l'Union des
6 consommateurs. Bonne soirée.

7

8 AJOURNEMENT

9

10

11 Nous, soussignés, ROSA FANIZZI et CLAUDE
12 MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à
13 pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque
14 certifions sous notre serment d'office que les
15 pages ci-dessus sont et contiennent la
16 transcription exacte et fidèle de la preuve en
17 cette cause, le tout conformément à la Loi;

18

19 Et nous avons signé :

20

21

22

23 ROSA FANIZZI
24 Sténographe officielle

 CLAUDE MORIN
 Sténographe officiel